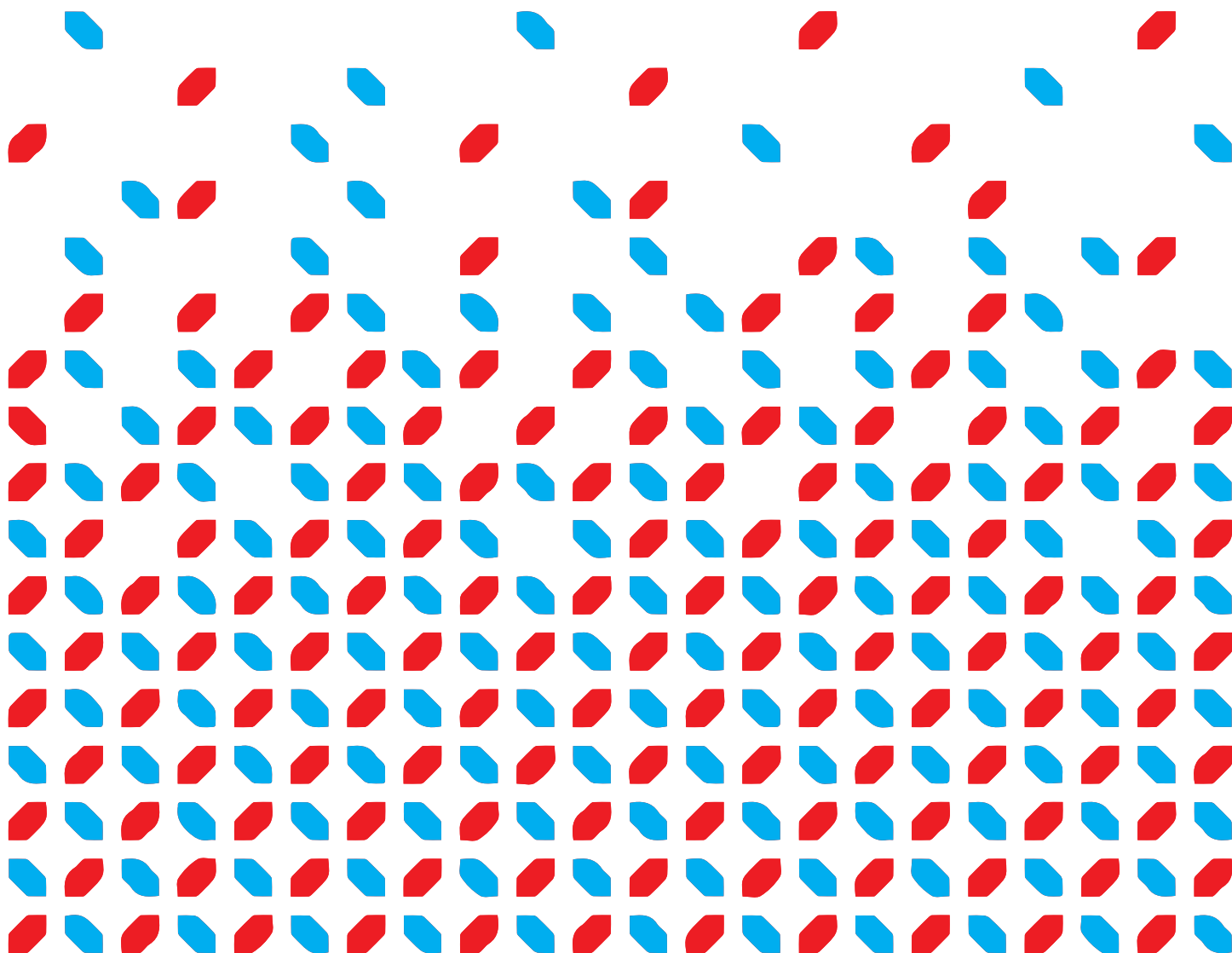


LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE

RAPPORT ANNUEL 2024

LËTZEBUERGER ENTWÉCKLUNGSZESUMMENARBECHT
AN HUMANITÄR HËLLEF

www.cooperation.lu



SOMMAIRE

PRÉFACE DE MONSIEUR LE MINISTRE	4
RÉUNIONS ET DÉPLACEMENTS MINISTÉRIELS EN 2024	6
L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EN 2024	8
Évolution de l'APD en 2024	9
Ventilation de l'APD par ministère en 2024	9
Ventilation de l'APD par type de coopération en 2024	12
Ventilation de l'APD par secteurs d'intervention en 2024	13
Le Fonds de la Coopération au Développement en 2024	16
Évolution de l'APD	17
LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE ET SES PARTENAIRES	19
AFRIQUE	
Afrique régionale	20
Bénin	22
Burkina Faso	23
Cabo Verde	25
Mali	27
Niger	29
Rwanda	30
Sénégal	31
Togo	32
AMÉRIQUE CENTRALE	
Costa Rica	33
El Salvador	34
Coopération régionale	35
ASIE	
Laos	36
Mongolie	38
Vietnam	39
Asie du Sud-Est	40
Afghanistan	41
Territoires Palestiniens Occupés	42
EUROPE	
Kosovo	43
Ukraine	45
COOPÉRATION MULTILATÉRALE	47
La coopération multilatérale	47
L'Union européenne	49

LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES	51
FINANCE INCLUSIVE ET INNOVANTE, COOPÉRATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ ET LA RECHERCHE, DIGITAL4DEVELOPMENT	53
La finance inclusive et innovante	53
La coopération avec le secteur privé	53
Recherche et coopération scientifique	54
Digital for Development (D4D)	54

ACTION HUMANITAIRE	56
---------------------------	-----------

PRIORITÉS TRANSVERSALES	62
Environnement et changement climatique	63
Genre	63
Droits humains	66

EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT	69
OCDE CAD	70
Evaluation	70
Système d'information	71

COHÉRENCE DES POLITIQUES	72
Cohérence des politiques pour le développement	73
Comité interministériel pour la coopération au développement	73

S'ENGAGER DANS LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE	75
S'engager dans la coopération luxembourgeoise	76
Témoignage	78



PRÉFACE DE MONSIEUR LE MINISTRE



Xavier Bettel
Ministre de la Coopération
et de l'Action humanitaire

Chères amies et chers amis de la Coopération luxembourgeoise,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel 2024 de la Coopération luxembourgeoise. Dans un monde en constante évolution, notre coopération et notre action humanitaire font face à de nombreux défis auxquels elles doivent s'adapter. Les activités présentées dans ce rapport témoignent de l'engagement continu du Luxembourg en tant que partenaire fiable dans les domaines de la coopération et de l'action humanitaire.

L'année 2024 a été marquée par les conflits au Proche-Orient, au Soudan et en Ukraine. A cela s'ajoute la problématique persistante de la sécurité alimentaire qui affecte particulièrement les pays déjà dévastés par des conflits ou des catastrophes naturelles. Sur ce fond, le Luxembourg a assumé de juillet 2023 à juin 2024 la présidence du Groupe de soutien des donateurs d'OCHA (ODSG). Un accent particulier a été mis sur la réponse humanitaire face au changement climatique et aux déplacements internes, ainsi que sur la gestion des risques dans des contextes fragiles. Près de 96 millions d'euros ont été dédiés aux interventions humanitaires en 2024 par le Luxembourg, 17 % de l'aide publique au développement.

En ce qui concerne notre coopération bilatérale, la prise de pouvoir par les juntes militaires dans la région centrale du Sahel m'a amené à la décision fin 2023 de ne pas prolonger nos programmes bilatéraux au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Les partenariats dans le cadre de l'aide au développement reposent sur les piliers de la bonne gouvernance et sur un socle

de valeurs communes, telles que la démocratie, l'État de droit et le respect des droits humains. Nous arrivons ainsi à la fin de plus de 30 ans de coopération bilatérale avec ces 3 pays, tandis que les besoins auprès des populations persistent. Cependant, nous restons actifs dans cette région par d'autres canaux, tels que les agences multilatérales et onusiennes, les ONGs ou encore d'autres bailleurs bilatéraux. En ce qui concerne le Sénégal, nous continuons à dialoguer avec les autorités sur un mécanisme de règlement de différends, notamment relatif à l'évolution de la situation des droits humains.

Face à ces changements, l'identification de nouveaux partenaires a continué en 2024, tout comme la poursuite du développement des relations avec les partenaires identifiés. Ainsi, j'ai signé en mars la feuille de route pour la coopération entre le Luxembourg et le Bénin et j'ai inauguré notre ambassade à Cotonou. En septembre, j'ai signé l'Accord général de coopération entre le Luxembourg et le Togo avec mon homologue Robert Dussey.

Alors que l'Ukraine a continué de subir les conséquences de la guerre d'agression russe, la Coopération luxembourgeoise a redoublé d'efforts dans son soutien humanitaire au pays. Dans ce cadre, un accord de coopération technique et financière avec l'Ukraine a été signé le 19 mars. Le déminage humanitaire en Ukraine me tient particulièrement à cœur. Le 9 décembre, j'ai participé à une cérémonie de remise de 110 sets de déminage à l'Ukraine. L'Ukraine pourra continuer à compter sur notre soutien.

Les organisations de l'ONU ont pour mandat de garantir des valeurs et des normes universelles dans tous les pays, mais le multilatéralisme est actuellement attaqué dans son ensemble, et la santé mondiale en particulier. Bien que l'Europe et le reste de la communauté internationale soient dans l'incapacité de combler le déficit de financement laissé par le retrait ou la coupe des financements par les Etats-Unis, notre engagement en faveur du multilatéralisme et des Objectifs de développement durable demeure essentiel. C'est pourquoi nous avons signé en 2024 notre premier cadre de partenariat stratégique pluriannuel avec un budget de 6 millions d'euros sur quatre ans avec le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies

aux droits de l'homme, ainsi qu'un nouveau cadre de partenariat stratégique pour la période 2025-2028 d'un montant de 46,5 millions d'euros avec l'Organisation mondiale de la santé. Ce dernier accord vise à soutenir les réformes en cours depuis plusieurs années pour renforcer le système multilatéral de la santé mondiale. Nous continuons à réserver chaque année environ 30 % de notre aide publique au développement aux programmes et projets des organisations multilatérales.

L'année 2024 a également été marquée par un important détournement d'argent au sein de la Fondation Caritas, qui a secoué l'ensemble du secteur des ONGD. Etant donné que Caritas était un partenaire de longue date, notamment dans le domaine de l'aide humanitaire, nous regrettons fortement la perte de son service international. Je tiens à remercier toute l'équipe pour son engagement tout au long de ces années, y inclus pour la clôture en bonne et due forme des projets arrivant à leur terme et la passation des projets prolongés, au moins temporairement, aux nouveaux partenaires. Les ONGD luxembourgeoises constituent un pilier essentiel de notre coopération au développement. Elles mettent en œuvre 15 % de notre aide publique au développement et s'engagent activement sur le terrain, y compris dans des pays où nous n'avons pas de présence directe. Elles connaissent parfaitement les besoins des populations les plus vulnérables et savent comment les accompagner vers un développement durable. En 2024, le ministère a ainsi cofinancé 91 projets d'ONGD, auxquels s'ajoutent 23 accords-cadres pluriannuels.

En 2024, le Luxembourg a fait l'objet d'une « Revue par les pairs » dans le cadre du Comité d'aide au développement, organe de l'OCDE dont les membres se réunissent pour discuter des meilleures pratiques en matière de mise en œuvre des projets d'aide au développement, mais aussi pour évaluer si les normes communes ont été respectées, et analyser la répartition des fonds alloués. Ce rapport a été présenté en 2025 et met en lumière non seulement l'ampleur de l'aide apportée par le Luxembourg, mais aussi ses spécificités : dons exclusifs sans contrepartie économique, ciblant la lutte contre l'extrême pauvreté dans les pays les moins développés. Avec un montant total de 551,70 millions d'euros, le Luxembourg a continué d'allouer près de 1 % du revenu national brut à l'aide publique au développement en 2024, un engagement auquel nous tenons depuis 2009.

Le Luxembourg reste un partenaire engagé et fiable à l'échelle mondiale, et ses actions dans le domaine de la coopération et de l'aide humanitaire en sont une illustration concrète au quotidien. Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui réalisent ces activités, en particulier les acteurs sur le terrain. C'est grâce à eux que nous pouvons continuer à investir dans les personnes et faire épanouir des communautés pour créer un avenir prospère.



RÉUNIONS ET DÉPLACEMENTS MINISTÉRIELS EN 2024

1

JANVIER

09-11/01 - Visite de travail en Israël et en Palestine

2

FÉVRIER

05-08/02 - Visite de travail au Laos

3

MARS

04/03 - Visite de la maison de la Microfinance

11/03 - Visite auprès de LuxDev

15/03 - 23^e Commission de partenariat avec le Cabo Verde

- Entrevue avec le Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg

17-19/03 - Participation au « European Humanitarian Forum » à Bruxelles

25-29/03 - Visite de travail au Bénin et au Togo

4

AVRIL

29/04 - Entrevue avec le Directeur général adjoint de la FAO, M. Maurizio Martina

5

MAI

16/05 - Assises de la coopération

28-29/05 - Visite de travail en Israël et en Palestine

6

JUIN

05/06 - Signature de la nouvelle convention entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement

18-29/06 - Visite de travail au Rwanda

26/06 - Signature des conventions de partenariat d'échange académique avec l'Université de Luxembourg, LuxDev et l'« Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust » (SnT), d'accords concernant le financement de bourses d'études pour les pays d'intervention de la Coopération luxembourgeoise ainsi que d'accords relatifs à la mise en place de l'initiative « SnT4Dev ».

7

JUILLET

19/07 - Entrevue avec Mme Els Debuf, cheffe de délégation pour la cyber-espace au Comité international de la Croix-Rouge

25-26/07 - Visite de travail à Genève

31/07-01/08 - Visite de travail en Jordanie

9

SEPTEMBRE

22-29/09 - Visite de travail à New York lors de l'Assemblée Générale des Nations unies.

- Signature de l'Accord général de coopération entre le Luxembourg et le Togo.
- Signature de la convention avec l'Organisation internationale de la Francophonie pour soutenir le fonds « La Francophonie avec elles ».

10

OCTOBRE

16/10 - Célébration des anniversaires de ADA, InFiNe et de la Chaire ADA de l'Université de Luxembourg

23-24/10 - Conférence internationale de soutien à la population et à la souveraineté du Liban à Paris

29-30/10 - Visite de travail en Israël et en Palestine

11

NOVEMBRE

04-05/11 - Commission bilatérale au Kosovo

06/11 - Séance informelle de l'Assemblée générale des Nations unies consacrée à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

07/11 - Signature du « Memorandum of Understanding » dans le cadre du soutien du Luxembourg au redressement du raïon de Kryvyi Rih avec Oleksii Kuleba, Vice-Premier ministre pour la Restauration de l'Ukraine

08/11 - Entrevue avec Dr Comfort Ero, président et directeur général de l'« International Crisis Group »

14/11 - Lancement de l'initiative de collaboration entre UNHCR et LIST pour le développement d'un système d'alerte précoce pour les situations d'urgence

12

DÉCEMBRE

09/12 - Cérémonie de remise d'équipement de déminage humanitaire en Ukraine

18/12 - Entrevue avec l'ONGD Friendship Luxembourg

20/12 - Entrevue avec Dr. Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS et signature du cadre de partenariat stratégique 2025-2028 avec l'OMS

The background is a solid blue color. Overlaid on this are several white geometric lines that form a series of overlapping, irregular polygons. These lines create a sense of depth and structure, with some lines extending from the top and sides towards the center, and others forming a more complex, interconnected shape in the upper left quadrant.

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EN 2024



ÉVOLUTION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EN 2024

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE définit l'aide publique au développement (APD) comme « l'aide fournie par les États dans le but exprès de promouvoir le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement ». Les données sur l'APD sont publiées par l'OCDE deux fois par an, notamment au printemps (rapport préliminaire) et en automne (rapport final). Le rapport préliminaire fournit une vue globale sur l'APD en excluant les informations qui concernent les secteurs d'intervention et la localisation géographique. Le rapport final présente les données définitives incluant la répartition détaillée par secteur et par pays.

En 2024, l'APD luxembourgeoise s'est établie à 551,71 millions d'euros et représente 1,00 % du revenu national brut (RNB). Le Luxembourg figure donc toujours - aux côtés de la Norvège (1,02 %), de la Suède (0,79 %), et du Danemark (0,71 %) - parmi le petit nombre de pays membre de l'OCDE qui ont maintenu leur APD à un niveau égal ou supérieur à 0,7 % du RNB. En termes absolus, les États-Unis restent le bailleur le plus généreux, suivis par l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Japon.

Sur le plan international, l'APD des pays membres du CAD a diminué en 2024 pour la première fois après 5 ans de croissance consécutive, enregistrant une baisse de 7,1 % en termes réels par rapport à 2023. Le montant total de l'APD s'est élevé à 212,1 milliards USD, représentant 0,33 % du revenu national brut (RNB) combiné des membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Cette baisse s'explique en partie par des contributions plus importantes en 2023 à l'Association internationale de développement de la Banque mondiale et aux Fonds pour la résilience et la durabilité du FMI. L'aide bilatérale des pays membres du CAD a également diminué de 5,8 % en raison de plusieurs facteurs : une baisse de l'aide à l'Ukraine, une diminution de l'aide humanitaire, ainsi que des coûts moindres liés à l'accueil des réfugiés dans les pays donateurs.



VENTILATION DE L'APD PAR MINISTÈRE EN 2024

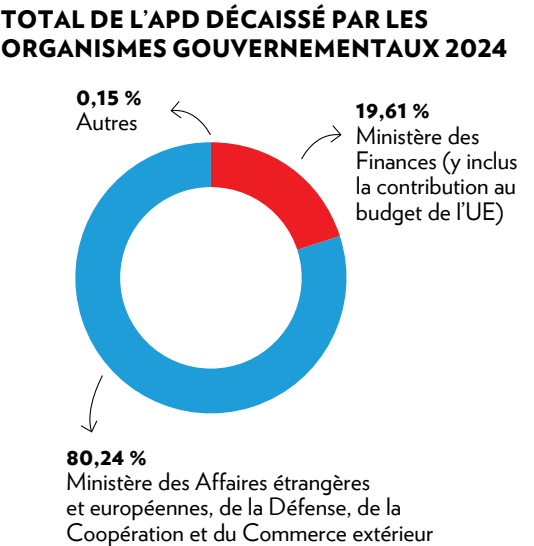
En 2024, le ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur (MAE) a géré 80,24 % de l'aide publique au développement, soit 442,69 millions d'euros (dont 431,11 millions d'euros pour la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire). Les 19,76 % restants résultent de contributions effectuées par le ministère des Finances (9,59 %), par le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (0,05 %), par le ministère de la Digitalisation (0,04 %), par le ministère de la Culture (0,02 %), par le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'accueil (0,02 %), par le ministère des Affaires intérieures (0,01 %) ainsi que par la contribution luxembourgeoise versée au budget général de l'UE qui a été affectée par la Commission européenne à des fins de coopération au développement en 2024 (55,29 millions d'euros, soit 10,02 % de l'APD luxembourgeoise). Le tableau récapitulatif suivant (APD par ministère) donne un aperçu détaillé des dépenses par article budgétaire et par ministère effectuées en 2024 et qui ont été notifiées comme APD au Comité d'aide au développement de l'OCDE.

ARTICLE BUDGÉTAIRE	MINISTÈRE	CRÉDIT VOTÉ	PART APD EN 2024
Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur		521.091.412 €	442.690.106 €
Direction des affaires politiques		16.481.829 €	3.897.382 €
01.2.35.030	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international	9.440.587 €	2.673.638 €
01.2.35.031	Subventions à des institutions et organisations internationales; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	1.150.000 €	676.884 €
01.2.35.032	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE	4.320.242 €	380.760 €
01.2.35.060	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique	355.000 €	166.100 €
Direction des affaires européennes et des relations économiques internationales		1.200.000 €	915.728 €
01.3.35.040	Assistance économique et technique et actions de formation sur le plan international	1.200.000 €	915.728 €
Direction de la défense		35.011.533 €	1.125.000 €
01.5.35.035	Contribution du Luxembourg dans le cadre de la politique de défense	35.011.533 €	1.125.000 €
Direction des finances et des ressources humaines		445.858.505 €	5.638.546 €
01.1.11.005	Rémunération du personnel	22.539.545 €	1.407.211 €
01.12.xx.xxx	Ambassades dans les pays en développement		4.231.335 €
Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire		445.858.505 €	431.113.450 €
01.7.11.005	Rémunération du personnel	7.895.637 €	3.654.065 €
01.7.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	800.000 €	661.849 €
01.7.12.120	Efficacité de l'aide au développement: Expertise, suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement.	900.000 €	502.366 €
01.7.12.140	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement	250.000 €	60.793 €
01.7.12.190	Actions de formation, d'études et de recherche; séminaires et conférences	200.000 €	153.698 €
01.7.12.230	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses	300.000 €	62.347 €
01.7.32.020	Congé de la coopération au développement et congé spécial des volontaires des services de secours pour actions humanitaires: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires	100.000 €	21.999 €
01.7.33.000	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet	4.650.000 €	4.511.692 €
01.7.33.010	Participation aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	557.328 €	557.328 €
01.7.35.000	Coopération au développement : contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne; dépenses diverses dans le même but	5.250.000 €	5.248.830 €
01.7.35.030	Coopération au développement: contributions aux budgets, aux programmes et à des priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne	55.000.000 €	54.936.100 €
01.7.35.032	Coopération au développement : contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	500.000 €	419.522 €
31.7.74.065	Développement de logiciel informatique	100 €	4.148 €
FCD	Fonds de la Coopération au Développement	369.440.440 €	360.787.790 €

ARTICLE BUDGÉTAIRE	MINISTÈRE	CRÉDIT VOTÉ	PART APD EN 2024
Remboursements			-469.077 €
Ministère de la Culture		370.375 €	128.984 €
04.0.35.060	Cotisations à des organismes internationaux	370.375 €	128.984 €
Ministère des Finances		48.735.922 €	52.927.356 €
42.0.54.030	Participation aux programmes et projets des institutions financières internationales et aide au développement	7.940.000 €	7.939.900 €
42.0.54.032	Participation de l'Etat au financement des frais de l'activité de l'agence de transfert de technologie financière	1.332.922 €	685.238 €
42.8.84.037	Décaissement de «Billets à ordre» émis au profit d'institutions financières internationales dans le cadre de reconstitutions des ressources	42.050.000 €	42.048.970 €
59.0.84.036	Financement d'opérations découlant des engagements du Luxembourg envers les institutions financières internationales	5.353.000 €	2.232.704 €
Fonds de lutte contre le trafic de stupéfiants			20.545 €
Union européenne		384.500.000 €	55.289.185 €
12.0.35.001	Quote-part à verser à l'Union européenne comme contribution assise sur le revenu national brut	384.500.000 €	55.289.185 €
Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale		415.000 €	276.407 €
19.0.35.060	Contributions à des organismes internationaux	415.000 €	276.407 €
Ministère de la Digitalisation		165.000.000 €	233.939 €
05.1.41.050	Dotation financière de l'Etat au profit du service CTIE	165.000.000 €	233.939 €
Ministère des Affaires intérieures		79.200 €	70.589 €
02.2.33.300	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG	25.000 €	12.500 €
02.2.35.030	Contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	54.200 €	58.089 €
Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil		1.077.998 €	92.248 €
11.1.33.006	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre du Fonds «Asile, Migration et Intégration» et d'autres programmes communautaires	1.077.998 €	92.248 €
Total APD nette			551.708.814 €
RNB		1,00 %	55.214.870.000 €

RÉPARTITION DE L'APD EN %

Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur	80,24 %
dont Direction de la Coopération au développement et de l'action humanitaire	78,14 %
dont autres Directions	2,10 %
Contribution au budget de l'UE	10,02 %
Ministère des Finances	9,59 %
Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	0,05 %
Ministère de la Digitalisation	0,04 %
Ministère de la Culture	0,02 %
Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil	0,02 %
Ministère des Affaires intérieures	0,01 %
	100,00 %





VENTILATION DE L'APD PAR TYPE DE COOPÉRATION EN 2024

Le tableau ci-dessous (répartition de l'APD brute) renseigne sur la ventilation par type de coopération de l'ensemble des dépenses d'APD du Luxembourg en 2024 en suivant les règles du CAD. Il en ressort que la coopération bilatérale au sens du CAD représente 70,48 % de l'ensemble des dépenses (FCD et articles budgétaires), contre 29,52% consacrés à la coopération

multilatérale. L'aide humanitaire, qui est incluse dans la coopération bilatérale, a représenté 17,43 % de l'APD en 2024. Les ONG ont géré presque un cinquième de l'aide publique au développement luxembourgeoise (18,58 %), dont 13,11 % pour les ONG luxembourgeoises agréées auprès du MAE. La différence entre APD brute et nette s'explique par les remboursements réalisés au bénéfice du Fonds pour la coopération au développement (FCD), voire directement de la Trésorerie de l'Etat en cours d'exercice.

RÉPARTITION DE L'APD BRUTE	2024	% DE LA COOP. BI-LATÉRALE	% DE L'APD	DONT AIDE HUMANITAIRE	% AIDE HUMANITAIRE BILATÉRALE	% DE L'APD
Coopération bilatérale brute	389.160.402,28 €	100,00 %	70,48 %	96.182.584,06 €	24,72 %	17,43 %
Programmes et projets mis en œuvre par LuxDev	143.069.189,30 €	36,76 %	25,91 %	76.385,97 €	0,08 %	0,01 %
Programmes et projets mis en œuvre par des agences et programmes multilatéraux	95.154.130,98 €	24,45 %	17,23 %	36.909.697,02 €	38,37 %	6,68 %
Autres programmes et projets bilatéraux (BI-MAE hors ONG et agences)	28.543.741,14 €	7,33 %	5,17 %	12.681.599,36 €	13,18 %	2,30 %
Coopération mise en oeuvre par les ONG	102.579.442,89 €	26,36 %	18,58 %	36.877.401,71 €	38,34 %	6,68 %
dont ONG nationales	72.407.505,39 €	18,61 %	13,11 %	14.759.440,71 €	15,35 %	2,67 %
dont ONG internationales	26.862.572,00 €	6,90 %	4,86 %	22.032.570,00 €	22,91 %	3,99 %
dont ONG basées dans un pays en développement	3.309.365,50 €	0,85 %	0,60 %	85.391,00 €	0,09 %	0,02 %
Appui aux programmes	4.400.213,55 €	1,13 %	0,80 %	-	0,00 %	0,00 %
Autres	15.413.684,42 €	3,96 %	2,79 %	9.637.500,00 €	10,02 %	1,75 %

RÉPARTITION DE L'APD BRUTE	2024	% DE LA COOP. MULTILATÉRALE	% DE L'APD
Coopération multilatérale brute	163.017.488,44 €	100 %	29,52 %
Organismes des Nations unies	49.701.757,69 €	30,49 %	9,00 %
Institutions de l'Union européenne	59.092.915,33 €	36,25 %	10,70 %
Banque mondiale & FMI	36.933.500,00 €	22,66 %	6,69 %
Banques régionales de développement	8.793.223,65 €	5,39 %	1,59 %
Autres	8.496.091,77 €	5,21 %	1,54 %
APD brute	552.177.890,72 €	APD/RNB	
Recettes	-469.076,62 €		
APD nette (hors recettes)	551.708.814,10 €	0,99 %	



VENTILATION DE L'APD PAR SECTEURS D'INTERVENTION EN 2024

Le tableau suivant (APD par secteurs) renseigne sur la ventilation sectorielle de l'ensemble des dépenses d'APD du Luxembourg. En 2024, la Coopération luxembourgeoise continue de se concentrer sur les secteurs regroupés dans la catégorie des infrastructures et services sociaux, qui représentent 28,23 % de l'ensemble de l'aide (et 40,05 % de l'aide bilatérale). À l'intérieur de cette catégorie, sont regroupés l'éducation, la santé, la politique en matière de population/santé et fertilité, la distribution d'eau et assainissement, le soutien à la gouvernance et à la société civile ainsi que l'infrastructure et les services sociaux divers. La catégorie aide humanitaire représente 17,42 % de l'aide (22,24 % de l'aide bilatérale). La catégorie des

infrastructures et services économiques a représenté 7,54 % de l'aide (10,7 % de l'aide bilatérale), les deux principales sous-catégories étant celle des investissements dans le secteur des banques et services financiers (finance inclusive) et celle des entreprises et autres services. Les appuis à destination plurisectorielle ou transversale ont représenté 2,99 % de l'APD (4,24 % de l'aide bilatérale). La catégorie du secteur de production représente 3,66 % de l'APD en 2024 (5,20 % de l'aide bilatérale), l'essentiel étant dédié au secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche. Notons finalement que dans le cadre de l'APD multilatérale, la plupart des investissements (94,09 %) ne peut pas être affectée à un secteur précis. Ceci s'explique par la nature même de l'aide multilatérale qui est constituée des contributions directes, obligatoires ou volontaires, au budget général des agences multilatérales.

VENTILATION SECTORIELLE DE L'APD BILATÉRALE & MULTILATÉRALE BRUTE	APD BILATÉRALE	%	APD MULTILATÉRALE	%	TOTAL PAR SECTEUR	%
Infrastructure et services sociaux	155.862.088 €	40,05 %	- €	0,00 %	155.862.088 €	28,23 %
Education	57.652.827 €	14,81 %	- €	0,00 %	57.652.827 €	10,44 %
dont éducation, niveau non spécifié	27.463.605 €	7,06 %	- €	0,00 %	27.463.605 €	4,97 %
dont éducation de base	4.262.678 €	1,10 %	- €	0,00 %	4.262.678 €	0,77 %
dont éducation secondaire	22.762.986 €	5,85 %	- €	0,00 %	22.762.986 €	4,12 %
dont éducation post-secondaire	3.163.557 €	0,81 %	- €	0,00 %	3.163.557 €	0,57 %
Santé	34.403.723 €	8,84 %	- €	0,00 %	34.403.723 €	6,23 %
dont santé, général	28.747.648 €	7,39 %	- €	0,00 %	28.747.648 €	5,21 %
dont santé de base	5.632.381 €	1,45 %	- €	0,00 %	5.632.381 €	1,02 %
dont maladies non-transmissibles	23.694 €	0,01 %	- €	0,00 %	23.694 €	0,00 %
Politique en matière de population/santé et fertilité	12.656.645 €	3,25 %	- €	0,00 %	12.656.645 €	2,29 %
Distribution d'eau et assainissement	5.804.527 €	1,49 %	- €	0,00 %	5.804.527 €	1,05 %
Gouvernement et société civile	29.661.610 €	7,62 %	- €	0,00 %	29.661.610 €	5,37 %
dont gouvernement et société civile - général	25.053.920 €	6,44 %	- €	0,00 %	25.053.920 €	4,54 %
dont politiques publiques et gestion administrative	1.659.357 €	0,43 %	- €	0,00 %	1.659.357 €	0,30 %
dont gestion des finances publiques	2.253.173 €	0,58 %	- €	0,00 %	2.253.173 €	0,41 %
dont décentralisation et soutien aux administrations infranationales	85.079 €	0,02 %	- €	0,00 %	85.079 €	0,02 %

VENTILATION SECTORIELLE DE L'APD BILATÉRALE & MULTILATÉRALE BRUTE	APD BILATÉRALE	%	APD MULTILATÉRALE	%	TOTAL PAR SECTEUR	%
dont organisations et institutions pour la lutte contre la corruption	1.444.728 €	0,37 %	- €	0,00 %	1.444.728 €	0,26 %
dont politique fiscale et soutien à l'administration fiscale	1.303.383 €	0,33 %	- €	0,00 %	1.303.383 €	0,24 %
dont développement des services légaux et judiciaires	2.806.349 €	0,72 %	- €	0,00 %	2.806.349 €	0,51 %
dont participation démocratique et société civile	3.517.474 €	0,90 %	- €	0,00 %	3.517.474 €	0,64 %
dont Élections	13.780 €	0,00 %	- €	0,00 %	13.780 €	0,00 %
dont médias et liberté de l'information	280.000 €	0,07 %	- €	0,00 %	280.000 €	0,05 %
dont droits de la personne	9.215.450 €	2,37 %	- €	0,00 %	9.215.450 €	1,67 %
dont organisations et mouvements de défense des droits des femmes et institutions gouvernementales	414.871 €	0,11 %	- €	0,00 %	414.871 €	0,08 %
dont élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles	1.994.180 €	0,51 %	- €	0,00 %	1.994.180 €	0,36 %
dont faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable	66.094 €	0,02 %	- €	0,00 %	66.094 €	0,01 %
dont conflits, paix et sécurité	4.607.690 €	1,18 %	- €	0,00 %	4.607.690 €	0,83 %
Infrastructure et services sociaux divers	15.682.755 €	4,03 %	- €	0,00 %	15.682.755 €	2,84 %
Infrastructure et services économiques	41.621.102 €	10,70 %	- €	0,00 %	41.621.102 €	7,54 %
Communications	5.372.227 €	1,38 %	- €	0,00 %	5.372.227 €	0,97 %
Énergie : production, distribution et efficacité - général	4.560.819 €	1,17 %	- €	0,00 %	4.560.819 €	0,83 %
Banques et services financiers	24.446.785 €	6,28 %	- €	0,00 %	24.446.785 €	4,43 %
Entreprises et autres services	7.241.272 €	1,86 %	- €	0,00 %	7.241.272 €	1,31 %
Production	20.229.855 €	5,20 %	- €	0,00 %	20.229.855 €	3,66 %
Agriculture, sylviculture et pêche	20.219.965 €	5,20 %	- €	0,00 %	20.219.965 €	3,66 %
Industries manufacturières, industries extractives, construction	9.890 €	0,00 %	- €	0,00 %	9.890 €	0,00 %
Destination plurisectorielle ou transversale	16.514.209 €	4,24 %	- €	0,00 %	16.514.209 €	2,99 %
Protection de l'environnement	1.540.662 €	0,40 %	- €	0,00 %	1.540.662 €	0,28 %
Autres multi secteurs	14.973.547 €	3,85 %	- €	0,00 %	14.973.547 €	2,71 %
dont aide plurisectorielle	9.945.966 €	2,56 %	- €	0,00 %	9.945.966 €	1,80 %
dont développement et gestion urbaine	81.363 €	0,02 %	- €	0,00 %	81.363 €	0,01 %
dont développement rural	3.939.742 €	1,01 %	- €	0,00 %	3.939.742 €	0,71 %
dont réduction des risques de catastrophe	399.497 €	0,10 %	- €	0,00 %	399.497 €	0,07 %
dont programmes de sécurité alimentaire des ménages	310.265 €	0,08 %	- €	0,00 %	310.265 €	0,06 %

VENTILATION SECTORIELLE DE L'APD BILATÉRALE & MULTILATÉRALE BRUTE	APD BILATÉRALE	%	APD MULTILATÉRALE	%	TOTAL PAR SECTEUR	%
dont éducation et formation plurisectorielles	166.005 €	0,04 %	- €	0,00 %	166.005 €	0,03 %
dont institutions scientifiques et de recherche	130.708 €	0,03 %	- €	0,00 %	130.708 €	0,02 %
Soutien budgétaire	14.016 €	0,00 %	- €	0,00 %	14.016 €	0,00 %
Aide alimentaire développementale/sécurité alimentaire	881.576 €	0,23 %	- €	0,00 %	881.576 €	0,16 %
Aide humanitaire	86.545.084 €	22,24 %	9.637.500 €	5,91 %	96.182.584 €	17,42 %
Intervention d'urgence	78.160.203 €	20,08 %	9.250.000 €	5,67 %	87.410.203 €	15,83 %
dont assistance matérielle et services d'urgence	55.794.140 €	14,34 %	8.250.000 €	5,06 %	64.044.140 €	11,60 %
dont services de soins de santé de base dans les situations d'urgence	3.129.163 €	0,80 %	- €	0,00 %	3.129.163 €	0,57 %
dont aide alimentaire d'urgence	8.458.500 €	2,17 %	- €	0,00 %	8.458.500 €	1,53 %
dont coordination des secours et services de soutien et de protection	10.778.400 €	2,77 %	1.000.000 €	0,61 %	11.778.400 €	2,13 %
Reconstruction et réhabilitation	2.016.431 €	0,52 %	- €	0,00 %	2.016.431 €	0,37 %
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	6.368.450 €	1,64 %	387.500 €	0,24 %	6.755.950 €	1,22 %
Frais administratifs des donateurs	33.265.635 €	8,55 %	- €	0,00 %	33.265.635 €	6,02 %
Sensibilisation	4.644.409 €	1,19 %	- €	0,00 %	4.644.409 €	0,84 %
Aide aux réfugiés dans le pays donneur	92.248 €	0,02 %	- €	0,00 %	92.248 €	0,02 %
Non affecté / non spécifié	29.490.181 €	7,58 %	153.379.988 €	94,09 %	182.870.170 €	33,12 %
Total aide bilatérale & multilatérale ventilable par secteur	389.160.402 €	100,00 %	163.017.488 €	100,00 %	552.177.891 €	100,00 %



LE FONDS DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT EN 2024

Prévu par la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la Coopération au développement et l'action humanitaire, le Fonds de la Coopération au développement (FCD) est un instrument qui permet au MAE de mener à bien des programmes et des projets de coopération qui s'étendent sur plusieurs années. Le budget de l'Etat a alimenté le FCD de 369,44 millions d'euros en 2024, s'y ajoutent l'avoir disponible au 1^{er} janvier, à savoir 11,35 millions d'euros, ainsi que les recettes en cours d'exercice (469.076,62 euros). Les recettes comptabilisent les remboursements par des ONG et des agences, de fonds non déboursés dans le cadre de projets cofinancés par le ministère.

En 2024, un montant total de 360,79 millions d'euros a été déboursé à charge du FCD. LuxDev, en tant que principal mandataire dans le cadre de la mise en œuvre des projets et des programmes relevant de la coopération bilatérale gouvernementale, a bénéficié de la majeure partie, à savoir 143,07 millions d'euros (39,65 %). L'aide humanitaire a été créditée de 96,12 millions d'euros (26,64 %). Suivent les organisations non gouvernementales de développement qui ont perçu 43,91 millions d'euros (12,17 %) dans le cadre du cofinancement de leurs projets et programmes et de la prise en charge d'une partie de leurs frais administratifs et les organisations et agences multilatérales (37,27 millions d'euros, soit 10,33%). Le solde a été dédié aux projets mis en œuvre par le ministère directement avec d'autres partenaires (36,03 millions d'euros, soit 10%) et le volet d'appui aux programmes (4,4 millions d'euros, soit 1,21%).

DÉBOURSEMENTS À CHARGE DU FCD EN 2024 PAR RUBRIQUE

	APD	%
Programmes et projets mis en œuvre par LuxDev	143.069.189,30 €	39,65 %
Programmes et projets mis en œuvre par des agences et programmes multilatéraux	37.272.387,56 €	10,33 %
Autres programmes et projets bilatéraux	36.030.210,53 €	10,00 %
Coopération avec les ONG (accords-cadres, cofinancements et frais administratifs)	43.913.349,39 €	12,17 %
Appui aux programmes	4.378.214,19 €	1,21 %
Aide humanitaire	96.124.439,48 €	26,64 %
Total	360.787.790,45 €	100,00 %

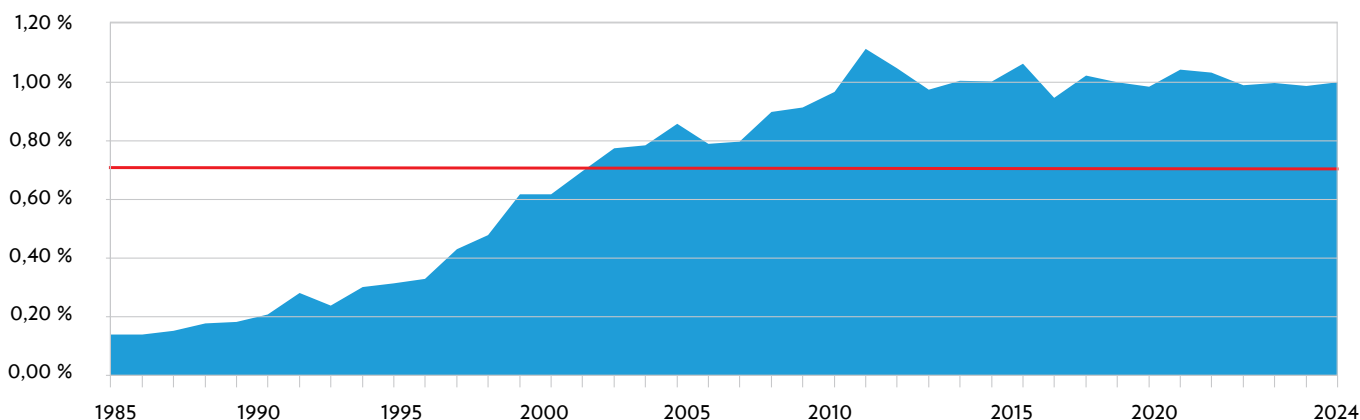


ÉVOLUTION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

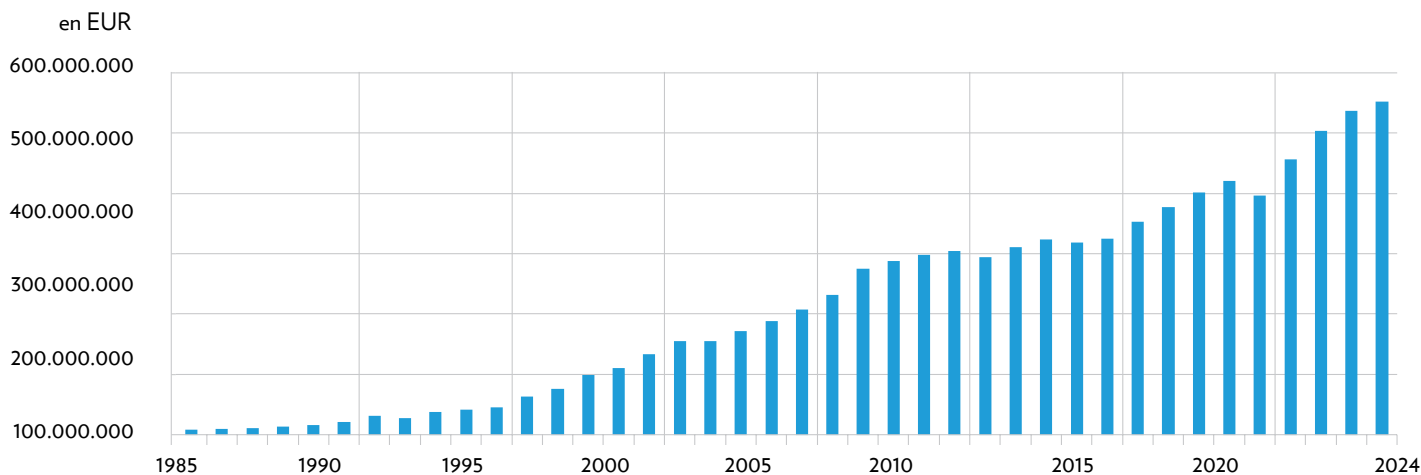
Comme le montre le graphique ci-dessous, l'aide publique au développement luxembourgeoise connut d'abord une croissance lente mais constante. A l'occasion du Sommet de la terre à Rio de Janeiro en juin 1992, le Premier ministre Jacques Santer annonçait solennellement la volonté du Luxembourg « d'arriver à 0,7 % du RNB à l'an 2000 ». Cet objectif fut confirmé par la suite et en 1999, lors de la formation du gouvernement, il fut décidé de se fixer comme objectif le taux de 0,7 % en 2000, puis d'augmenter cette aide « en vue de se rapprocher du 1 % en fin de législature ».

La cible des 0,7 % du RNB fut atteinte comme prévu en 2000 et les années suivantes virent la confirmation de cet engagement, l'APD ne redescendant jamais sous ce seuil. En 2009, l'aide publique luxembourgeoise dépassa pour la première fois le seuil de 1 % du RNB. Cet objectif est toujours d'actualité même si certaines années le ratio APD/RNB varie légèrement aux alentours du 1 %, conséquence des réévaluations du RNB en cours d'année. Dans le cadre de l'accord de coalition, le gouvernement actuel s'est engagé à maintenir l'objectif de consacrer 1 % du RNB à l'APD.

ÉVOLUTION DE LA RELATION APD/RNB ENTRE 1985 ET 2024



ÉVOLUTION DE L'APD ENTRE 1985 ET 2024 EN VOLUME



ÉVOLUTION DEPUIS 1985 DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT PAR RAPPORT AU REVENU NATIONAL BRUT

ANNÉE	APD NETTE	RNB	APD EN % DU RNB
1985	9.082.818,75 €	6.536.208.567,70 €	0,14 %
1986	9.672.805,34 €	7.005.669.324,91 €	0,14 %
1987	11.110.587,78 €	7.370.147.174,39 €	0,15 %
1988	14.201.572,14 €	8.058.002.126,93 €	0,18 %
1989	16.566.228,47 €	9.109.318.565,49 €	0,18 %
1990	20.751.910,64 €	10.001.065.942,16 €	0,21 %
1991	31.284.162,83 €	11.146.433.184,02 €	0,28 %
1992	27.739.285,42 €	11.701.516.364,69 €	0,24 %
1993	38.200.392,17 €	12.671.598.095,19 €	0,30 %
1994	41.596.533,46 €	13.252.189.519,56 €	0,31 %
1995	46.113.000,00 €	13.992.800.000,00 €	0,33 %
1996	63.077.000,00 €	14.705.000.000,00 €	0,43 %
1997	75.596.000,00 €	15.803.700.000,00 €	0,48 %
1998	98.829.000,00 €	16.020.300.000,00 €	0,62 %
1999	110.118.000,00 €	17.868.200.000,00 €	0,62 %
2000	133.433.659,00 €	19.170.400.000,00 €	0,70 %
2001	155.128.137,00 €	20.050.300.000,00 €	0,77 %
2002	155.735.183,00 €	19.897.800.000,00 €	0,78 %
2003	171.677.042,00 €	20.027.700.000,00 €	0,86 %
2004	188.981.534,00 €	23.988.000.000,00 €	0,79 %
2005	207.387.692,00 €	26.007.300.000,00 €	0,80 %
2006	231.510.318,00 €	25.800.400.000,00 €	0,90 %
2007	275.135.892,00 €	30.158.600.000,00 €	0,91 %
2008	287.679.785,00 €	29.729.000.000,00 €	0,97 %
2009	297.817.177,00 €	25.126.100.000,00 €	1,11 %
2010	304.031.901,10 €	28.633.700.000,00 €	1,05 %
2011	294.322.548,33 €	30.250.700.000,00 €	0,97 %
2012	310.447.807,61 €	30.927.066.000,00 €	1,00 %
2013	323.037.939,00 €	32.284.000.000,00 €	1,00 %
2014	318.347.926,85 €	29.970.000.000,00 €	1,06 %
2015	324.941.071,12 €	34.352.350.000,00 €	0,95 %
2016	353.143.813,00 €	34.550.000.000,00 €	1,02 %
2017	377.093.413,53 €	37.790.000.000,00 €	1,00 %
2018	401.296.347,29 €	40.767.580.800,10 €	0,98 %
2019	420.797.574,94 €	40.350.000.000,00 €	1,04 %
2020	396.927.971,71 €	38.520.000.000,00 €	1,03 %
2021	456.095.218,06 €	46.170.000.000,00 €	0,99 %
2022	503.867.364,90 €	50.628.760.188,19 €	1,00 %
2023	536.467.742,25 €	54.420.000.000,00 €	0,99 %
2024	551.708.814,10 €	55.214.870.000,00 €	1,00 %

The background is a solid blue color. Overlaid on this are several white geometric lines that form a series of nested and overlapping polygons. These lines create a sense of depth and structure, with some lines extending from the edges of the page towards the center. The overall effect is a modern, minimalist design.

LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE ET SES PARTENAIRES



AFRIQUE

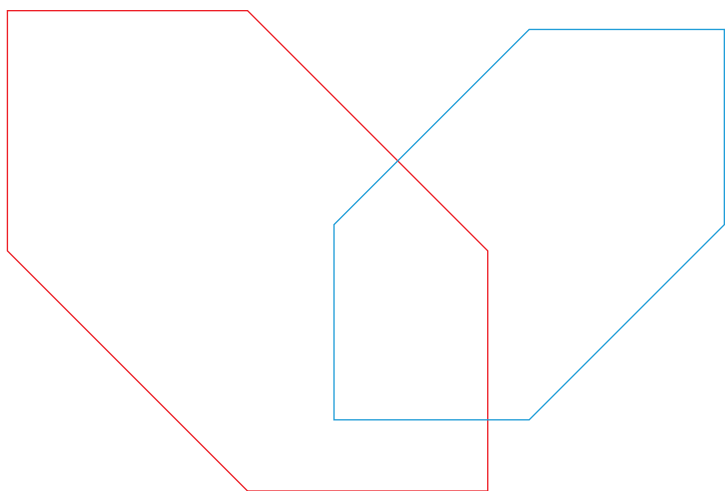
La Coopération luxembourgeoise est active au Sahel depuis la fin des années 1980, faisant des pays de cette région des partenaires de longue date du Luxembourg. Cependant, vu l'évolution de la situation politique et sécuritaire dans les pays du Sahel, la Coopération luxembourgeoise a été amenée à revoir ses modalités d'intervention au cours de l'année 2024. En effet, au Niger, suite au coup d'État de 2023, le Luxembourg a suspendu sa coopération bilatérale à l'instar d'autres partenaires *like-minded*, tandis qu'au Burkina Faso et au Mali, le Luxembourg s'est engagé à maintenir ses

engagements bilatéraux existants, mais à ne pas signer de nouveaux accords ou projets bilatéraux avec les gouvernements dits de transition, dans l'attente d'un retour à l'ordre constitutionnel.

Dans ce contexte, il convient de souligner que les projets mis en œuvre par les ONG, les acteurs humanitaires et les agences multilatérales se sont poursuivis et que le Luxembourg est resté engagé à répondre aux besoins essentiels et immédiats des populations les plus vulnérables.



AFRIQUE RÉGIONALE



Tout en gardant à l'œil la dégradation de la situation sécuritaire et politique au Sahel, le Luxembourg a continué et renforcé son engagement en faveur de la santé, des droits humains, de la recherche, et de la gouvernance au niveau régional, particulièrement en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Parmi ces partenariats de coopération régionale, on peut noter :

Dans le domaine de la santé, le soutien à l'ONG sénégalaise ENDA Santé, pour améliorer l'accès au dia-

gnostic et au traitement des personnes infectées par des maladies sexuellement transmissibles au Sénégal et en Guinée-Bissau, a atteint sa deuxième année d'activité en 2024, dans le cadre du projet CARES II (5,7 millions d'euros ; 2023-2027). Ensuite, le projet FEVE IMPULSE, également mis en œuvre par ENDA Santé dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida, a lancé le processus de revue à mi-parcours ce qui constitue une étape cruciale pour garantir l'atteinte maximale des résultats visés par le projet (7,3 MEUR ; 2022-2026).

De plus, le Luxembourg a continué en 2024 son appui au « Partenariat sur la couverture sanitaire universelle » mis en œuvre par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ce programme vise à renforcer la capacité de 116 pays bénéficiaires à développer et mettre en œuvre des politiques, stratégies et plans de santé solides et complets promouvant la couverture sanitaire universelle et garantir l'accès aux soins de qualité et financièrement abordables à tous. Le soutien technique de la partie luxembourgeoise à ce programme est assuré par six experts déployés au sein des bureaux de l'OMS au Sénégal, Burkina Faso, Mali, Niger, Cabo Verde et au Laos (29,8 MEUR ; 2013-2024).

Ensuite, le « Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales » (TDR) de l'OMS, coparrainé par l'UNICEF, le Programme

des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Banque mondiale, vise à renforcer la capacité de recherche en santé en Afrique subsaharienne. Dans ce contexte, l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) au Sénégal a été sélectionnée en 2020 afin d'agir en tant que centre de formation sous-régional du Programme TDR et de répondre à la forte demande de bourses en masters en santé publique pour des étudiants de pays francophones d'Afrique subsaharienne (1,23 millions d'euros ; 2022-2024). Finalement, le soutien de la Coopération luxembourgeoise à la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) au Sénégal, ainsi qu'au Burkina Faso et au Niger, au niveau du renforcement de la capacité de réponse des structures en charge de la surveillance sanitaire des aliments de rue s'est poursuivi en 2024 (1,9 millions d'euros ; 2022-2025).

En 2024, la Coopération luxembourgeoise a poursuivi ses partenariats avec des organisations s'engageant en matière de protection des droits humains, notamment les projets mis en œuvre par les ONG « *Front Line Defenders* » et « *International Service for Human Rights* » (voir rubrique Droits humains)

Afin de soutenir les communautés les plus touchées par les instabilités au Sahel, le Luxembourg a décidé de soutenir pour la première fois le « Fonds mondial pour la prévention de l'extrémisme violent » (GCERF) à travers un programme régional au Sahel sur l'autonomisation des femmes et des filles, en particulier les survivantes de violences extrémistes (1,2 millions d'euros ; 2024-2026). En outre, dans le domaine de la médiation des conflits, le Luxembourg a établi un deuxième partenariat suite au succès mis en œuvre en 2024 avec le « Centre Henry Dunant pour le dialogue humanitaire » (HD), qui contribue à prévenir, atténuer et résoudre les conflits armés par le dialogue et la médiation au Sahel et dans le golfe de Guinée (4 millions d'euros ; 2025-2026).

Ensuite, en ce qui concerne la recherche et le soutien aux institutions académiques, la Coopération luxembourgeoise a signé en 2024 un nouveau partenariat avec l'Université du Luxembourg, à savoir le projet de coopération interuniversitaire en Afrique de l'Ouest, qui contribue à développer les compétences de jeunes chercheurs en droit et en économie du Burkina Faso, du Niger et du Cap-Vert, ainsi que du Sénégal et du Bénin (500.000 euros ; 2025-2027).

Fin 2024, le Luxembourg a renouvelé son partenariat avec l'institut de recherche « *International Crisis Group* » (ICG) pour les années 2025 à 2027, lui permettant de renforcer son analyse des développements politiques et sécuritaires dans la région du Sahel, ainsi qu'en Ukraine (600.000 euros ; 2025-2027). Enfin, le Luxembourg a confirmé son engagement substantiel en faveur du développement de la région du Sahel, et plus particulièrement de l'Alliance Sahel, qu'il a rejointe en mars 2018. Il a participé aux instances de coordination, dont la dernière assemblée générale s'est tenue à Berlin en juillet 2024 (200.000 euros ; 2022-2024).



Lors de sa visite en mars, le ministre Bettel a signé la feuille de route pour la coopération entre le Luxembourg et le Bénin, prévoyant des investissements de 62 millions EUR pour la période 2022-2026, et l'ambassade à Cotonou a été formellement inaugurée.

Sur le plan de la coopération bilatérale, la Coopération luxembourgeoise a continué de financer deux programmes via des accords de coopération déléguée. Il s'agit d'une part de la construction et de l'équipement de lycées techniques agricoles (3 millions d'euros, avec l'Agence française de développement (AFD)) et d'autre part du programme « Appui à la gestion de la réserve de biosphère du delta du Mono et au développement de l'aire marine protégée de la bouche du Roy » (3 millions d'euros, avec l'agence belge de développement Enabel).

La coopération bilatérale avec LuxDev s'est poursuivie à travers les trois projets suivants :

- Ecole des métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration (2023-2026 ; 17 millions d'euros), en partenariat avec l'École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg (EHTL) et l'École hôtelière de Lausanne (EHL), l'ONG suisse Helvetas et l'ONG EcoBénin ;

- Finance inclusive et innovante (2024-2027 ; 10 millions d'euros), en partenariat avec l'ONG luxembourgeoise « Appui au développement autonome – ADA » et l'agence allemande Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ) ;
- Développement digital (2024-2027 ; 8,5 millions d'euros).

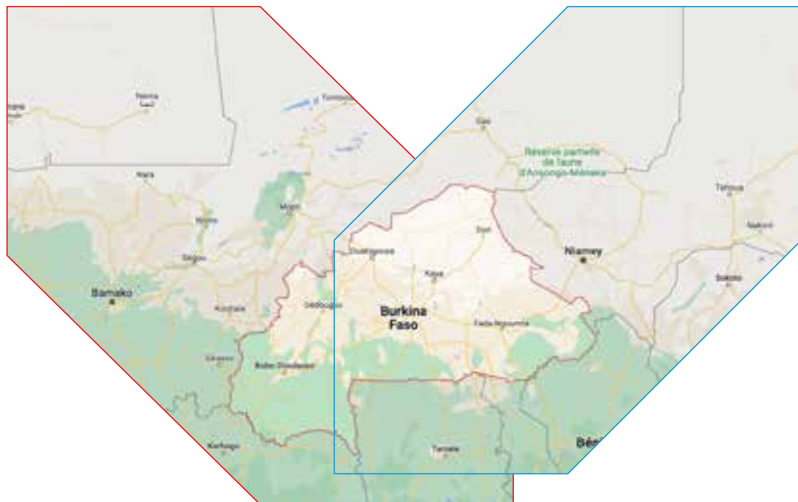
Il est par ailleurs prévu que LuxDev mettra en œuvre un nouveau projet d'appui aux Organisations de la Société Civile, co-financé par le Luxembourg (4,5 millions d'euros) et l'Union européenne (6,45 millions d'euros). Le projet qui visera notamment la protection des minorités, y compris LGBT, est en phase de formulation, le document de projet étant attendu en 2025.

Un programme multilatéral avec le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) dans le domaine de la santé et de l'éducation sexuelle (4,7 millions d'euros) se poursuivait en 2024. Un programme visant à défendre les droits de l'enfant en luttant contre le travail des enfants, notamment dans les régions du Couffo et du Zou (centre) d'un montant de 2,3 millions d'euros (2024-2025) a été lancé avec l'UNICEF. Ce projet qui renforce les mécanismes institutionnels et communautaires des villages particulièrement vulnérables et qui sensibilise les enfants et les adolescents a été élaboré à la suite des recommandations que le Luxembourg avait formulé dans le cadre de l'Examen Périodique Universel début 2023 vis-à-vis du Bénin.

En 2024, le Luxembourg a soutenu au Bénin des projets et programmes de réponse à la situation d'urgence pour un montant total de 1,1 millions d'euros. De plus, le Luxembourg a soutenu les opérations humanitaires du Programme Alimentaire Mondial (PAM) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR).

Six ONGD luxembourgeoises sont actives au Bénin, dont trois sous accord-cadre et deux sous forme de projets cofinancés.

BURKINA FASO



Au Burkina Faso, la Coopération luxembourgeoise est restée engagée au service des populations, tout en adaptant ses modalités d'intervention en fonction de l'évolution de la situation politique et sécuritaire au Burkina Faso après le coup d'Etat de janvier 2022. Les interventions de la Coopération sont encadrées par une

stratégie de transition qui définit des secteurs prioritaires dans lesquels des programmes sont mis en œuvre.

D'un côté, l'appui à l'éducation et à la formation technique et professionnelle, un secteur ayant bénéficié dans le passé d'un soutien important par la Coopération luxembourgeoise, continue de s'orienter davantage vers l'employabilité des bénéficiaires sur le marché du travail, ainsi que vers les besoins d'éducation des populations fragilisées par le conflit (éducation en situation d'urgence), notamment par la construction de salles de classe amovibles et préfabriquées. Dans ce contexte d'urgence, et dans l'esprit d'une approche Nexus, LuxDev a conclu des partenariats avec l'Aide internationale de la Croix-Rouge luxembourgeoise et « *Catholic Relief Services* » pour l'approvisionnement des cantines scolaires, la formation des cantinières et la distribution de vivres aux ménages vulnérables, permettant d'assurer la continuité de l'éducation en situation de crise pour les élèves déplacés internes.

D'un autre côté, l'appui à la gouvernance climatique et à la gestion durable des ressources naturelles pour lutter contre le changement climatique continue d'être un secteur priorisé. Le programme mis en œuvre dans ce domaine se focalise sur la lutte contre le changement climatique et la création d'emplois verts, garantissant un accès équitable, inclusif et durable aux ressources naturelles pour résorber les inégalités et amoindrir les sources de tension liées à la dégradation de l'environnement. Des activités incluent la récupération de terres dégradées, la sécurisation foncière de certaines zones naturelles, l'éducation environnementale et l'appui des entreprises burkinabè engagées dans l'économie verte.

Sur le plan multilatéral, la Coopération luxembourgeoise finance un projet d'appui à la résilience économique et climatique des femmes et des jeunes mis en œuvre par le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) pour une enveloppe totale de 5 millions d'euros (2023-2025). Le projet est mis en œuvre dans quatre régions (Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre-Sud, Hauts-Bassins) et a pour objectif de renforcer la professionnalisation des faïtières des produits forestiers non ligneux et des compétences entrepreneuriales des bénéficiaires, et de promouvoir l'éducation financière, l'accès au financement et l'insertion socioéconomique des femmes et des jeunes.



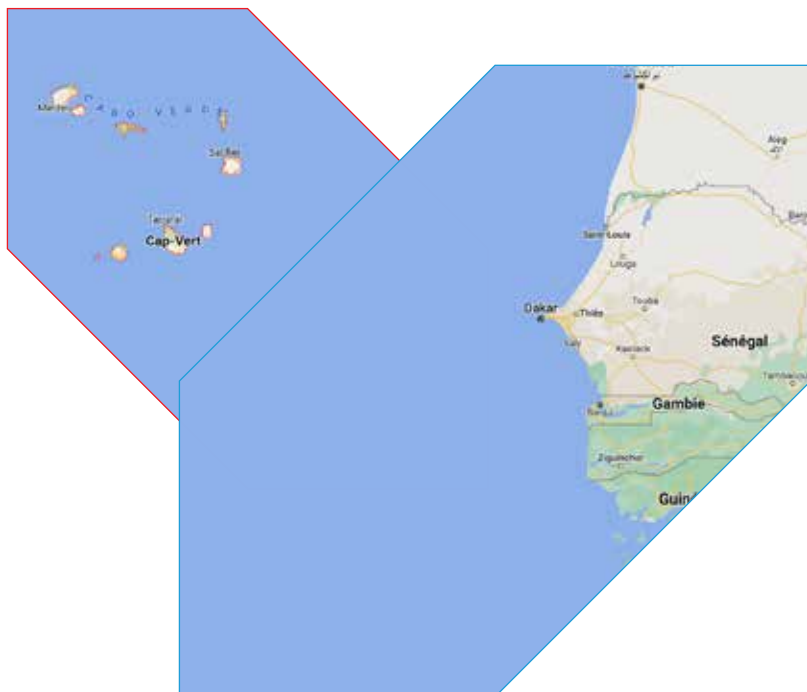
Elèves de l'école Loubila B

Face à la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire au Burkina Faso, le Luxembourg a continué en 2024 son soutien dans le domaine de l'aide humanitaire, en contribuant 3,4 millions d'euros à des interventions humanitaires mises en œuvre par des organisations humanitaires internationales. Il faut également noter que la Coopération luxembourgeoise intègre le volet humanitaire dans ses projets bilatéraux et multilatéraux, dans le cadre d'une approche Nexus « Humanitaire-Développement-Paix ».

En 2024, 13 ONG luxembourgeoises étaient actives au Burkina Faso et ont poursuivi la mise en œuvre de leurs projets via leurs partenaires locaux, malgré le contexte de crise politique et sécuritaire plus fragile. Dans le cadre de la Stratégie de transition, une enveloppe indicative de presque 24 millions d'euros par an est prévue pour les ONG luxembourgeoises au Burkina Faso.

AFRIQUE

CABO VERDE



Le Luxembourg a été en 2024 le principal partenaire de développement de l'archipel, ensemble avec le Portugal.

La 23^e session de la Commission de partenariat avec le Cabo Verde s'est tenue le 15 mars 2024 au Luxembourg. Coprésidée par le ministre Xavier Bettel, il fut accompagné du ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, Serge Wilmes. La partie

capverdienne était représentée par le ministre des Affaires étrangères capverdien Rui Figueiredo, accompagné du ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Energie, Alexandre Monteiro, ainsi que du ministre de l'Agriculture et de l'Environnement, Gilberto Silva. L'importance mutuelle accordée au partenariat entre les deux pays a été réitérée.

Le Programme Indicatif de Coopération (PIC) actuel, qui couvre la période 2021-2025, est intitulé PIC « Développement-Climat-Energie » (DCE) et dispose d'un budget de 85,4 millions d'euros. Il s'agit du premier PIC dans le cadre duquel le Luxembourg met en œuvre une approche pangouvernementale, facilitant l'intégration et la coordination des actions de développement et d'autres domaines, comme la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Les activités sont mises en œuvre par LuxDev et ADA (projet de finance inclusive qui est intégré dans l'axe emploi). Pour la première fois, le MAE, le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (MECB) ainsi que la Direction générale Energie du ministère de l'Economie se sont ainsi associés dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un même et unique programme pluriannuel. Les différents programmes du PIC portent sur l'ensemble de l'archipel et se concentrent sur les axes d'intervention suivantes : Emploi, Eau et Assainissement, Transition énergétique, Action et gouvernance climatiques, Développement local. Ces axes d'intervention sont complétés par des appuis budgétaires sectoriels dans les secteurs de l'emploi et de la santé. Le programme bilatéral dans le secteur de l'énergie a fourni un appui substantiel dans le cadre d'une initiative Global Gateway de l'UE au Cabo Verde. En effet, depuis 2019 le Luxembourg a financé les études préalables nécessaires à la mise en place de la centrale de pompage-turbinage (plus de 3 millions d'euros) sur l'île de Santiago et a contribué à la préparation de l'appel d'offre lancé par la BEI (Banque européenne d'investissement) en décembre 2024, aujourd'hui intégré dans l'initiative « Global Gateway ».

Dans le cadre de la coopération multilatérale, deux interventions mises en œuvre par des agences onusiennes dans le cadre du PIC DCE ont été lancées en 2023 et se sont poursuivies en 2024. Dans le contexte



Etudiants de l'Ecole d'hôtellerie et de tourisme du Cabo Verde

de l'axe emploi, un projet est mis en œuvre par l'Organisation internationale du travail (OIT) qui vise la promotion de la formalisation de l'emploi. L'axe du développement local est adressé à travers un programme mis en œuvre conjointement par le PNUD et le Programme des Nations unies pour les établissements humains (UN-Habitat), avec l'objectif de limiter voire d'éliminer les asymétries entre les îles.

Actuellement, quatre ONG luxembourgeoises interviennent au Cabo Verde sur financement du MAE. L'ONGD « *Betebuerg Hëlleft* » met en œuvre un projet de rénovation et de réaménagement des infrastructures scolaires de la municipalité de Mosteiros sur l'île de Fogo. ECPAT met en œuvre un projet relatif au

renforcement des capacités des réseaux locaux capverdiens afin que les enfants, les adolescents, les familles, les autorités locales et les acteurs communautaires clés de la protection de l'enfance connaissent les risques d'exploitation et d'abus sexuels et soient en mesure de les prévenir. L'ONGD « *Guiden a Scouten fir eng Welt* » met en œuvre des activités d'appui à l'école formelle et à la formation professionnelle. L'ONGD « Cap Vert Espoir et Développement » met en œuvre un projet de construction d'un centre d'accueil et de formation pour des enfants en âge préscolaire, des enfants scolarisés et d'adultes.

AFRIQUE

MALI



En 2024, les relations de coopération au développement entre le Luxembourg et le Mali ont été encadrées par une Stratégie de transition, adoptée en janvier 2021 pour une durée initiale de deux ans (2021-2022) puis prolongée de deux années, jusqu'en 2024. Pour la période 2023-2024, l'enveloppe totale (bilatérale, multilatérale, humanitaire) était de 42 millions d'euros. A ce montant viennent s'ajouter les contributions aux ONG luxembourgeoises sous accord-cadre ainsi que plusieurs programmes régionaux et microprojets.

A travers le « Programme Développement rural et Sécurité alimentaire », LuxDev a fourni un accom-

pagnement aux exploitations agricoles familiales et aux jeunes pour leur insertion économique. Le « Programme d'appui aux filières agropastorales – phase II » mis en œuvre par LuxDev et financé à parts égales par le Luxembourg et la Suisse dans la région de Sikasso a mené en 2024 un nombre important d'activités en vue de l'augmentation durable de la productivité et de l'employabilité dans les filières du lait local et de la pomme de terre.

Quant aux projets mis en œuvre par Proman, « Développement durable dans la région de Kidal – phase IV » et « Développement durable dans la région de Gao », de nombreuses activités ont été menées en matière de développement rural et de formation professionnelle en 2024. Les programmes ont permis la mise en place de banques de céréales et d'aliments pour le bétail, la réalisation de forages, de puits et de points d'adduction d'eau et la mise en place et l'opérationnalisation d'unités mobiles de formation. A Kidal, la Coopération luxembourgeoise est également intervenue dans le secteur de la santé, permettant notamment la réhabilitation de plusieurs centres de santé communautaires et la mise en place d'équipes mobiles polyvalentes en vue d'un meilleur accès aux services de santé pour les populations éloignées et vulnérables.

Dans le cadre de la coopération multilatérale, un projet de formation continue des sage-femmes et de santé sexuelle et reproductive a poursuivi sa mise en œuvre par FNUAP sous financement luxembourgeois. Il permet notamment le déploiement de 150 sage-femmes dans les régions et l'appui aux centres de formation des agents de santé. L'appui de la Coopération luxembourgeoise à deux projets mis en œuvre par le PNUD au Mali a pris fin en juin 2024 (entrepreneuriat des jeunes, et appui aux acteurs nationaux en vue de l'organisation effective des réformes politiques, institutionnelles, électorales et administratives).

Face aux besoins humanitaires croissants au Mali, le Luxembourg a contribué à hauteur de 4 millions d'euros aux efforts humanitaires de ses partenaires au sein du pays en 2024. Les appuis se sont faits à travers des structures avec lesquelles la Coopération luxembourgeoise entretient des relations de longue date, comme le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le PAM et les services humanitaires aériens de l'ONU (UNHAS), mais également plusieurs ONG humani-



Lancement officiel de « Bamako.ai, le mois de l'intelligence artificielle au Mali »

taires. En 2024, la Coopération luxembourgeoise a également fourni une contribution humanitaire supplémentaire de 250.000 euros en réponse aux inondations dévastatrices au Mali, un appui qui a permis d'apporter une assistance aux populations des zones gravement touchées en termes de protection sociale.

Cinq ONG luxembourgeoises ont mis en œuvre des projets de développement au Mali dans les secteurs d'intervention prioritaires de la Coopération luxembourgeoise. Des rencontres entre l'Ambassade du Luxembourg à Bamako et les représentants de ces ONG et des visites de terrain ont été organisées en 2024 afin de favoriser les synergies entre les activités des différentes ONG, de garantir un meilleur impact et d'augmenter l'efficacité de l'aide et la cohérence des actions de la Coopération luxembourgeoise au sens large.

En 2024, l'Ambassade du Luxembourg au Mali a financé quatre associations et ONG locales à travers la modalité des microprojets. Ces projets ont porté sur des thématiques aussi variées que l'accès à la culture, l'égalité des genres, la promotion de la pratique sportive ou encore l'accès à l'eau et à l'énergie solaire en milieu scolaire.

AFRIQUE

NIGER



Malgré la suspension des programmes bilatéraux décidée par le gouvernement luxembourgeois suite au coup d'État du 26 juillet 2023, la Coopération luxembourgeoise a poursuivi en 2024 son appui aux programmes multilatéraux, humanitaires et de soutien à la société civile dans des conditions de plus en plus complexes. Sur le plan multilatéral, les soutiens prévus au PAM pour appuyer les cantines scolaires ainsi qu'au FNUAP pour appuyer les droits et la santé reproductives ont continué comme prévu.

Sur le plan humanitaire, le Luxembourg a soutenu des projets d'acteurs humanitaires internationaux, multilatéraux et non-gouvernementaux pour une enveloppe globale de 3,7 millions d'euros en 2024. Il convient de noter ici le soutien supplémentaire accordé au PAM pour assurer la pérennité du fonctionnement de l'Emergency Communications Cluster (ETC) à Diffa, une ville au sud-est du Niger. Grâce à l'ETC, les membres de la communauté bénéficient d'un accès sécurisé aux outils numériques, renforçant ainsi leur accès à l'information. De plus, les activités d'un programme pluriannuel du CICR en matière d'eau et d'habitat dans la région de Diffa, soutenu par la Coopération luxembourgeoise, se sont également poursuivies en s'adaptant à un contexte post-coup d'État.

En 2024, sept ONG de développement luxembourgeoises ont travaillé au Niger dans les secteurs agricoles, la politique de la gestion administrative, la formation du personnel de santé, l'assainissement, la nutrition de base, l'éducation sanitaire, l'aide plurisectorielle pour les services sociaux de base, les intermédiaires financiers dans le secteur formel et informel, l'éducation, les équipements scolaires, et la formation professionnelle. Malgré un contexte d'intervention de plus en plus difficile et des contrôles plus stricts de leurs activités par les autorités nigériennes, la mise en œuvre de leurs projets s'est poursuivie en 2024.



Elèves à Zinder

AFRIQUE

RWANDA



Au Rwanda, les relations de coopération ont été marquées par la visite de travail du ministre Bettel du 18 au 19 juin 2024, placée sous le signe de l'approfondissement de la coopération du Luxembourg avec le Rwanda. Ce déplacement fut l'occasion de lancer formellement de nouveaux projets soutenus par le Luxembourg et de signer un « *Memorandum of Understanding* » (MoU) définissant les objectifs stratégiques des interventions de la Coopération luxembourgeoise dans les trois secteurs prioritaires suivants : i) l'éducation, la formation technique et professionnelle, et l'insertion professionnelle ; ii) la résilience climatique, l'adaptation et la durabilité environnementale ; ainsi que iii) la finance inclusive et innovante. Dans cette même dynamique, l'ambassade du Luxembourg au Rwanda a ouvert ses portes début septembre, renforçant ainsi la coopération bilatérale entre les deux pays.

L'année 2024 a vu le lancement de quatre projets bilatéraux au Rwanda dans les secteurs prioritaires. Plus précisément, les projets, mis en œuvre par LuxDev, visent à :

- mettre en place des écoles modèles de formation professionnelle dans le domaine de l'agriculture, de la santé animale et de la transformation alimentaire (Projet ISHEMA) ;
- soutenir la digitalisation de la formation professionnelle (Projet Digital Skills) ;
- appuyer la gestion durable des plantations forestières en améliorant les pratiques de sylviculture et

augmentant la production de combustibles de bois et de poêle de cuisions efficace (Projet SFERE) ;

- soutenir le développement de la place financière rwandaise par le partage d'expertise luxembourgeoise, avec un focus sur la finance durable et à impact (Projet KIFC).

Deux projets de coopération déléguée ont continué d'être mis en œuvre en 2024 : le projet KWIHAZA – *Feeding the cities*, financé par l'Union européenne et le Luxembourg et mis en œuvre par Enabel (agence belge de développement), et le projet AFTER II dans le domaine de la formation professionnelle, financé par le Luxembourg et la France, et mis en œuvre par l'Agence Française de Développement (AFD). Le Luxembourg a également soutenu financièrement la tenue de la première Triennale de Kigali en 2024. Toujours sur le plan bilatéral, la coopération luxembourgeoise a décidé fin 2024 d'augmenter sa contribution au « *Basket Funding for Pro-Poor Development* » de 7 millions d'euros, au vu des résultats prometteurs achevés au cours de l'année écoulée et les besoins énormes persistants. Pour rappel, l'objectif de ce fonds co-financé par la « *Kreditanstalt für Wiederaufbau* » (KfW) allemande et l'AFD, consiste à favoriser une croissance inclusive et durable en améliorant la qualité des services (sociaux) locaux dans les districts ruraux et démunis du pays par la mise en place d'infrastructure dite favorable aux pauvres.

Sur le plan multilatéral, le projet « *Boosting Decent Jobs and Enhancing Skills for Youth in Rwanda's Digital Economy* » mis en œuvre par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a été lancé. L'objectif principal du projet est de permettre à augmenter le nombre de jeunes ayant accès à des emplois décents dans l'économie numérique du pays.

Quatre ONGD sont actuellement cofinancées par le MAE au Rwanda (*Fondation Partage Luxembourg*, *Handicap International Luxembourg*, « *Christian Solidarity International* », *Amitié am Sand*) dans les secteurs de l'éducation (équipements scolaires, enseignement primaire, constructions d'écoles), de la formation professionnelle et du secteur de la santé (réadaptation, réhabilitation). A cela s'ajoutent les activités de l'ONG ADA, spécialisée dans l'autonomisation de populations vulnérables par le biais de la finance inclusive. Outre sa participation dans les projets bilatéraux KIFC, SFERE et KWIHAZA, ADA est active au Rwanda depuis 2006, historiquement à travers des programmes régionaux et avec des acteurs locaux.

AFRIQUE

SÉNÉGAL



En 2024, la coopération bilatérale avec le Sénégal a été principalement marquée par le bon déroulement des activités du 4^{ème} Programme Indicatif de Coopération (PIC). Dans ce contexte, il convient de souligner que les programmes bilatéraux mis en œuvre par l'agence LuxDev dans les domaines de la santé et de la formation professionnelle ont été prolongés jusqu'à fin décembre 2025. Ces programmes ont également bénéficié d'un budget supplémentaire pour garantir l'atteinte optimale des résultats visés.



Étudiant dans l'atelier électrovoltaïque au centre de formation professionnelle CIFOP construit par l'ONG JED appuyé par « Guiden a Scouten fir eng Welt » et PADEM

Ensuite, la mise en œuvre de la « *Team Europe Initiative* » (TEI), dans laquelle le Luxembourg s'est positionné comme chef de file impliquant plusieurs partenaires européens (Union européenne, Allemagne, France, Italie, Pays-Bas, Suisse), dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelle autour des métiers du sport, avec comme arrière-fond l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse au Sénégal en 2026, s'est poursuivie comme prévu.

En outre, l'année 2024 a permis de finaliser la formulation des programmes bilatéraux du 5^{ème} PIC, doté d'une enveloppe financière indicative de 154 millions d'euros et couvrant une période de sept ans. Le lancement des programmes du 5^{ème} PIC est en attente d'une révision de l'Accord général de coopération et de la conclusion d'un dialogue avec les autorités sénégalaises sur un mécanisme de règlement de différends, notamment relatif à l'évolution de la situation des droits humains.

Quant à l'assistance humanitaire au Sénégal, le Luxembourg s'est engagé à fournir 2 millions d'euros en appui à l'alimentation scolaire au Sénégal, conformément au Cadre de partenariat stratégique (2022-2025) avec le PAM.

En 2024, neuf ONGD luxembourgeoises (*Frères des Hommes*, « *Guiden a Scouten fir eng Welt* », *Handicap International*, *CMS*, *PADEM*, *SOS Villages d'Enfants Monde*, *SANA*, *Chaîne de l'Espoir Luxembourg*, et *SOS Sahel*) ont mis en œuvre des projets de développement au Sénégal dans des domaines divers tels que les services sociaux de base, la santé et l'assainissement, l'éducation et la formation professionnelle, le développement agricole, l'égalité des femmes ainsi que la participation démocratique. Pour la période de 2022-2028, la contribution du MAE (cofinancement à hauteur de 80 %) aux projets des ONG actuellement prévus s'élève à 11,3 millions d'euros.

TOGO



L'année 2024 a vu la co-accréditation de l'Ambassade du Luxembourg à Cotonou au Togo, le 10 janvier, symbolisant un approfondissement important des relations bilatérales entre les deux pays. En mars, le Ministre Bettel s'est rendu au Togo pour une visite de travail, où l'accueil chaleureux du gouvernement et en particulier du Président de la République Faure Essozimna Gnassingbé a auguré d'une excellente collaboration. Dans le cadre de cette visite, une lettre d'entente a été signée, précisant les domaines d'intervention prioritaires que sont (i) l'éducation technique, la formation professionnelle et l'insertion professionnelle, ii) l'environnement et la réponse au changement climatique, et iii) la digitalisation.

L'identification des projets de coopération bilatéraux a débuté en mai, et s'est poursuivie tout au long de l'année 2024 avec l'engagement de l'Ambassade du Luxembourg à Cotonou. L'Accord général de coopération entre le Luxembourg et le Togo a été signé par le ministre Bettel et son homologue Robert Dussey en septembre, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies.

La Coopération luxembourgeoise a accordé des financements à deux programmes via des accords de coopération déléguée:

- Le programme « *Forests4Future: Scaling forest landscape restoration in Togo* » vise à renforcer la résilience des écosystèmes forestiers et améliorer la vie des communautés rurales au Togo. La Coopération luxembourgeoise soutient ce projet à hauteur de 3 millions d'euros sur une durée de 3 ans.
- Le programme « *ProDigiT : Transformation digitale de l'économie togolaise* », destiné à renforcer les capacités numériques des acteurs publics et privés togolais, bénéficie d'un financement de 8,8 millions d'euros sur une durée de 3 ans, centré sur la digitalisation des services publics et sur la transformation numérique du secteur privé.

Mis en œuvre en partenariat avec la GIZ, ces projets représentent un levier important pour la mise en œuvre des priorités nationales du Togo.

Les discussions sur les futurs programmes de coopération bilatérale ont été entamées entre l'Ambassade, l'agence d'implémentation LuxDev et les autorités togolaises. Les premières requêtes sont attendues en début 2025.

Sept ONGD luxembourgeoises sont actives au Togo, dont 5 sous accord-cadre et deux sous forme de projets cofinancés.

AMÉRIQUE CENTRALE

COSTA RICA



lation est achevée, portent sur les thématiques de migration respectivement de la coopération Sud-Sud et triangulaire et seront mis en œuvre à partir de l'année 2025. Le projet concernant la migration se concentrera sur l'appui des institutions costariciennes dans la facilitation des processus administratifs des personnes migrantes. Il construira sur les résultats d'un projet actuellement en cours et mis en œuvre à travers LuxDev et Oxfam, qui appui les réfugiés et migrants nicaraguayens, en grande partie dans le Nord du Costa Rica. Le deuxième projet, quant à lui, permettra au Costa Rica d'échanger son expertise dans divers secteurs avec d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes. En outre, dans le cadre d'un projet régional de gestion durable de forêts, un axe spécifique au Costa Rica a été développé. Finalement, plusieurs micro-projets ont permis d'appuyer la société civile locale.

Le 11 décembre 2024, un pas important a été franchi avec la ratification de l'Accord-cadre de coopération entre le Costa Rica et le Luxembourg, permettant à l'agence LuxDev de s'établir sur place au Costa Rica et de commencer avec la mise en œuvre des projets bilatéraux. Les premiers projets où la phase de formu-

AMÉRIQUE CENTRALE

EL SALVADOR



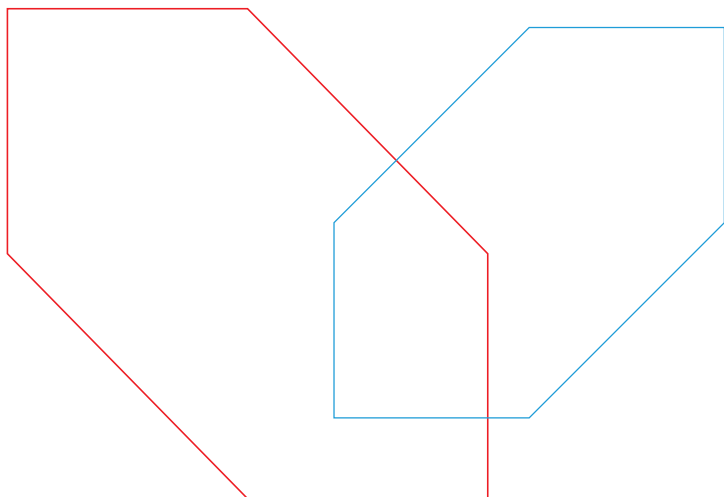
La 4^e Commission de dialogue bilatéral entre le Salvador et le Luxembourg s'est tenue à San Salvador en avril 2024 en présence de la vice-ministre des Affaires étrangères du Salvador, Adriana Mira. Dans le cadre de cette réunion, les deux pays ont convenu de poursuivre leur coopération, tout en maintenant une continuité thématique. Ainsi, deux projets ont été formulés. La mise en œuvre du premier projet, qui adresse l'emploi des jeunes dans le domaine du numérique a débuté. Il vise à appuyer les jeunes dans leur recherche

de travail en faisant des mises en contact avec des entreprises du secteur privé, ou bien en les appuyant dans le développement de leur propre entreprise. Ce projet s'intègre dans la « *Team Europe Initiative* « Digital Jobs » » et s'appuie sur les efforts de formation entrepris dans le cadre d'un projet financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Expertise France. Le deuxième projet, dont la mise en œuvre débutera en 2025, porte sur la coopération Sud-Sud et triangulaire et placera le gouvernement salvadorien en situation de contributeur en termes de coopération de même que de récepteur. La Coopération luxembourgeoise a lancé fin 2022 un nouveau projet avec la « *Fundación Nacional para el Desarrollo* » (FUNDE), partenaire de longue date. Ce projet, qui continuera jusqu'en 2025, a pour objectif de contribuer au renforcement de la gouvernance démocratique et de l'État de droit au Salvador par le biais de la participation civique, de la création d'alliances, du renforcement des différentes capacités des organisations de citoyens et de la promotion du dialogue. L'« *ATTF/House of Training* » est active au Salvador, offrant des formations pour les professionnels du secteur financier. Une ONGD luxembourgeoise, Action Solidarité Tiers Monde, intervient actuellement au Salvador, avec un programme axé sur le renforcement des droits de la personne, l'égalité des genres, la participation démocratique et l'appui à la société civile.



AMÉRIQUE CENTRALE

COOPÉRATION RÉGIONALE



En Amérique centrale, le Luxembourg reste un partenaire important du Système d'intégration centraméricain (SICA), notamment à travers un projet régional pour la promotion des femmes entrepreneures avec le Centre pour la promotion de la micro-, petite et moyenne entreprise (CENPROMYPE). Il s'agit d'un projet-clé dédié à l'égalité des genres et à la promotion des droits économiques des femmes. Dans le contexte de ce projet, CENPROMYPE et la Coopération luxembourgeoise ont mis en place un fonds d'investissement dédié aux femmes entrepreneures en Amérique centrale, le « Female Entrepreneurship Fund ». La cérémonie de lancement du fonds a eu lieu à San Salvador le 21 juin 2024.

Le fonds d'investissement d'impact « *Forestry and Climate Fund* » (FCCF), lancé déjà en 2017 sur initiative luxembourgeoise en tant que partenariat public-privé, continue à promouvoir une exploitation durable du bois et des chaînes de valeur associées en Amérique centrale. La Coopération luxembourgeoise soutient le FCCF à travers une assistance technique de LuxDev aux sociétés investies, dans le cadre d'un projet axé sur la gestion durable des forêts.

Depuis 2019 la Coopération luxembourgeoise soutient l'ONG « *Front Line Defenders* », qui appui les défenseurs des droits humains au Nicaragua, Guatemala, Salvador et Honduras. La phase actuelle du projet s'étend jusqu'à la fin 2025 et soutient des mesures de (cyber-)sécurité personnelle et professionnelle, des évacuations d'urgence et contribue aux frais juridiques et médicaux de défenseurs des droits humains en situation de risque. En janvier 2023, la Coopération luxembourgeoise a lancé un projet régional avec l'« *Alliance for Financial Inclusion* » en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui vise à mettre en place des stratégies innovantes d'inclusion financière dans la région et à favoriser le partage des connaissances dans ce domaine, avec un accent sur les services financiers digitaux, les FinTech inclusives, les plans nationaux en finance inclusive (surtout au Costa Rica), la finance inclusive verte et sur la finance inclusive du genre. Un nouveau projet a été lancé en 2024 avec l'ONG « *IDEA International* », pendant la présidence du Luxembourg au conseil des états membres d'IDEA. Ce dernier vise le renforcement de la démocratie dans le triangle du Nord en appuyant la société civile et la presse indépendante.

A ces interventions s'ajoutent, un projet en faveur de la protection des femmes migrantes avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), un projet avec ONU Femmes visant l'inclusion financière des femmes au triangle du Nord et un projet avec FNUAP visant une réduction des grossesses adolescentes dans des communautés afro-descendantes et indigènes de la côte caraïbe.

ASIE

LAOS



En 2024, l'année fut marquée par la continuation des programmes du 5^e Programme indicatif de Coopération (PIC V), qui couvre la période de 2023 à 2027. Avec une enveloppe budgétaire de 95 millions d'euros, le PIC V a étendu ses activités à trois provinces supplémentaires — Champassak, Savannakhet et Luang Prabang — intégrant ainsi le programme de développement des compétences. Les interventions demeurent concentrées sur quatre provinces prioritaires — Bokeo, Bolikhamxay, Khammouane et Vientiane — et se focalisent sur les domaines de la santé et de la nutrition, le développement local intégré, le développement des compétences pour le tourisme, l'agriculture, et la sylviculture (STAF), ainsi que la promotion de l'État de droit, l'accès à la justice et la bonne gouvernance.

Lors de la visite du ministre Bettel en février 2024, une augmentation de 3 millions d'euros a été allouée aux secteurs de la santé et de l'éducation juridique, soulignant l'importance continue de ces domaines pour le Luxembourg. En outre, le Luxembourg joue un rôle prépondérant dans la « *Team Europe Strategy* » au Laos.

Le programme de santé et de nutrition continue de renforcer les services de santé de base et de qualité, mettant un accent particulier sur la santé maternelle et infantile ainsi que sur les défis liés à la malnutrition. En 2024, grâce à l'augmentation budgétaire formalisée le 8 février, des équipements essentiels comme des réfrigérateurs médicaux ont été fournis à la Croix-Rouge Lao pour améliorer la conservation des produits sanguins. De plus, un renforcement a eu lieu dans la collaboration entre la Mongolie et le Laos dans le domaine de la cardiologie. Cette collaboration vise à améliorer les services de cardiologie au Laos grâce aux efforts de coopération Sud-Sud. La Mongolie, bénéficiant du soutien du Luxembourg depuis le début des années 2000 pour développer ses services cardiaques, partage désormais son expertise et ses ressources pour soutenir le développement des capacités locales lao-tiennes en cardiologie.

Le programme de développement local a mené des plans de développement dans 226 villages et, malgré les défis, a adapté ses activités pour y inclure les responsabilités de réduction des risques de désastres, précédemment gérées par la Fondation Caritas Luxembourg. Suite à une affaire de détournement de fonds impliquant cette dernière, ces responsabilités ont été définitivement transférées au programme de santé au sein du PIC V, assurant ainsi une continuité du projet.

En matière de développement des compétences, le programme STAF couvre maintenant le tourisme et l'hôtellerie à une échelle nationale, avec des écoles d'hôtellerie exemplaires à Vang Vieng, Luang Prabang et prochainement à Champassak. En 2024, des ac-



Jeune résidente du village de Nathong

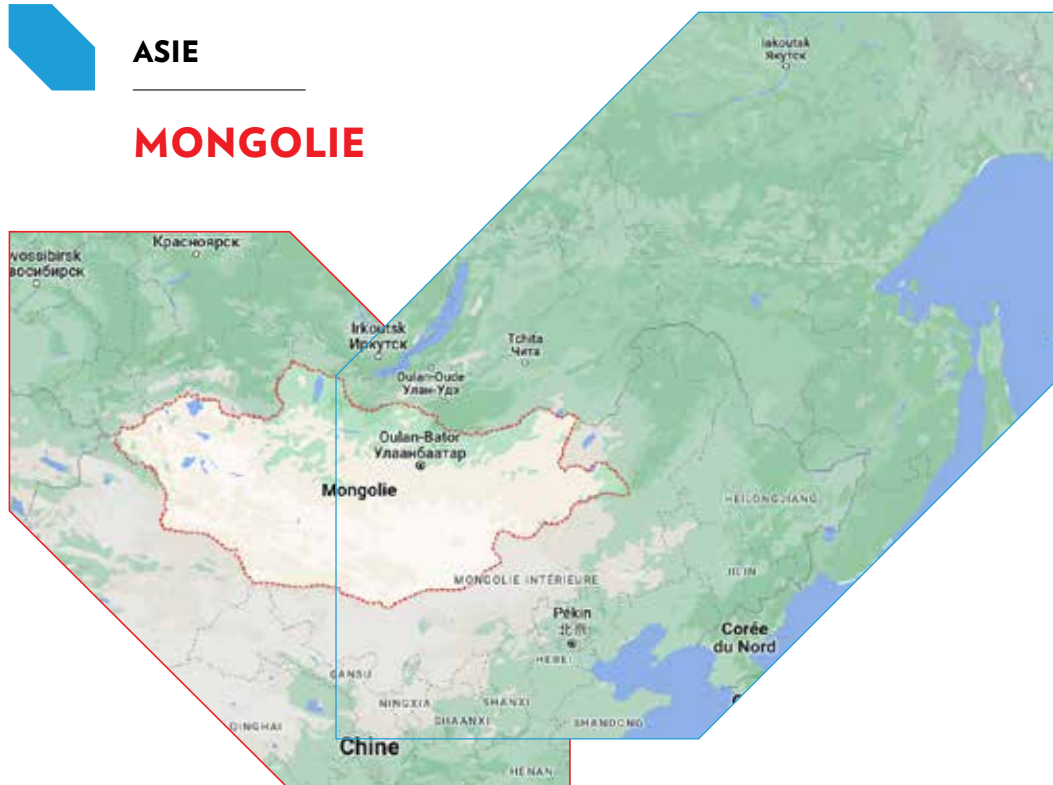
cords ont été signés avec dix établissements publics pour former jusqu'à mille étudiants issus de milieux défavorisés. Il convient également de mentionner que, fin 2024, le programme STAF a été sélectionné comme projet phare dans le cadre de l'initiative Global Gateway de l'Union européenne au Laos.

Le programme de la promotion de l'État de droit a vu la mise en œuvre d'ateliers sur l'éducation aux droits de l'homme et le développement de curriculums, avec des plans pour étendre ces initiatives en 2025. Depuis 2024, l'engagement de l'Université du Luxembourg dans la promotion de l'État de droit au Laos est directement intégré au sein du programme de promotion de l'État de droit, l'accès à la justice et la bonne gouvernance, sous la gestion de l'agence de coopération luxembourgeoise. Cette intégration consolide les efforts et les ressources pour maximiser l'impact des projets de recherche et des programmes de bourses dédiés à l'enseignement supérieur du droit.

Par ailleurs, la coopération bilatérale luxembourgeoise a renforcé son soutien à des initiatives stratégiques telles que le projet de coopération en statistiques Laos-Luxembourg (LLPS) et le projet PaReCIDS. Le projet LLPS, axé sur le renforcement des capacités statistiques, vise à améliorer la qualité et la disponibilité des données statistiques sociales et environnementales essentielles pour la planification du développement. Parallèlement, le projet PaReCIDS, en collaboration avec l'Institut Pasteur du Laos et le « *Luxembourg Institute of Health* », est dédié à la surveillance et la recherche sur les maladies infectieuses, renforçant ainsi les capacités locales de réponse aux urgences sanitaires.

Il est également important de souligner la collaboration fructueuse entre l'Union européenne, la Suisse et le Luxembourg dans le cadre du PIC V, où des fonds significatifs sont délégués à LuxDev pour la mise en œuvre de programmes ciblés. Ces projets multilatéraux, qui complètent les initiatives bilatérales, se concentrent principalement sur des secteurs clés tels que la santé, l'éducation, et le développement agricole. Parmi ces programmes, le « *United Nations Joint Programme* » (UNJP) sur la santé reproductive, maternelle, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent est particulièrement notable. Ce programme est exécuté en collaboration avec des agences de renom telles que l'OMS, le FNUAP et l'UNICEF. De plus, des efforts soutenus pour le déminage des UXO, reliquats de la seconde guerre d'Indochine, sont également financés, avec un budget de 1 million d'euros alloué pour la période de 2022 à 2024.

MONGOLIE



Depuis 2022, une nouvelle phase de l'appui en matière de maladies cardiovasculaires, qui sont un problème de santé publique prioritaire en Mongolie, assure la continuité avec les mêmes partenaires que sont l'hôpital Shastin / « *National Cardiovascular Centre* » (NCC) et l'Institut National de Chirurgie Cardiaque et de Cardiologie Interventionnelle du Luxembourg (INCCI). La mise en œuvre du nouveau programme restera, en continuité avec les phases précédentes, axée autour d'un appui à la politique décennale de l'État en matière de santé (Ten years State Policy on Health 2017-2026).

Au cours de l'année 2024, deux ans après le début de cette prochaine phase, des avancées significatives ont été enregistrées. Pour renforcer les capacités locales, quatre cardiologues ont bénéficié d'une formation à l'étranger pendant six mois et dix infirmières ont été formées en Turquie pendant une semaine. En outre, des formations sur site ont été dispensées par des experts visiteurs de l'INCCI, de l'Hôpital Ruijing et du Centre médical Cha-Bundang en Corée du Sud.

La même année, l'outil de télémédecine « Mncardio » a été amélioré, renforçant ainsi l'infrastructure de soins cardiaques en Mongolie. De plus, l'engagement du Luxembourg à soutenir financièrement l'établissement du NCC a été confirmé auprès du Ministère des Finances de la Mongolie. Un nouveau mécanisme de financement pour le soutien du NCC a été approuvé par le gouvernement luxembourgeois et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD). Ce mécanisme prévoit un prêt de la BERD pour financer la construction du NCC, accompagné d'une subvention luxembourgeoise destinée à l'installation d'équipements et à l'assistance technique par LuxDev, qui coordonnera la construction et l'équipement du NCC. Ce soutien global inclut également le développement des capacités, le développement des ressources humaines et l'opérationnalisation du NCC.



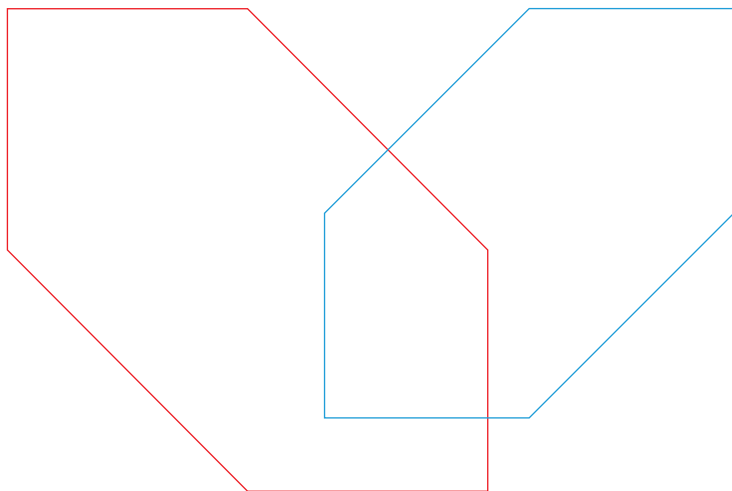
En préparation d'un financement conjoint du Fonds Climat et Energie (FCE) et du Green Climate Fund (GCF), un nouveau projet destiné à améliorer la résilience des petits exploitants agricoles, notamment des femmes, a été accordé en 2023 dans la province de Thua Thien Hue. Avec un certain retard, le projet a été lancé à la fin de l'année 2024 et sera mis en œuvre sur une durée de deux ans par LuxDev, le projet vise à renforcer la résilience climatique et économique des petits exploitants agricoles et entrepreneurs au Viet-

nam, en mettant l'accent sur les femmes, grâce à un meilleur accès aux services financiers, à la promotion de pratiques agricoles intelligentes face au climat, et au renforcement du financement des chaînes de valeur. Concentré dans la province de Thua Thien Hue, il s'appuie sur des partenariats locaux et nationaux pour adapter les outils financiers et techniques aux besoins spécifiques des agriculteurs, tout en intégrant des dimensions de genre et de durabilité.



ASIE

ASIE DU SUD-EST



Sur le plan sous-régional, le Luxembourg soutient depuis 2011 la Commission du Mékong (« *Mekong River Commission* » - MRC), basée à Vientiane, et dont le mandat est d'assurer une bonne gestion du fleuve et des ressources naturelles du bassin afin d'assurer un contexte économique propice et un développement socialement juste, tout en protégeant l'environnement. Actuellement, ce soutien s'élève à 1 million d'euros pour la période 2021-2025.

Un autre projet à vocation régionale dans lequel le Luxembourg est impliqué depuis 2014, ensemble avec l'Allemagne et la Suisse, est le projet « *Mekong Region Land Governance* » (MRLG), actuellement dans sa 3^{ème} phase (2023-2025), auquel le Luxembourg contribue à hauteur de 1,5 million de dollars américains. A travers l'appui au développement de lois et de voies de recours légales, le projet MRLG vise à assurer aux petits agriculteurs, en particulier ceux issus de minorités ethniques, un accès et un contrôle durable et équitable de leurs terres agricoles et forestières. Le projet contribue ainsi à des politiques et pratiques améliorées et mises en œuvre au Laos, au Cambodge, au Myanmar et au Vietnam, soutenues par des plateformes régionales.

Depuis 2013, la Coopération luxembourgeoise est le cofondateur et un des neuf donateurs du Partenariat pour la couverture sanitaire universelle (« *Universal Health Coverage Partnership* », UHCP / PCSU) dont le Secrétariat est hébergé par l'OMS). Le PCSU a pour objectif de soutenir les pays bénéficiaires dans l'instauration de la couverture sanitaire universelle, c'est-à-dire l'accès aux services de santé de qualité et financièrement abordables à tous.

Depuis 2017, le Luxembourg appuie également la promotion de la finance inclusive. Ainsi, à travers le mécanisme pour la finance inclusive responsable (RIFF-SEA), la « *Social Performance Task Force* » (SPTF) continue d'appuyer les institutions de microfinance au Laos, au Cambodge, en Indonésie, aux Philippines et au Vietnam dans la gestion de leurs performances sociales et environnementales. RIFF-SEA offre des cofinancements et des formations en matière de « social performance management », dans le but de sensibiliser les régulateurs, les investisseurs et les institutions de microfinance afin de garantir que les services financiers de la région protègent et bénéficient aux clients à faibles revenus.

Au Myanmar, au vu de la crise politique persistante, des soutiens à des projets multilatéraux humanitaires se sont poursuivis en 2024. Ainsi, la Coopération luxembourgeoise appuie le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour soutenir la société civile birmane dans la prévention des violations des droits humains et le renforcement des mesures de responsabilisation. Le Luxembourg se positionne également en tant que partenaire-clé du programme « *Building Federal Democracy in Myanmar* » (2023-2024), qui vise à instaurer un nouveau cadre constitutionnel au Myanmar, en établissant des institutions efficaces et responsables, et en promouvant une gouvernance inclusive et participative à tous les niveaux.

AFGHANISTAN



A travers différents canaux et dans un contexte de plus en plus difficile, le Luxembourg a poursuivi en 2024 son appui à la population afghane. Les nombreux décrets interdisant aux femmes d'exercer non seulement une profession auprès des ONG nationales et internationales, mais aussi dans de nombreux autres secteurs, ainsi que les privations de se déplacer toutes seules et de s'affirmer dans la vie publique a compliqué davantage la mise en œuvre de projets où les femmes sont placées à pied d'égalité avec les hommes, aussi bien en tant que bénéficiaires qu'en tant que partenaires de mise en œuvre.

Fin 2024, le projet pilote « *Thrive – Enabling Access to Job Market for Young Afghan Women* », de l'ONG allemande « *Kiron Open Higher Education* », qui consiste à procurer des cours de formation professionnelle et des cours de langue anglaise en ligne pour les jeunes femmes afghanes, afin de pouvoir créer leur propre entreprise, a pris fin et a été un véritable succès.

Depuis juin 2023, le Luxembourg soutient également l'ONG « *Front Line Defenders* » (FLD) dans le domaine de la protection des défenseurs des droits humains. FLD apporte un soutien pratique aux défenseurs des droits humains en danger (dont 50 % de femmes), grâce à une aide à l'évacuation, des subventions de protection et des conseils de sécurité. FLD vise surtout les personnes marginalisées, qui n'ont pas la possibilité d'accéder à d'autres mécanismes de protection ou à d'autres organismes. En 2024, FLD a pu venir en aide à 60 personnes, en leur offrant des formations de sécurité, mais aussi la possibilité d'évacuations dans d'autres provinces ou d'autres pays.

TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS



En 2024, la situation dans les territoires palestiniens occupés (TPO) a été marquée par des tensions persistantes et un contexte humanitaire critique. Le conflit israélo-palestinien, exacerbé par la guerre en cours dans la bande de Gaza depuis octobre 2023, a engendré une escalade de la violence et des souffrances pour la population civile. Les bombardements incessants ont causé des destructions massives d'infrastructures essentielles, aggravant la crise humanitaire. En Cisjordanie, le blocus et les restrictions de mouvement continuent de fragiliser l'économie palestinienne, entraînant un taux de chômage élevé et une dépendance accrue à l'aide internationale. Dans ce contexte, le Luxembourg a alloué un montant total de 13,82 millions d'euros aux TPO, tout type d'aide confondu.

En termes de partenariats, le Luxembourg continue son appui aux acteurs de la société civile à travers des accords de partenariat pluriannuels avec l'ONG « *Palestinian Agricultural Development Association* » s'engageant pour le renforcement durable des moyens de subsistance et l'inclusion économique dans les communautés rurales, l'ONG « *Palestinian Medical Relief Society* », organisation active dans le secteur de la santé reproductive des femmes, l'ONG « *Teacher Creativity Center* » qui œuvre dans le secteur de la formation en soutien psychosocial des enseignants des écoles palestiniennes, ainsi qu'avec l'ONG « *Coalition for Accountability and Integrity* » (AMAN) œuvrant dans le domaine de la transparence et de la gouvernance inclusive.

À cela s'ajoute l'appui du Luxembourg au projet de l'« *Alliance for Financial Inclusion* » (AFI) en finance inclusive et digitale. Le partenaire local de l'AFI pour ce projet est l'Autorité monétaire palestinienne et le projet de gestion des eaux usées en Cisjordanie, mis en place par la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat de la BEI.

En mai 2024, un nouvel accord a été signé avec les deux branches de l'ONG « *Bridging Insights* », basées en Israël et dans les TPO, pour soutenir leur projet qui vise à développer des stratégies efficaces de résolution du conflit.

En 2024, le ministre Xavier Bettel a entrepris trois visites en Israël et dans les TPO pour renforcer les relations diplomatiques et aborder les problèmes liés au conflit en cours. En engageant le dialogue avec les principales parties prenantes, le ministre a cherché à faciliter les échanges et à promouvoir des initiatives de paix, reconnaissant l'importance cruciale de la stabilité dans un environnement volatile. De plus, ces visites ont offert l'occasion de visiter les projets en cours et de constater de visu les accomplissements et les défis rencontrés, qui sont principalement liés au conflit.

EUROPE

KOSOVO



Au Kosovo, un Accord bilatéral couvrant la période de 2023 à 2030 ainsi qu’une Lettre d’entente dotée d’une enveloppe de 35 millions d’euros et couvrant la période de 2023-2025 ont été signés en juillet 2022 à Pristina. L’accord bilatéral marque une réorientation stratégique de l’engagement du Luxembourg au Kosovo, tenant compte de son statut de pays à revenu intermédiaire supérieur. La Coopération luxembourgeoise y adopte ainsi une stratégie de diversification des relations bilatérales, en intervenant non seulement dans les secteurs sociaux de base comme la santé et la formation professionnelle, mais aussi dans des domaines innovants tels que la transformation numérique et les énergies renouvelables. Dans une approche multipartenaire, le Luxembourg entreprend de nombreuses initiatives pour renforcer les liens entre les secteurs privé, de l’innovation et de la recherche kosovar et luxembourgeois. Les nouveaux projets bi- et multilatéraux ont été officiellement lancés en automne 2023.

Le ministre Bettel a effectué une visite de travail au Kosovo en novembre 2024, notamment à l’occasion

de la 9^{ème} Commission bilatérale entre le Kosovo et le Luxembourg, qui a permis de faire le point sur les résultats positifs atteints dans le cadre du partenariat de coopération entre les deux pays et en marge de laquelle les nouveaux instruments de coopération avec le secteur privé ont été lancés. Les nombreux échanges bilatéraux ont en outre permis d’approfondir les excellentes relations bilatérales et le partenariat de longue date entre le Luxembourg et le Kosovo.

La Coopération luxembourgeoise vise à promouvoir une croissance économique durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous grâce à l’enseignement et à la formation professionnels dans le cadre du programme « Compétences pour des emplois durables ». Le Luxembourg se concentre notamment sur l’amélioration du système d’enseignement et de formation techniques et professionnels afin de s’assurer qu’il fournit des compétences pertinentes pour un marché du travail en constante évolution.

Afin de contribuer à la croissance durable du Kosovo, la Coopération luxembourgeoise appuie le programme « Croissance durable et inclusive » qui vise la mise en place d’un Fonds d’innovation ainsi que d’un Fonds souverain. Le programme promeut également la transformation numérique et un renforcement de capacités en matière de cyber sécurité au sein de l’administration publique. Dans le même domaine d’intervention, la Coopération luxembourgeoise appuie le programme « Industries créatives Kosovo » du PNUD, en vue de contribuer au développement d’un environnement propice à la croissance de l’économie créative.

Dans le domaine de la transition énergétique, Lux-Dev encadre le programme « Transition énergétique et atténuation du changement climatique » visant à appuyer la transition vers les énergies renouvelables et à soutenir le développement et l’adoption de mesures d’atténuation du changement climatique, afin de favoriser un développement socio-économique durable et inclusif du Kosovo. La Coopération luxembourgeoise cofinance également avec l’Allemagne un programme



La ministre Nagavci observe les étudiants lors de l'inauguration des ateliers de l'école VET «Skender Luarasi» à Suhareke

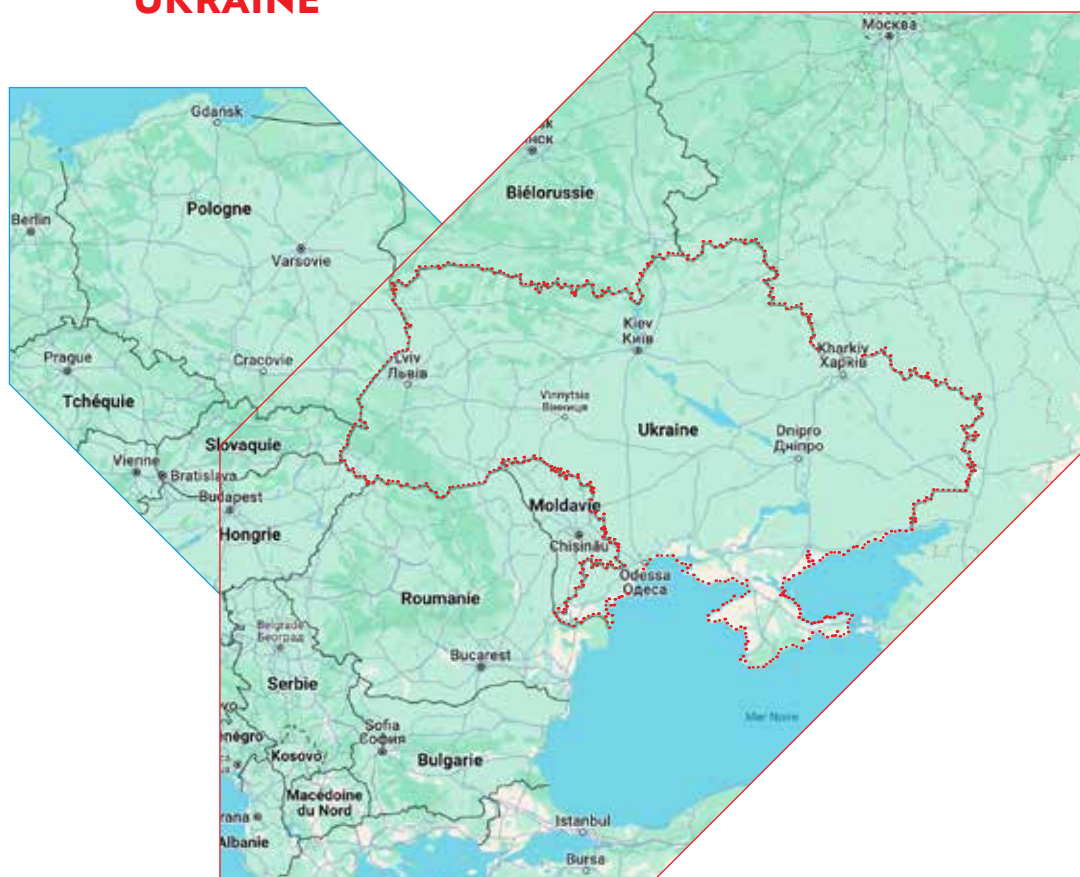
de la KfW, visant à adapter le système existant de chaleur urbaine de Pristina.

La Coopération luxembourgeoise est un partenaire de longue date du gouvernement du Kosovo dans ses efforts pour renforcer le secteur de la santé, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès aux soins, de la qualité et de la gouvernance dans le cadre du programme « Santé ». Grâce à une approche collaborative, l'aide du Luxembourg vise à renforcer les capacités institutionnelles, à améliorer la prestation des services de santé et à répondre aux besoins des populations vulnérables dans tout le pays. En outre, la Coopération luxembourgeoise appui également l'UNICEF dans la mise en œuvre de programmes en matière de développement de la petite enfance.

Le Luxembourg soutient l'intégration européenne du Kosovo dans le cadre du programme « Assistance technique dans le contexte de l'intégration européenne », qui associe la Norvège, en renforçant les capacités des ministères responsables de la mise en œuvre de l'accord de stabilisation et d'association (ASA), qui sert de cadre à l'intégration du Kosovo dans l'UE sur une période de dix ans. Pour remplir ses obligations au titre de l'ASA, le Kosovo doit entreprendre des réformes démocratiques, parvenir à un développement social et économique et s'harmoniser progressivement avec la législation de l'UE.

Enfin, la Coopération luxembourgeoise apporte un appui aux organisations de la société civile dans trois domaines d'intervention, à savoir l'autonomisation économique et sociale des femmes, la promotion de l'inclusion sociale et économique des minorités et des groupes marginalisés, ainsi que les médias indépendants. La Coopération luxembourgeoise appuie également la Fondation Kosovo Luxembourg qui vise à contribuer à la réduction de la pauvreté dans des municipalités ciblées du Kosovo, en soutenant des personnes et des petites entreprises familiales à travers des formations, des soutiens financiers et la création de partenariats.

UKRAINE



L'Ukraine continue de subir les conséquences de l'agression russe que ce soit sur le plan humain ou matériel, avec la destruction d'infrastructures civiles, tels que les hôpitaux, les infrastructures énergétiques ou encore les bâtiments résidentiels. En 2024, la Coopération luxembourgeoise a redoublé son soutien humanitaire et au redressement de l'Ukraine, portant son aide globale à 96,2 millions d'euros depuis le début de l'invasion russe en février 2022.

L'année 2024 a été marquée par la signature de l'accord de coopération technique et financière entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Ukraine lors de la visite du Premier ministre ukrainien Denys Shmyhal au Luxembourg le 19 mars 2024. Par ailleurs, le ministre Xavier Bettel et le ministre pour la Restauration de l'Ukraine, ministre des Communautés et du Développement des Territoires, Oleksii Kuleba, ont signé un « *Memorandum of Understanding* » en vue de la mise en œuvre du soutien au redressement du Luxembourg au raïon de Kryvyi Rih. Ce projet est doté d'un budget total de 50 millions d'euros pour la période de 2024 à 2029 et cible les secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'entrepreneuriat et de

la gouvernance. Plusieurs activités ont été mises en œuvre en 2024, dont la livraison d'ordinateurs portables pour les étudiants et professeurs des écoles primaires du raïon.

En vue de la crise énergétique que traverse l'Ukraine, le Luxembourg a augmenté son soutien au secteur de l'énergie à travers une contribution totale de 8 millions d'euros. Ce soutien cible Kryvyi Rih à travers la fourniture d'équipements énergétiques pour les besoins les plus urgents et la résilience énergétique à long terme du raïon. Une contribution a également été effectuée au « *Ukraine Energy Support Fund* », géré par la Communauté de l'énergie.

Par ailleurs, le Luxembourg a continué de soutenir le déminage humanitaire en Ukraine avec une contribution totale de 12 millions d'euros en 2024 pour des projets avec le FNUAP, le HALO Trust et l'OTAN. Le 9 décembre 2024, le ministre Xavier Bettel a également participé à une cérémonie de remise de 110 sets de déminage humanitaire à l'Ukraine, en présence de la chargée d'affaires de l'Ambassade d'Ukraine au Luxembourg, Natalia Anoshyna.

En outre, la Coopération luxembourgeoise a continué son soutien à l'écosystème des startups ukrainiennes, à travers le financement de la participation de startups ukrainiennes à des foires et événements au Luxembourg, dont les « *Venture Days* » et la conférence *Nexus2050*. En octobre 2024 a également eu lieu l'édition Ukraine du *Catapult*, programme d'accélération pour les fintechs ukrainiennes, organisé par la « *Luxembourg House of Financial Technologies* ».

COOPÉRATION MULTILATÉRALE

LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE

La coopération multilatérale constitue un pilier central de la politique de développement du Luxembourg, représentant environ 30 % de son budget annuel d'aide publique au développement (APD). Elle permet au Luxembourg de contribuer activement à la réalisation des 17 Objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 des Nations unies.

L'année 2024 a été marquée par un renforcement des partenariats stratégiques, le lancement de nouveaux programmes et un engagement actif dans les grandes instances multilatérales.

Nouveau partenariat avec l'UNICC

En juillet 2024, un partenariat stratégique a été conclu entre le Luxembourg et le Centre international de calcul des Nations unies (UNICC). Portant sur une période de cinq ans pour un montant total de 3,95 millions d'euros, ce partenariat stratégique prévoit entre autres une contribution du Grand-Duché au fonds de cybersécurité de l'UNICC, dont l'objectif est de renforcer les mesures de cybersécurité au sein du système des Nations unies et de ses organisations



Jeunes participants aux ateliers de communauté au Instituto Abel González Caballero à Limón, Honduras

affiliées; l'établissement d'une présence de l'UNICC et d'un centre de données au Luxembourg, permettant ainsi à l'UNICC de bénéficier de l'expertise et des capacités techniques du Luxembourg; et l'autorisation d'accès aux capacités de supercalcul du Luxembourg pour le système des Nations unies, afin de renforcer le traitement avancé des données et les capacités analytiques pour faire face efficacement aux défis mondiaux complexes.

Premier cadre de partenariat stratégique avec le BHCDH

Le Luxembourg a également renforcé son partenariat avec le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme en signant un cadre stratégique en juillet 2024, prévoyant un soutien de 6 millions d'euros pour 2024-2027. Ce partenariat cible principalement les pays en développement, en soutenant des programmes au Myanmar, au Rwanda et dans plusieurs bureaux régionaux. Le financement se concentre sur la lutte contre les violations des droits humains et la protection des populations vulnérables. Le Luxembourg a aussi apporté un soutien supplémentaire aux TPO et contribué au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme (« *LDCs/SIDS Trust Fund* »).

Collaboration renforcée avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Le 20 décembre 2024, la visite de travail du Directeur général de l'OMS, le Dr. Tedros Adhanom Ghebreyesus, sur invitation du ministre Bettel, a été l'occasion de signer le nouveau cadre de partenariat stratégique 2025-2028 pour un montant de 46,5 millions d'euros. Il s'agit de la contribution financière la plus importante qui sera allouée à l'OMS par le Luxembourg, qui est à présent le contributeur financier le plus important par habitant de l'OMS. Le ministre Bettel a également annoncé la contribution financière de 500.000 EUR du MAE au programme de riposte contre le virus mpox de l'OMS, le « *WHO Mpox Appeal* ».

Engagement renouvelé avec l'UNRWA

Face à la détérioration de la situation humanitaire dans les TPO et dans la région, le Luxembourg a réaffirmé son soutien à l'UNRWA, l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine, en allouant une contribution à 9,8 millions EUR pour 2024. En octobre 2024, un nouveau cadre de partenariat stratégique a été signé, avec une contribution



Jeunes participants aux ateliers de communauté au Instituto Abel González Caballero à Limón, Honduras

de 30 millions EUR pour la période 2025-2027, visant à améliorer l'accès à des services essentiels comme l'éducation et la santé pour les réfugiés palestiniens.

Programmes et projets spécifiques

En matière de financement, le Luxembourg continue de respecter son engagement envers le Pacte de financement des Nations unies de 2019, en allouant au moins un tiers de ses contributions aux ressources de base, assurant ainsi une prévisibilité et une flexibilité des financements pour les organisations multilatérales. Le reste des contributions se répartit entre des financements thématiques et des projets dits « multi-bi », principalement mis en œuvre dans les pays partenaires du Luxembourg.

En 2024, de nouveaux projets ont été lancés, notamment avec le PNUD pour des initiatives de déminage en Ukraine et au Laos, avec l'UNICEF au Bénin sur un projet relatif à la cybersécurité des enfants, avec le FNUAP au Rwanda et au Laos, ainsi qu'avec l'OIF en Afrique francophone.

La Coopération luxembourgeoise a également accordé une contribution supplémentaire de 2 millions d'euros au « *Special Trust Fund for Afghanistan* », soutenant la stratégie ABADEI pour prévenir une catastrophe humanitaire et socio-économique en Afghanistan, notamment en répondant aux besoins croissants des femmes et des jeunes filles.

Enfin, en ligne avec l'engagement du Luxembourg en faveur de la réforme du système de développement onusien, le Luxembourg a également contribué au Fonds commun pour les ODD et au Fonds d'affectation spéciale pour les coordonnateurs résidents.

Consultations annuelles, conseils d'administration et gouvernance

Dans le cadre de ses partenariats stratégiques avec les agences onusiennes et les institutions multilatérales, le Luxembourg organise des consultations annuelles de haut niveau pour évaluer l'impact de ces collaborations et définir de nouvelles priorités. Ces échanges permettent de faire le point sur les priorités de coopération, les stratégies de mise en œuvre et les résultats obtenus sur le terrain.

En 2024, le Luxembourg a notamment pris part à des réunions avec l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP, ONU Femmes et le FENU à New York et avec l'OMS, l'ONUSIDA et l'OIT à Genève.

Au-delà des consultations annuelles, la Coopération luxembourgeoise joue également un rôle actif dans les instances de gouvernance des organisations multilatérales, comme en témoigne notamment son engagement au Conseil d'administration d'ONU Femmes ou encore l'élection de M. Christophe Schiltz, gouverneur du Luxembourg auprès du FIDA, au mandat de Président du Bureau du Conseil des gouverneurs, marquant ainsi une étape importante pour la contribution du Luxembourg au sein de cette institution.

Par ailleurs, de juin 2023 à juin 2025, le Luxembourg représente au Conseil d'administration du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme la circonscription « *Point Seven* », composée de l'Irlande, la Suède, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas et le Luxembourg. Dans ce cadre, la Coopération luxembourgeoise a notamment organisé un séminaire à Luxembourg les 30 et 31 janvier 2024, réunissant les membres de la circonscription pour finaliser des documents de gouvernance et redéfinir certaines positions stratégiques. En 2024, les conseils d'administration du Fonds mondial se sont tenus à Genève du 22 au 24 avril, et à Lilongwe du 20 au 22 novembre.

La Coopération luxembourgeoise a également organisé un événement à Luxembourg avec la « *Coalition for Epidemic Preparedness Innovations* » (CEPI), afin de présenter les travaux de CEPI à des acteurs luxembourgeois du secteur de la santé et de la recherche. CEPI, fondée en 2017, est un partenariat public-privé axé sur le financement de la recherche, du développement et de la fabrication de vaccins contre les maladies infectieuses émergentes. Ce partenariat soutient également un accès équitable à ces vaccins, renforçant la collaboration internationale dans ce domaine.

Le Luxembourg a participé au Forum mondial pour la souveraineté et l'innovation vaccinales, organisé par Gavi l'Alliance des vaccins, la France et l'Union afri-

caine en juin 2024 à Paris. A cette occasion, Gavi a présenté un nouveau mécanisme financier, l'« *African Vaccine Manufacturing Accelerator* » dont l'objectif est de soutenir au moins quatre fabricants de vaccins en Afrique. Cela permet de soutenir l'Union africaine dans son ambition de produire au moins 60 % des doses totales de vaccins nécessaires en Afrique à l'horizon 2040. Le Luxembourg y alloue 3 millions d'euros, dans le cadre de « *Team Europe* ».

De plus, le Luxembourg a participé aux côtés de la Belgique et du Canada, à la cinquième évaluation de l'OMS par le réseau « *Multilateral Organisation Performance Assessment Network* » (MOPAN), en tant que « responsables institutionnels » (« *institutional leads* »). Cette évaluation de l'OMS par le MOPAN mesure l'efficacité organisationnelle de l'OMS et son impact sur l'efficacité des programmes de l'OMS en matière d'aide au développement.

Enfin, le Sommet de l'avenir, organisé en 2024 sous le thème « Des solutions multilatérales pour un avenir meilleur », a réuni des leaders mondiaux pour aborder les défis globaux et repenser le système multilatéral. Le Luxembourg, par l'intervention de Luc Frieden à l'Assemblée générale des Nations Unies, a souligné l'importance de renforcer la coopération mondiale et de réformer les institutions internationales. Le sommet a abouti à l'adoption d'un « Pacte pour l'avenir », fixant des orientations stratégiques pour le système onusien.



L'UNION EUROPÉENNE

L'agenda 2024 a été dominé par l'évaluation et puis la révision à mi-parcours de l'instrument de financement des actions extérieures NDICI – l'Europe dans le monde (« *Global Europe* »). Dans ses conclusions sur l'évaluation à mi-parcours de l'instrument, le Conseil constate que l'instrument est globalement adapté à sa finalité. Le Luxembourg a souligné l'importance d'atteindre les objectifs fixés notamment en matière climatique et de genre, ainsi que d'un reporting qualitatif et de procédures simples et transparentes afin de faciliter une coopération efficace. La révision à mi-parcours du NDICI a finalement abouti à une coupe au prorata des enveloppes géographiques et thématiques programmables, répercutée de manière différenciée sur la programmation budgétaire 2025-2027 des pays partenaires. Parmi les principales implications de cette révision, on notera la création d'un budget dédié aux « Actions dans les pays à contexte complexe » afin

d'assurer une flexibilité accrue de l'engagement européen et de compenser la suppression des programmes pluriannuels pour le Burkina Faso, Mali, Niger, et l'Iran, ainsi qu'une tendance globale à la régionalisation des fonds, notamment au travers du lancement d'enveloppes d'investissements, censées faciliter la mise en œuvre de la stratégie « *Global Gateway* ». Sur initiative conjointe du Luxembourg, de la France, de l'Allemagne et de la Belgique, 14 Etats membres ont signé une déclaration réaffirmant l'importance d'atteindre à la fin du cycle budgétaire le montant plancher alloué par le Règlement NDICI à l'Afrique subsaharienne, ainsi que le maintien des Pays les moins avancés en tant que groupe prioritaire de l'aide au développement de l'UE.

Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie Global Gateway a été l'une des autres priorités du Conseil. Une liste de 50 projets phares a été adoptée, parmi lesquels figure le projet bilatéral luxembourgeois « *Skills for tourism and forestry* » (STAF) au Laos, co-financé par l'Union européenne et la Suisse. Les négociations des premières conclusions du Conseil sur le « *Global Gateway* », débutées sous présidence hongroise et ayant donné lieu à de nombreux échanges sur la portée et le rôle de cette stratégie dans l'échiquier des outils de politiques extérieures de l'UE, devraient finalement aboutir en 2025. Le Luxembourg plaide pour une approche pragmatique adaptée aux besoins des populations locales, au contexte politique ainsi qu'à la maturité des marchés, appelant à une analyse au cas par cas. Dans ce contexte, le Luxembourg a continué de pousser pour une meilleure prise en compte des défis de l'implication des PME dans la mise en œuvre de la stratégie « *Global Gateway* » ainsi que la création de partenariats durables entre le secteur privé européen et celui de nos pays partenaires, notamment dans les domaines à haute valeur ajoutée pour le Luxembourg.

Après la forte impulsion donnée par la présidence espagnole à la triple transition sociale, verte et numérique en 2023, la présidence belge s'est concentrée sur l'importance des partenariats mutuellement bénéfiques, avec le développement humain au cœur de ses préoccupations, notamment au travers de l'adoption de conclusions du Conseil sur la Santé Globale ou bien l'organisation d'une Conférence de haut niveau y afférente. Le Luxembourg a par ailleurs été invité par la Commission à partager son expérience de longue date en matière de mécanismes de financement innovants dans le cadre de la Réunion des Directeurs pour le Développement humain en octobre 2024.

Face aux multiples enjeux et à la détérioration de la situation au Sahel, des lignes directrices sur l'engagement de l'UE en matière de coopération au dévelop-

pement dans des contextes politiquement contraints ont été adoptées en juin au sein du groupe de travail CODEV – une initiative saluée par le Luxembourg. Ces principes réaffirment la volonté des Etats membres de maintenir une présence « *Team Europe* » qui soit flexible, coordonnée et opérationnelle, en faveur des populations locales tout en veillant à ne pas légitimer les autorités inconstitutionnelles.

Enfin, le Conseil a adopté des nouvelles conclusions sur la sécurité alimentaire et la nutrition, dans le cadre desquelles le Luxembourg s'est engagé en faveur d'une approche holistique de la transformation des systèmes alimentaires ainsi que de la mise en œuvre effective du nexus Humanitaire-Développement-Paix. De surcroît, le Conseil a adopté ses conclusions sur le rapport spécial de la Cour de comptes européenne sur l'Alliance mondiale contre le changement climatique et sur le rapport spécial de la Cour des comptes européenne sur le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique.

Du point de vue humanitaire, l'année 2024 a été marquée par un mépris total du Droit International Humanitaire, une crise mondiale de la faim en aggravation, une instabilité économique, des chocs climatiques récurrents et une montée des tensions géopolitiques. Ces dynamiques interdépendantes ont considérablement amplifié la vulnérabilité des populations déjà fragilisées à travers le monde, alors que la communauté internationale n'a été en mesure de répondre qu'à 43 % des besoins humanitaires identifiés. C'est dans ce contexte de besoins humanitaires croissants, de réalités géopolitiques en mutation et de rétrécissement de l'espace humanitaire que s'est tenue la troisième édition du Forum Humanitaire Européen, en présence du ministre de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire, Xavier Bettel. Le Luxembourg, fervent défenseur du maintien d'un objectif d'aide publique au développement (APD) de 1 % de son Revenu National Brut, s'est engagé à continuer à consacrer 15 % de cette APD aux opérations humanitaires. Comme la plupart des Etats membres de l'UE, le Luxembourg a poursuivi son engagement face aux situations humanitaires catastrophiques à Gaza et en Ukraine, tout en restant attentif à d'autres crises humanitaires prolongées et alarmantes, telles que celles au Soudan, au Sahel, en Syrie et en République Démocratique du Congo. Cet engagement continu s'est notamment manifesté par les nombreuses promesses du Luxembourg lors des Conférences de financement tout au long de l'année 2024, concernant entre autres l'Ukraine, Gaza, le Liban, le Sahel, le Soudan et l'Éthiopie.

Face à un mépris total du droit international humanitaire et à l'insuffisance de protection accordée aux travailleurs humanitaires, la 34^e Conférence internationale du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a permis au Luxembourg de réaffirmer de manière claire et sans équivoque, la pertinence et l'indispensabilité du droit international humanitaire tout en renouvelant son engagement aux côtés de l'UE à travers 10 engagements stratégiques. Dans cette même perspective s'inscrivent les conclusions du Conseil sur la protection dans les contextes humanitaires, qui soulignent l'importance cruciale de protéger les civils, de garantir le respect du DIH et de renforcer les efforts coordonnés pour répondre aux risques de protection, en particulier pour les populations les plus vulnérables en situation de crise.

LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

La Coopération luxembourgeoise accorde une importance majeure au rôle et aux activités des organisations non gouvernementales de développement (ONGD), qui en tant que représentantes de la société civile agissent comme un pont entre les populations locales et les acteurs internationaux en défendant les droits des communautés. En 2024, 90 associations sans but lucratif ou fondations disposaient de l'agrément du ministère qui leur confère le statut d'ONGD et les rend éligibles aux subsides du ministère.

Au cours de l'année 2024, 23 accords-cadres et 91 projets de développement ont été cofinancés dans les pays du Sud. En matière de sensibilisation et d'éducation au développement (SENS/ED) au Luxembourg, 15 accords-cadres et pluriannuels (2022-2024) et 11 projets annuels ont bénéficié de subsides du ministère. De plus, 2 mandats SENS/ED pluriannuels ont été financés : la campagne « *Rethink Your Clothes* » et le CITIM (Centre d'Information Tiers Monde).

En 2024, le ministère a décidé de revoir ses modalités de coopération avec les ONGD dans le domaine de la SENS/ED. Dans le prolongement des mesures adoptées en 2023, qui visaient déjà à renforcer l'impact des actions – notamment en allongeant la durée des accords-cadres, en harmonisant les taux de cofinancement, en rendant éligible au cofinancement les déplacements professionnels autres que les visites de terrain, et en élaborant une méthodologie spécifique au secteur SENS/ED – le ministère s'engage dans une nouvelle étape aux côtés des ONGD. Cette démarche vise à approfondir la mesure d'impact en remplaçant les appels à propositions de projets par une collaboration renforcée entre les ONGD.

Dans le cadre de son rapport d'évaluation mutuelle de 2023, le Groupe d'Action Financière (GAFI) a souligné que le Ministère devait (i) développer et mettre en œuvre des procédures pour appliquer une approche basée sur le risque pour superviser le secteur des ONGD, et (ii) entreprendre une sensibilisation systématique du secteur pour améliorer la compréhension du risque de fraude, détournement de fonds, blanchiment d'argent, financement du terrorisme, ou tout autre activité illégale liée à l'utilisation de fonds provenant du Ministère.



Ecole primaire à Mosteiros, Fogo, Cabo Verde

En réponse aux conclusions du rapport et plus particulièrement à la recommandation 8, le Ministère a conçu un outil permettant d'adopter une approche basée sur les risques pour les ONGD agréées. Cet outil vise à garantir une supervision proportionnée et à mettre en place des mesures d'atténuation adaptées. La recommandation 8 a pour objectif de garantir que les organisations à but non lucratifs (OBNL) ne soient pas exploitées par des organisations terroristes cherchant à (i) se présenter comme des entités légitimes ; (ii) exploiter les OBNL à des fins de financement du terrorisme, y compris pour éviter les mesures visant le gel des biens ; et (iii) dissimuler ou opacifier le détournement clandestin de fonds destinés à des fins légitimes mais détournés vers des objectifs terroristes.

Enfin, en 2024, en concertation avec le Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, le ministère a lancé un autoguide sur la Charte de lutte contre le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels. Pour accompagner cette initiative, une session de lancement et d'information a été organisée en collaboration avec le Cercle de Coopération des ONGD, à l'occasion de la publication du guide sur les sites internet du Ministère et du Cercle de Coopération des ONGD. À l'issue de l'utilisation du guide, les ONGD ont passé un test de connaissances, dont la réussite, attestée par un certificat, constitue une condition indispensable au maintien de leur agrément ministériel.

Avec la cessation des activités de la Fondation Caritas Luxembourg (FCL), le Luxembourg perd un partenaire important agissant tant dans le domaine humanitaire que celui de la coopération. Dans le cadre de l'action humanitaire, FCL était bien implantée dans des pays comme l'Ukraine, le Soudan du Sud, la Syrie et expert dans des thématiques clés comme la sécurité alimentaire. Pour ce qui est de la coopération, FCL était un partenaire-clé au Mali, au Laos et au Kosovo.

Après des discussions avec des représentants de la FCL, le ministère a décidé de soutenir quatre partenaires locaux de la FCL en Moldavie, au Kosovo, en Turquie et au Mali avec un montant total de 541.357 euros. En 2025, le Luxembourg soutiendra la Caritas néerlandaise, Stichting Cordaid, avec 1.082.570 euros, permettant de financer le fonctionnement des établissements de santé au Soudan du Sud et d'élaborer une stratégie de sortie afin de clôturer le projet en question.

Côté bilatéral, LuxDev assurera la continuité du projet de réduction des risques de catastrophes

situé au Laos, financé à hauteur d'environ 1,25 million d'euros sur une période de trois ans. Quant au Mali, LuxDev travaille à présent avec Caritas Suisse qui assurera la poursuite d'actions essentielles à l'atteinte des résultats tel qu'initialement prévus, sur base du budget non versée (289.229 euros).

Caritas a également joué un rôle actif au Luxembourg dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation au développement, à travers deux programmes pluriannuels pour la période 2022-2024. L'un d'eux, la campagne « *Rethink Your Clothes* », était menée en partenariat avec l'ONG Fairtrade Lëtzebuerg, qui en a repris la gestion et élargi ses actions afin de garantir la continuité et la cohérence du programme. Parmi les réalisations de cette campagne, le centre « *Lët'z Refashion* », dédié à la mode durable, a été repris par HUT (« *Hëllef um Terrain* » – la nouvelle entité qui reprend les activités de la FCL au Luxembourg) et bénéficiera à l'avenir du soutien de nouveaux bailleurs, ce qui illustre la pérennité des actions engagées dans le cadre de « *Rethink Your Clothes* ».



FINANCE INCLUSIVE ET INNOVANTE, COOPÉRATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ ET LA RECHERCHE, DIGITAL FOR DEVELOPMENT (D4D)



LA FINANCE INCLUSIVE ET INNOVANTE

En capitalisant sur l'expertise du Luxembourg en tant que leader mondial dans le domaine financier, la Coopération luxembourgeoise promeut des solutions inclusives et durables visant à renforcer les systèmes financiers locaux et à améliorer l'accès des populations vulnérables à des services adaptés, contribuant ainsi au développement socio-économique. Mettant à profit de nouveaux outils financiers, la finance innovante est comprise comme un ensemble diversifié de solutions et de mécanismes financiers qui créent des moyens efficaces permettant de canaliser à la fois l'argent privé des marchés financiers et les ressources publiques vers la résolution des problèmes de développement.

En 2024, un jalon important dans ce secteur a été atteint avec la mise en place de l'« *International Social Finance Accelerator* » (ISFA), une initiative qui complète et élargit le cadre de l'« *International Climate Finance Accelerator* » (ICFA). Lancé en partenariat avec le ministère de l'Environnement, du Climat et de la biodiversité, le ministère des Finances et des acteurs privés, l'ISFA vise à soutenir les gestionnaires de fonds à impact social dans leurs phases initiales, en leur offrant un accompagnement financier et technique pour structurer des solutions innovantes en faveur de la mobilisation de capitaux financiers pour l'impact social, en mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie dans les régions les plus vulnérables.

La Coopération luxembourgeoise a aussi cherché à consolider son engagement dans le secteur de la fintech au profit de la finance inclusive en signant un partenariat avec la « *Luxembourg House of Financial Technology* » (LHoFT), dans le but d'élargir la portée de son programme « *CATAPULT : Inclusion* » à l'Asie du Sud-Est et à l'Amérique Centrale.

Les soutiens à l'« *Inclusive Finance Network Luxembourg* » (InFine.lu), la plateforme luxembourgeoise de finance inclusive, et au « *Consultative Group to assist the Poor* » (CGAP) ont également été reconduits.

L'année 2024 a également été marquée par la Semaine Européenne de la Microfinance, un rendez-vous annuel d'experts du secteur, qui a eu lieu du 13 au 15 novembre 2024 et a été organisé par la plateforme européenne de microfinance (e-MFP) et l'Inclusive Finance Network Luxembourg ASBL (InFine.lu), avec le soutien de la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire. Le 14 novembre 2024, dans le cadre d'une cérémonie présidée par S.A.R. la Grande-Duchesse à la BEI, le Prix européen de la Microfinance a été décerné à « *Rural Finance Initiative Limited* » (RUFIL), une institution de microfinance en Ouganda, en reconnaissance de ses efforts dans le domaine de l'inclusion financière en faveur des réfugiés et personnes déplacées de force.



LA COOPÉRATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

Depuis le Programme d'action d'Addis Abeba de 2015 sur le financement du développement, il est largement reconnu que la mobilisation du secteur privé est indispensable pour contribuer à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) au niveau global. C'est dans cette optique qu'un rapprochement de la Coopération luxembourgeoise avec les acteurs du secteur privé continue d'être encouragé, tout particulièrement avec le but d'identifier des solutions innovantes et de les mettre au service des objectifs de développement dans les pays en développement. Toutes les initiatives dans ce cadre accordent une place centrale à la conduite responsable des entreprises en matière de droits humains et du respect des critères environnementaux, ainsi qu'au principe de l'aide non-liée.

En 2024, la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire a continué le déploiement du « *LuxAid Challenge Fund* » et du « *LuxAid Demonstration Fund* ». Le premier instrument, le « *LuxAid Challenge Fund* », cible des jeunes entreprises innovantes et à fort impact, qui proposent une solution à un défi de développement spécifique identifié dans l'un des pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise. Le deuxième instrument, le « *LuxAid Demonstration Fund* », concerne des en-

treprises plus matures et se concentre sur la mise à l'échelle d'une solution innovante qui a été testée à plus petite échelle et dont l'impact a été prouvé. Ces deux instruments ont été lancés au Sénégal, Kosovo et Rwanda durant l'année 2024. Par ailleurs, deux éditions de la « *Business Partnership Facility* » ont permis de sélectionner un total de cinq projets au Kosovo, Cabo Verde, en Tanzanie et au Burkina Faso, dont deux projets portés par des entreprises luxembourgeoises.

À noter que le devoir de diligence des entreprises joue un rôle central dans le cadre de la mise en œuvre de ces instruments ; les résultats des interventions et l'octroi des fonds aux entreprises est conditionné à des engagements concrets en matière de respect des droits humains et de critères environnementaux. De façon générale, la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire a continué à suivre les travaux du groupe de travail « Entreprises et Droits humains », en charge de la mise en œuvre et du suivi du deuxième Plan d'action national Entreprises et Droits de l'Homme (PAN 2).



RECHERCHE ET COOPÉRATION SCIENTIFIQUE

En 2024, la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire a poursuivi ses efforts afin de concrétiser la collaboration avec l'écosystème de la Recherche au Luxembourg par le biais de collaborations et de projets conjoints. Dans ce contexte, la Coopération luxembourgeoise soutient de manière systématique le développement de capacités de recherche et d'expertise tant au Luxembourg que dans les pays au développement, et œuvre à la fois vers le renforcement de liens institutionnels existants et la constitution de nouveaux partenariats avec le monde académique et scientifique.

Ainsi, la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire et le Fonds national de la Recherche (FNR) ont mis en place un instrument conjoint appelé « *LuxAid BRIDGES* », qui finance des projets de recherche innovants entre chercheurs luxembourgeois et partenaires dans les pays en développement par des appels à projets annuels. Un premier appel à projets a été lancé en septembre 2023 et a abouti à la sélection en 2024 de trois projets, deux du « *Luxembourg Institute of Science and Technology* » (LIST) au Bangladesh et au Sénégal, et un de la faculté de droit de l'Université du Luxembourg au Laos.

En 2024, deux accords ont été signés avec l'université du Luxembourg concernant le financement de bourses d'études pour les pays d'intervention de la Coopération luxembourgeoise. Ces bourses visent à contribuer au développement de la recherche et de l'excellence académique dans les pays en développement, tout en construisant un tissu collaboratif entre l'Université du Luxembourg et les institutions universitaires dans les pays d'intervention de la Coopération luxembourgeoise. Dans un premier temps, les bourses cibleront le Laos, le Costa Rica et le Cabo Verde.

Enfin, le ministère a continué 2024, conjointement avec l'ONG Appui au développement autonome (ADA), son soutien financier à la Chaire ADA à la Faculté de Droit, d'Economie et de Finance de l'Université du Luxembourg. La Chaire œuvre sur la recherche en matière de droit financier européen et international avec un accent particulier sur tous les aspects de la finance inclusive et innovante et des fintechs. Elle organise annuellement la certification de professionnels du secteur via le « *Certificate in Law and Regulation of Inclusive Finance* », organise des conférences sur des sujets pertinents liés au droit financier et à la finance inclusive, publie des travaux de recherche de haute qualité dans le domaine du droit financier et de la finance inclusive et participe à des conférences nationales, européennes et internationales.



DIGITAL FOR DEVELOPMENT (D4D)

La Coopération luxembourgeoise soutient une transformation numérique inclusive, verte, humaine et fiable dans ses pays partenaires, contribuant au développement durable. En mobilisant des approches et instruments innovants dans des domaines d'expertise clés comme les technologies de l'information et de la communication (TIC), les compétences numériques, la cybersécurité et les services financiers numériques, elle collabore avec des partenaires tels que le « *Luxembourg House of Cybersecurity* » et l'Université du Luxembourg (SnT).

Le Luxembourg a maintenu en 2024 son engagement au sein du réseau « *Digital for Development Hub* » (D4D Hub) de la Commission européenne, promouvant l'alignement des initiatives numériques de l'UE pour accroître leur impact. Cette plateforme stratégique multipartite promeut de nouveaux partenariats inter-



nationaux dans le domaine de la transformation numérique entre l'UE et les pays partenaires, notamment en Afrique. La mission commune est une approche de la transformation numérique centrée sur l'humain : Faciliter les dialogues multipartites, partager l'expertise numérique et encourager les investissements de divers partenaires européens et mondiaux. Dans ce cadre, la Coopération luxembourgeoise contribue activement aux activités au sein de la branche « Afrique » ainsi qu'au groupe de travail « Cyberspace », dont le Luxembourg assure la co-Présidence ensemble avec la France et la Commission européenne.

Dans ce sillage, le Luxembourg a également poursuivi son engagement au sein du D4D Hub Union africaine - Union européenne (UA-UE D4D Hub). Mis en œuvre par cinq agences européennes de développement, dont LuxDev, et doté de 8 millions d'euros sous financement européen, ce projet vise à contribuer à réduire la fracture numérique, y compris celle liée au genre, et à mettre au profit les innovations numériques en vue d'un développement durable et inclusif en Afrique. Le UA-UE D4D Hub bénéficie également aux pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise, dont notamment au Cabo Verde.

Le Luxembourg poursuit également son engagement en cybersécurité par le biais du « *Global Forum on Cyber Expertise* » et du réseau EU CyberNet, collaborant avec plus de 115 partenaires internationaux pour renforcer les capacités et l'expertise mondiales dans ce domaine.

L'initiative « SnT4Dev » lancée en juillet 2024, dotée d'un budget de près de 10 millions d'euros sur sept ans et mise en œuvre par le SnT et LuxDev, permettra d'approfondir la coopération entre le SnT et les universités au Sénégal et au Bénin, deux pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise, dans le but de renforcer les capacités humaines nécessaires à la promotion du développement économique local dans les domaines des TIC ainsi que de la recherche.

Par ailleurs, en septembre 2024, le premier cycle de formations francophones dans le cadre du projet « *Information and Communication Technology Policy and Regulation – Institutional Strengthening* » (iPRIS), porté notamment par l'Institut luxembourgeois de régulation et la Coopération luxembourgeoise, ensemble avec la Coopération suédoise et la Commission européenne, s'est tenu au Luxembourg. Le projet vise à améliorer une connectivité significative, inclusive et durable en Afrique subsaharienne en renforçant la capacité des instituts nationaux de régulation à mettre en œuvre des projets stratégiques.

Les projets D4D de la Coopération luxembourgeoise ciblent en priorité la modernisation des administrations publiques, le développement des services financiers numériques, le renforcement des compétences numériques ainsi que le renforcement des capacités en matière de cyber sécurité. Les efforts visant à intégrer de manière transversale ces domaines dans les programmes bi- et multilatéraux ainsi qu'au niveau de l'action humanitaire, seront poursuivis au-delà de 2024.

The background is a solid blue color. Overlaid on this are several white geometric lines that form a series of nested and overlapping polygons. These lines create a sense of depth and structure, with some lines forming a large frame and others creating smaller, more complex shapes within it. The overall effect is modern and minimalist.

**ACTION
HUMANITAIRE**



L'ACTION HUMANITAIRE

En 2024, la Direction de la Coopération au développement et de l'action humanitaire a consacré un budget total de 96 millions d'euros aux interventions humanitaires.

L'année 2024 a été marquée par trois conflits à haute intensité et des millions de personnes en besoin d'assistance humanitaire. Les guerres au Proche-Orient, au Soudan et en Ukraine se sont caractérisés par le mépris total du droit international humanitaire et l'obstruction délibérée des efforts des travailleurs humanitaires qui ont tenté, souvent en vain, de sauver des vies. Le déplacement des populations a de nouveau battu tous les records. Une fois de plus, les plus vulnérables ont été les plus laissés pour compte : environ un enfant

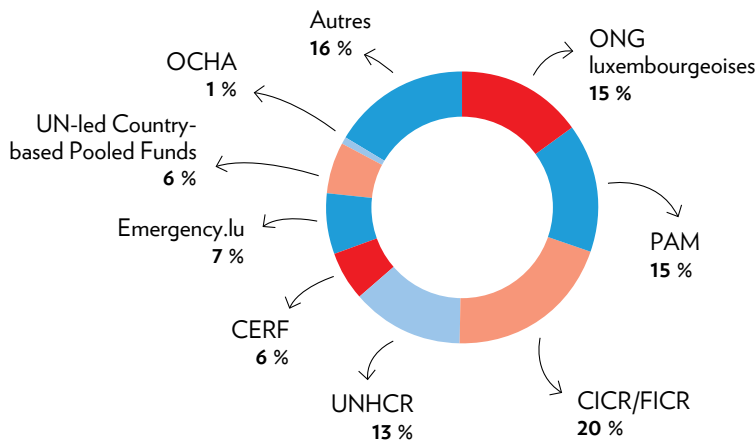
sur cinq dans le monde - environ 400 millions - vit dans des zones de conflit ou en déplacement forcé. Et les femmes et les filles sont trop souvent les plus touchées, en raison de soins de santé inadéquats et d'une épidémie de violence basée sur le genre.

Au 25 novembre 2024, les besoins financiers pour cette année avaient atteint 49,6 milliards de dollars, contre 46,4 milliards de dollars au début de l'année, visant à aider près de 198 millions de personnes dans 77 pays. Pourtant, malgré les efforts énormes déployés par les humanitaires pour atteindre les objectifs des plans de réponse et leurs appels, le financement n'a pas suivi les besoins en 2024. Seulement 43 % du montant requis, soit 21 milliards de dollars, avaient été reçus par rapport aux besoins du *Global Humanitarian Overview* (GHO) au 25 novembre.

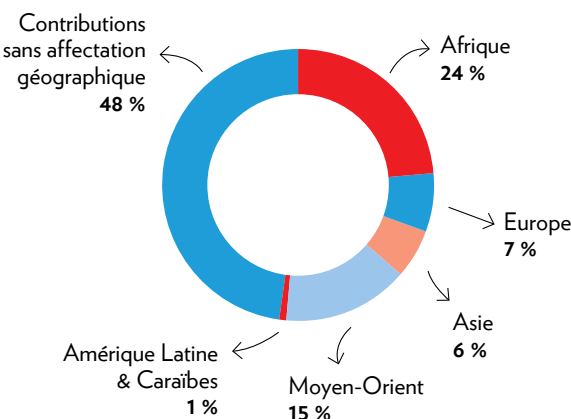
DÉBOURSEMENTS À TRAVERS TOUS LES CRÉDITS

ACTION HUMANITAIRE		%	% DE L'APD
Aide d'urgence	87.410.203,09 €	90,88 %	15,84 %
dont assistance matérielle et services d'urgence	64.044.140 €	66,59 %	11,61 %
dont services de soins de santé de base dans les situations d'urgence	3.129.163 €	3,25 %	0,57 %
dont assistance alimentaire d'urgence	8.458.500 €	8,79 %	1,53 %
dont coordination des secours et services de soutien	11.778.400 €	12,25 %	2,13 %
Aide à la reconstruction et réhabilitation	2.016.431 €	2,10 %	0,37 %
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	6.755.950 €	7,02 %	1,22 %
Total	96.182.584 €	100,00 %	17,43 %

AIDE HUMANITAIRE PAR PARTENAIRE



AIDE HUMANITAIRE PAR RÉGION





Le ministre Bettel avec une responsable de UNHCR au camp de réfugiés de Zaatari en Jordanie

CRISES INTERNATIONALES

Le Luxembourg a maintenu son engagement envers les crises humanitaires majeures dans le monde. Ainsi le Luxembourg a alloué en 2024 une contribution totale de près de 15,3 millions d'euros à la réponse humanitaire au Sahel, répartie sur le Niger (7,1 millions d'euros), le Burkina Faso (3,2 millions d'euros), le Mali (4,1 millions d'euros), et le Tchad (0,9 millions d'euros).

Trois autres priorités de l'action humanitaire du Luxembourg en 2024 étaient, avec des contributions totales de respectivement 5,3 millions, 4 millions et 3,4 millions d'euros, les réponses humanitaires en Ukraine, Syrie et Ethiopie. D'autres contributions humanitaires en 2024 étaient dédiées aux crises humanitaires au Soudan (2,4 millions d'euros), au Soudan du Sud (1,78 millions d'euros), en Afghanistan (1,45 millions d'euros), au Yémen (1,4 millions d'euros), en République Centrafricaine (RCA) (1,53 millions d'euros) et en République démocratique du Congo (RDC – 1,3 millions d'euros). Le Luxembourg a également réagi aux crises soudaines tels que les inondations au Laos et Vietnam (Typhon Yagi), au Mali, au Brésil ou encore au Japon, aux épidémies du Mpox en RDC et du Marbourg au Rwanda. En fin d'année, le Luxembourg a encore mobilisé 4 millions d'euros afin de répondre aux conséquences humanitaires désastreuses de la guerre au Liban.

TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS (TPO)

En 2024, le Luxembourg a alloué un total de 6,7 millions d'euros pour des projets de protection et d'aide humanitaire d'urgence dans les TPO, dont 1,4 millions d'euros en appui à la réponse humanitaire dans la bande

de Gaza. L'acheminement de l'aide dans les TPO a été réalisé à travers les agences des Nations unies telles que UNRWA, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et le Bureau de coordination des Nations unies (OCHA), ainsi que, le Comité international de la Croix rouge, et les ONG Handicap International Luxembourg, SOS Villages d'Enfants Monde, Care Luxembourg, Comité pour une Paix Juste au Proche-Orient, Action Solidarité Tiers Monde et l'ONG « HALO Trust ».

Le Luxembourg a continué en 2024 de soutenir le projet « *West Bank Protection Consortium* » géré par le l'ONG « *Norwegian Refugee Council* » et a noué de nouveaux partenariats tels qu'avec le Mécanisme 2720 de l'ONU pour Gaza afin de soutenir le couloir humanitaire jordanien et l'ONUSAT pour l'évaluation de l'impact du conflit sur les bâtiments dans la bande de Gaza.

PRÉSIDENTIE DU GROUPE DES DONATEURS DE SOUTIEN D'OCHA (ODSG)

De juillet 2023 à juin 2024, le Luxembourg a assumé la présidence du Groupe de soutien des donateurs d'OCHA (ODSG). Pendant cette période le Luxembourg a organisé quatre réunions officielles, dont deux réunions à haut niveau, la dernière ayant eu lieu à Luxembourg, ainsi qu'une visite de terrain en RCA. La présidence luxembourgeoise de l'ODSG est tombée en plein milieu de la mise en œuvre du plan stratégique 2023-2026 d'OCHA qui met l'accent sur un système humanitaire plus centré sur les personnes et moins bureaucratique, visant à renforcer davantage la résilience des communautés affectées. Dans ce cadre, le Luxembourg a concentré sa présidence sur les initiatives de réforme d'OCHA, telles que la réforme du cycle du programme humanitaire (HPC) et l'initiative « *Flagship* », qui visent à rendre le système humanitaire plus efficace en termes de ressources et plus axé sur les vrais besoins et priorités des personnes affectées. En mars 2024, le Luxembourg a également accueilli le premier forum mondial d'apprentissage de l'initiative « *Flagship* », qui a réuni environ 100 participants, y compris des acteurs locaux, les coordinateurs humanitaires et les chefs de bureau d'OCHA des quatre pays pilotes¹, ainsi que des donateurs, des agences onusiennes, des ONG et des institutions universitaires. Par ailleurs, la présidence a mis un accent particulier sur la réponse humanitaire face au changement climatique et aux déplacements internes, ainsi que sur la gestion des risques dans des contextes fragiles, tout

¹ Niger, Soudan du Sud, Colombie et Philippines



Flagship Initiative First Global Learning Forum à Luxembourg

en abordant la question du détournement de l'aide. La réunion à haut niveau tenue à Luxembourg a également exploré l'engagement du système humanitaire avec les acteurs du développement et les institutions financières internationales.

Dans l'ensemble, la présidence a offert au Luxembourg une grande visibilité, renforçant ses relations avec la haute direction d'OCHA et les autres bailleurs et réaffirmant le rôle et la valeur ajoutée de l'ODSG, qui avait perdu en pertinence sous la précédente présidence de l'Arabie saoudite et pendant la pandémie de Covid-19. Un signe du succès de cette présidence est l'intérêt manifesté par de nombreux donateurs pour assumer la prochaine présidence, parmi lesquels DG ECHO, le Canada, le Danemark et les Pays-Bas.

LANCEMENT DE DEUX PARTENARIATS STRATÉGIQUES AUTOUR DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Dans un contexte global de plus en plus complexe où le soutien à l'innovation dans l'action humanitaire et surtout celle portée par les populations affectées, notamment les réfugiés et les déplacés internes est devenu un impératif, le Luxembourg a décidé de nouer un partenariat avec le service Innovation de l'UNHCR et le « *Luxembourg Institute of Science and Technology* » (LIST) visant à développer un système d'alerte précoce et de réponse efficace (EWERS) pour les déplacements forcés, en exploitant les technologies numériques. L'idée de cette initiative est de créer un système qui détecte l'escalade des risques d'urgence pouvant entraîner des déplacements forcés via des indicateurs d'alerte précoce et qui fournit des alertes avant le déclenchement des crises ainsi que des mises à jour en temps réel. Ce projet vise également à détacher ou placer une partie de l'équipe du projet au sein du LIST à Luxembourg.

Étant donné que les idées novatrices mises en œuvre de manière responsable dans les domaines de la technologie, de la numérisation et de la finance – demeurent un axe prioritaire de la stratégie de l'action humanitaire luxembourgeoise, le Luxembourg a soutenu une deuxième initiative dans le domaine de l'innovation. Ainsi un partenariat stratégique a été établi avec le PAM, le Centre européen pour la recherche nucléaire (CERN) et le LIST. Ce partenariat ambitieux vise à mettre à profit les avancées technologiques, notamment en matière d'intelligence artificielle (IA), pour relever les défis liés à l'insécurité alimentaire et à la faim aiguë, tout en renforçant l'efficacité et l'impact des opérations humanitaires.

ONUSAT

Le Luxembourg a décidé d'allouer 500.000 euros à ONUSAT pour financer diverses activités en 2025. L'agence est centrée sur l'utilisation des technologies spatiales et des informations géospatiales et répond à l'identification des besoins d'urgence pour diverses organisations humanitaires et onusiennes (OCHA, UNESCO etc.) mais aussi des États membres de l'ONU. Trois contextes seront ainsi appuyés en soutenant le service de cartographie d'urgence : i) évaluation des dégâts causés par le conflit sur les bâtiments au Liban; ii) évaluation de l'impact du conflit sur les bâtiments dans la bande de Gaza; iii) évaluation de l'impact des conflits sur le patrimoine culturel et naturel.

LETTRE D'INTENTION AVEC LE PAM EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ

Lors d'une visite des représentants de la division de la technologie du PAM en janvier 2024, le Luxembourg et l'organisation onusienne se sont échangés sur des possibilités de collaboration future dans les domaines de la cybersécurité et de la gestion des données. Si une décision concrète du PAM sur un tel engagement se fait attendre depuis plusieurs années, les discussions ont gagné en importance depuis le début de 2024, et le déploiement récent de la nouvelle stratégie mondiale du PAM en matière de données (2024-2026) a offert une occasion opportune pour faire aboutir ces échanges. Les possibilités de collaboration envisagées ont été concrétisées dans une lettre d'intention *non contraignante* dans le but d'accélérer la prise de décision du côté du PAM pour renforcer ses relations bilatérales avec le Luxembourg – une démarche qui a porté ses fruits.

L'année 2025 marquera ainsi le début de la phase pilote d'un partenariat stratégique en matière de cyber-



Cantine scolaire, Sinthiou Garba, Sénégal

sécurité et de gestion de données, avec le potentiel, à terme, d'ouvrir la voie à une présence physique de l'agence onusienne au Luxembourg.

ONG LUXEMBOURGEOISES ET INTERNATIONALES

Le Luxembourg a alloué en 2024 un montant total de 15 millions d'euros, comparé aux 20,8 millions d'euros déboursés en 2023 aux ONG luxembourgeoises et internationales actives dans le domaine de l'action humanitaire. Cette réduction est principalement dû à la cessation des activités de la Fondation Caritas Luxembourg, suite au détournement de fonds dont a été victime la Fondation (voir encadré). De plus, en raison de la situation instable au Niger, le ministère a décidé, en accord avec l'Aide internationale de la Croix-Rouge luxembourgeoise, de reporter deux tranches annuelles d'un montant de 2 millions d'euros à 2025. En ce qui concerne les allocations budgétaires dédiées aux ONG et organisations internationales, celles-ci s'élevaient en 2024 à un montant total d'environ 5,4 millions d'euros comparé au montant d'environ 6,1 millions d'euros en 2023.

Le Luxembourg a par ailleurs décidé de poursuivre son partenariat avec le Centre Henry Dunant pour le dialogue humanitaire qui date de 2023 en concluant un MoU pluriannuel couvrant les années 2025-2026. Le

Luxembourg renforcera ainsi son partenariat en portant sa contribution à 4 millions d'euros au total pour 2025-2026 afin de soutenir les trois activités suivantes: i) le « *core funding* » ; ii) la médiation locale au Sahel et dans le Golfe de Guinée ; et iii) le dialogue pour la paix numérique visant à atténuer les conflits liés au numérique par la médiation.

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)

Le partenariat s'est poursuivi en 2024 avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et en particulier la Délégation pour le cyberspace du CICR situé à Luxembourg qui fut inaugurée fin 2022. En 2024, des efforts significatifs ont été entrepris pour transformer la Délégation pour le cyberspace du CICR à Luxembourg en un « *Global Cyber Operational Hub* », des efforts qui se poursuivront en 2025.

L'année 2024 a également été marquée par deux événements majeurs : le « *Symposium on Cybersecurity on Data Protection in Humanitarian Action* », organisé au Luxembourg fin janvier, et le « *Regional Symposium on Data Protection and Cybersecurity in Humanitarian Action* », qui s'est tenu à Nairobi fin novembre. Les préparatifs pour le prochain symposium, consacré à la protection des données et à la cybersécurité dans l'action humanitaire, débiteront prochainement. Cet événement est prévu au cours du premier semestre 2026 au Luxembourg.

Les pourparlers débiteront également en 2025 pour la mise en place du nouveau cadre de partenariat stratégique couvrant la période 2026-2029 entre le Luxembourg et le CICR.

EMERGENCY.LU

emergency.lu est le bras opérationnel de l'action humanitaire luxembourgeoise.

Par sa plateforme de communication par satellite, le Luxembourg a continué à fournir des services de télécommunication en soutien aux organisations humanitaires au Niger, au Tchad, au Venezuela, au Panama et en Syrie, ceci sur demande du PAM, de l'« *Emergency Telecommunications Cluster* » (ETC), du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et de l'UNICEF.

Dans le cadre de l'ETC, le Luxembourg a également contribué au projet « *services for communities Sahel* », un projet visant à combler la fracture numérique au Sahel central et à répondre aux besoins d'informations



Mission emergency.lu au Panama

et de communication des communautés. Grâce à la fourniture de services de télécommunications de base, l'ETC veillera à ce que les communautés du Niger, du Burkina Faso et du Mali, aient accès aux outils nécessaires pour accéder à des informations potentiellement sauvant des vies ainsi qu'à un réseau de communication de base. Le premier site est opérationnel à Difa depuis mi-2023. Un deuxième centre a ouvert ses portes en août 2024 à Dori au Burkina Faso.

La crise au Soudan et le conflit au Darfour ont entraîné le pillage et la destruction d'un grand nombre de bureaux de l'ONU, des maisons d'hôtes et des entrepôts dans toute la région, ainsi que l'évacuation du personnel international et la réinstallation du personnel national. Ainsi, l'ONU a lancé des activités à Farchana, au Tchad, à une heure de la frontière. À la demande d'OCHA et dans le cadre du Partenariat humanitaire international, un agent du ministère et quatre volontaires du « *Humanitarian Intervention Team* » (HIT) du CGDIS ont installé des containers du type préfabriqué ainsi que deux générateurs et un terminal de communication par satellite afin de soutenir les acteurs humanitaires dans la région.

À la suite des dégâts causés par l'ouragan Beryl qui a frappé les Caraïbes au début du mois de juillet, le Luxembourg a répondu favorablement à une demande d'assistance internationale d'OCHA pour soutenir les populations touchées des îles de Grenade et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Le gouvernement luxembourgeois a dépêché un membre du HIT pour participer aux efforts de relèvement, faisant partie de l'équipe UNDAC (« *United Nations Disaster Assessment and Coordination* ») d'OCHA. Deux autres membres du HIT ont été déployés dans les zones

affectées pour soutenir l'équipe UNDAC avec des moyens logistiques et techniques, notamment la plateforme de communication par satellite emergency.lu. En réponse aux dégâts causés par le cyclone Chido qui a frappé Mayotte le 14 décembre 2024 et pour donner suite à une demande du gouvernement français par le biais du mécanisme de protection civile de l'Union européenne, le Luxembourg a déployé deux systèmes de communication par satellite « *emergency.lu* » pour soutenir les efforts humanitaires sur l'archipel.

En réponse à la déclaration de l'épidémie de la maladie à virus Marburg (MVD) au Rwanda en septembre 2024, et à la demande du gouvernement rwandais dans le cadre du mécanisme européen de protection civile, le Luxembourg a mis à disposition 330 palettes d'équipements de protection individuelle et de dispositifs médicaux au Rwanda. La collecte et le transport des fournitures d'urgence, offerte par le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, ont été coordonnés par la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire, en étroite collaboration avec le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS), des partenaires du secteur privé et l'ambassade du Luxembourg au Rwanda. Par le même mécanisme, le Luxembourg a également mis à disposition du matériel médical aux autorités du Liban.

En décembre 2024, le Luxembourg a remis 110 sets de déminage humanitaire d'une valeur d'un million d'euros à l'Ukraine. Ce don s'inscrit dans le cadre du soutien global du Luxembourg au déminage humanitaire en Ukraine, qui est aujourd'hui le pays le plus miné au monde.

Conformément à l'accord de coalition 2023-2028 et afin d'accentuer les capacités de réponse d'urgence directes du Luxembourg, en 2024, le ministère a mis en place un stock humanitaire. Ce stock vise le soutien des agences humanitaires (« *enabling response* ») ainsi que le soutien direct aux communautés affectées par des catastrophes et crises humanitaires (« *lifesaving support* »).

En ce qui concerne les efforts de renforcement de capacités, en 2024, le ministère a pu accueillir 200 participants de 25 différentes organisations humanitaires lors de huit formations organisées au Grand-Duché. L'organisation et le financement de ces cours est un apport en nature du Luxembourg au bénéfice de l'ETC, du PAM, de l'UNHCR, d'OCHA.

The background is a solid blue color. Overlaid on this are several white geometric lines that form a series of overlapping, irregular polygons. These lines create a sense of depth and structure, with some lines intersecting to form smaller shapes within the larger ones. The overall effect is a modern, minimalist design.

PRIORITÉS TRANSVERSALES

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les grands changements environnementaux mondiaux, notamment le changement climatique, la perte en biodiversité ou encore la désertification, altèrent les systèmes humains et naturels sur lesquels reposent le bien-être humain et les activités économiques, et continueront d'influencer les conditions de développement des pays. Ces changements constituent des menaces et un défi majeur pour les sociétés dans leurs capacités à satisfaire les besoins humains de base, promouvoir la justice, la paix et la sécurité et poursuivre une croissance et un développement durables.

Les thématiques environnementale et climatique constituent dès lors un élément clé de l'objectif global de la stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise, et l'une des trois thématiques transversales de son action. En cohérence avec l'additionnalité du financement climatique international prévue par l'accord de coalition du Gouvernement, il est plus que jamais nécessaire de renforcer et optimiser l'intégration transversale de l'environnement et du changement climatique dans les actions de coopération.

La stratégie environnement et changement climatique de la Coopération luxembourgeoise, présentée en 2021, vise à inscrire l'ensemble de ses activités et/ou appuis dans des dynamiques de développement durable, inclusif, renouvelable ou sobre en carbone et

L'année 2024 a été marquée par la tenue du triple sommet des Conférences des Parties (COP) de Rio: la COP Climat, la COP Biodiversité et la COP Désertification. Le MAE a conduit la délégation pour cette dernière, un espace de négociation plus discret, favorisant des échanges approfondis et constructifs. Des avancées notables ont été réalisées en matière d'inclusivité et d'égalité, témoignant d'une dynamique plus participative. Toutefois, aucun consensus n'a pu être trouvé sur les enjeux majeurs liés à la sécheresse, pourtant au cœur des crises environnementales et climatiques, avec des impacts croissants sur les écosystèmes et les populations vulnérables.

résilient face aux effets des changements climatiques et environnementaux, en accord avec les conventions internationales environnementales, l'Agenda 2030 et les objectifs de l'Accord de Paris.

En 2024, la Coopération luxembourgeoise a également maintenu son implication dans le comité interministériel de gestion du Fonds climat et énergie (FCE), présidé par le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, et qui a pour mission entre autres la planification pluriannuelle des dépenses du FCE, et la rédaction d'avis et le cas échéant de recommandations concernant le financement d'investissements éligibles.



GENRE

La promotion et la protection de l'égalité des genres restent une priorité de la politique étrangère du Luxembourg, y compris en matière de coopération au développement, où le genre est placé au centre des efforts. Pour renforcer efficacement l'égalité des genres, il faut tenir compte de l'intersection entre le genre et d'autres facteurs, tels que l'âge, l'origine ethnique, la situation socio-économique ou encore un éventuel handicap. Il est également primordial de s'attaquer aux structures discriminatoires, aux normes sociales et aux stéréotypes basés sur le genre qui sont les causes profondes des inégalités entre les genres. L'action des femmes dans les sphères publiques et privées de la vie est cruciale.

Depuis les engagements pris lors du « Forum Génération Égalité » en juillet 2021, le Luxembourg a pu accomplir des progrès tangibles. Au-delà des prises de position dans les fora internationaux et européens, le Luxembourg a mis en œuvre des mesures concrètes :

Après avoir révisé sa stratégie de genre, la rendant résolument progressiste et adaptée aux défis du monde d'aujourd'hui, la Coopération luxembourgeoise a développé plusieurs outils opérationnels et des fiches sectorielles pour assurer son intégration et prise en compte effective dans la gestion de la programmation et du cycle de projet de la Coopération luxembourgeoise. Plus précisément, il s'agit d'équiper les différents acteurs de la Coopération luxembourgeoise avec les outils adéquats pour faciliter la mise en œuvre des différentes activités de coopération au développement et d'action humanitaire.

La Coopération luxembourgeoise continue par ailleurs ses efforts pour développer des actions de prévention et de lutte contre toute forme de violence sexuelle et basée sur le genre avec l'ensemble de ses partenaires, dont les ONGD luxembourgeoises à travers l'amélioration de leur procédures internes pour la prévention, la détection, le traitement et la protection contre tout type de violences sexuelles et basées sur le genre.

Avec ses partenaires multilatéraux, la Coopération luxembourgeoise poursuit un nombre de partenariats qui travaillent directement sur l'avancement de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. En 2024, la Coopération luxembourgeoise a continué son soutien financier aux ressources de base de l'ONU Femmes et du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), ainsi qu'aux fonds dédiés aux questions de genre de l'UNICEF et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

La Coopération luxembourgeoise soutient également un nombre important d'initiatives qui rassemblent plusieurs partenaires onusiens afin de renforcer les droits de la femme dans différents secteurs. Ainsi, l'initiative « Education Plus », mise en œuvre par l'ONUSIDA, et co-dirigée par le FNUAP, l'ONU Femmes, l'UNESCO, le PNUD, et l'UNICEF, a pour objectif de mobiliser l'engagement politique de haut niveau pour garantir l'accès à l'enseignement secondaire aux jeunes filles, incluant une éducation sur la santé et les droits sexuels reproductifs. Ainsi, fin 2023, quinze pays africains (le Bénin, le Cameroun, l'Eswatini, le Gabon, la Gambie, le Lesotho, le Malawi, le Sierra Leone, l'Afrique du Sud, l'Ouganda, le Sénégal, la Tanzanie, le Kenya, le Botswana et la Zambie) se sont engagés politiquement à adhérer à l'initiative « Edu-

cation Plus ». De plus, l'appui au programme conjoint pour l'éradication des mutilations génitales féminines de l'UNICEF et du FNUAP continue et, depuis 2022, le Luxembourg finance le Programme de finance durable d'ONU Femmes, dont l'objectif est d'augmenter le volume et la qualité du financement pour l'égalité des genres.

En 2024, la Coopération luxembourgeoise a poursuivi son engagement en faveur de l'égalité des genres en finançant des projets individuels mis en œuvre par des agences onusiennes, tant à l'échelle régionale que dans les pays partenaires du Luxembourg.

Deux nouveaux projets ont vu le jour : Au Rwanda, le FNUAP a lancé un programme axé sur l'amélioration de l'accès des jeunes à l'éducation et aux opportunités économiques, tout en intégrant un accompagnement en santé sexuelle et reproductive. Ce programme repose sur trois axes majeurs : l'éducation et la sensibilisation à la santé sexuelle et reproductive dans les écoles de formation technique et professionnelle, la réinsertion des jeunes vulnérables dans le système éducatif et professionnel, ainsi que la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation rigoureux. L'égalité des genres est intégrée de manière transversale, avec une attention particulière aux jeunes mères et aux personnes en situation de handicap. De plus, la lutte contre les violences basées sur le genre est une priorité, avec la mise en place d'un cadre sécurisé et respectueux.

En septembre 2024, grâce au financement luxembourgeois, le FNUAP a également initié la « Coalition mondiale pour la solidarité et l'action transnationale ». Cette coalition rassemble divers acteurs pour améliorer la coopération et l'efficacité des interventions en santé maternelle, en s'appuyant sur des données probantes et une approche intersectionnelle. Elle favorise aussi l'échange de stratégies et promeut la justice sociale. Son financement correspond aux priorités de la Coopération luxembourgeoise, notamment l'engagement à « ne laisser personne pour compte ». Il renforce les efforts existants, comme le projet luxembourgeois en Amérique centrale, et permet une approche systémique contre les inégalités en santé reproductive.

Au-delà de ces projets qui visent directement l'ODD 5, tous les nouveaux projets avec des agences onusiennes financés par le Luxembourg en 2024 intègrent une perspective de genre. Un exemple notable est un projet mené au Bénin avec l'UNICEF, qui lutte contre la traite et le travail des enfants en s'appuyant sur les recommandations du marqueur G2 de l'OCDE sur l'égalité des genres. Il met l'accent sur l'autonomisation des filles et adolescentes, favorisant leur leadership et leur participation sociale. Par ailleurs, il sensibilise les



Jeunes participants aux ateliers de communauté au Instituto Abel González Caballero à Limón, Honduras

garçons et adolescents à la masculinité positive, les encourageant à devenir des alliés dans la lutte pour l'égalité des genres.

En outre, plus de la moitié des projets en cours en 2024 avaient pour objectif principal ou secondaire de favoriser l'autonomisation des femmes et de promouvoir l'égalité des genres.

Ainsi, en Amérique centrale, le FNUAP a poursuivi son appui, grâce au soutien luxembourgeois, à un programme régional qui vise à réduire le nombre de grossesses chez les adolescentes dans les communautés afrodescendantes, créoles, garifunas et miskitos de la région côtière d'Amérique centrale et des Caraïbes. La contribution du Luxembourg s'élève à 6 millions d'euros pour la période 2023-2026.

Au Brésil, le Luxembourg a décidé de poursuivre son soutien aux efforts conjoints d'ONU Femmes, de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et du FNUAP pour lutter contre les inégalités et les violations des droits humains auxquelles les femmes et filles vénézuéliennes, migrantes, demandeuses d'asile et réfugiées font face. La contribution luxembourgeoise de 1,5 millions d'euros à la troisième phase de ce programme (2023-2025) permettra aux trois agences de travailler de manière concertée sur l'intégration des droits humains et de l'égalité des genres dans la nouvelle génération de politiques publiques sur la migration, l'asile et l'apatridie.

Au Bénin, le Luxembourg appuie un projet du FNUAP qui vise à former environ 740 000 jeunes filles et garçons en matière de santé sexuelle et reproductive, d'autonomisation économique, de leadership et de participation et à soutenir l'écosystème institutionnel y lié. Avec un budget de 4,75 millions d'euros pour la

période de 2023 à 2025, le projet espère encourager les jeunes à devenir de puissants agents de changement. Avec une contribution de 500 000 euros pour la période de 2023 à 2025, la Coopération luxembourgeoise s'engage également aux côtés d'ONU Femmes en Ethiopie pour soutenir le Gouvernement éthiopien dans l'élaboration et l'adoption d'un plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies.

Au Mali, le Luxembourg contribue à hauteur de 4,7 millions d'euros à la formation de 150 sages-femmes dans le cadre d'un projet mis en œuvre par le FNUAP (2023-2024). Les résultats escomptés du projet sont d'assister 80 000 accouchements, de renforcer les connaissances de 300 000 femmes en matière de santé et de droits et de prendre en charge de manière holistique 1.000 cas de viols et de VBG (violence basée sur le genre).

Au Burkina Faso, le FNUAP poursuit la mise en œuvre d'un projet visant à renforcer la résilience et la contribution des femmes et des jeunes aux effets du changement climatique. Le Luxembourg soutient ce projet avec une contribution de 5 millions d'euros pour la période de 2023 à 2025. Le projet s'articule autour de trois axes : le renforcement des capacités, le renforcement de l'inclusion financière des femmes et des jeunes et leur insertion socio-économique, et le renforcement de l'autonomisation économique des femmes pour la prévention des VBG.

En effet, la région de l'Afrique de l'Ouest affiche certains des indicateurs de santé les moins avancés au monde, en particulier en ce qui concerne la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR). Ainsi, la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF) poursuit la mise en œuvre d'un programme régional lancé en 2023, doté d'un budget de 1,5 million d'euros. Ce projet vise à soutenir les partenaires nationaux de l'IPPF dans la région de l'Afrique de l'Ouest, plus précisément au Sénégal, au Burkina Faso, au Cabo Verde et au Bénin, pour défendre et renforcer la SDSR des populations les plus pauvres et les plus défavorisées qui sont souvent mal desservies et privées de soins.

En outre, au Sénégal, le Luxembourg contribue à hauteur de 500.000 euros pour la période 2022-2025 au financement du projet « VIMOS », qui est mis en œuvre par des acteurs de la société civile et axé sur la prévention des violences sexuelles et des mutilations génitales féminines chez les jeunes femmes, ainsi que sur le développement et le soutien de la prise en charge des victimes.

Par ailleurs, au Sahel, le Luxembourg continue son soutien à l'égalité des genres à travers plusieurs programmes dédiés (e.g., projet « Illimin » relatif à l'éducation et à la santé sexuelle et reproductive du FNUAP au Niger ; projet « Briser les barrières à l'éducation des filles au Niger » du Programme alimentaire mondial ; le projet sous-régional « FEVE IMPULSE » relatif à la santé et la sensibilisation sexuelle et reproductive de ENDA Santé), ainsi que de manière transversale à travers tous ses engagements bilatéraux.

En Afghanistan, le projet « Thrive » de l'ONG allemande « KIRON Open Higher Education » permet à des jeunes filles et des femmes afghanes d'accéder à des cours en ligne et de suivre des formations en commercialisation, ainsi que des cours d'anglais, dans un but de pouvoir mettre en place une petite entreprise et d'accéder à une certaine indépendance financière. Depuis novembre 2023, 50 femmes peuvent bénéficier de ce projet.



DROITS HUMAINS

La Coopération luxembourgeoise vise prioritairement à renforcer le respect, la protection et la réalisation des droits humains afin de créer un environnement qui offre des chances égales, de façon que chaque individu puisse librement déterminer le cours de son existence.

Dans les enceintes des Nations Unies, l'action du Luxembourg s'inscrit dans la réalisation des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030. Dans le cadre de son mandat au Conseil des droits de l'homme 2022-2024, le Luxembourg s'est engagé en faveur d'une approche du développement international basée sur les droits humains.

Au niveau de ses pays partenaires, les actions de la Coopération luxembourgeoise s'insèrent dans une approche basée sur les droits humains dans le sens où une amélioration de la gouvernance vise à renforcer les institutions de l'État dans l'accomplissement de leur rôle de détenteurs d'obligations. Des cadres juridiques et administratifs et des institutions appropriées sont nécessaires pour répondre aux besoins et droits des populations. Il s'agit également de soutenir les ayants droit afin qu'ils puissent mieux revendiquer et exercer leurs droits fondamentaux : droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux.

Le Luxembourg vise à maintenir un dialogue politique régulier au niveau ministériel avec ses pays partenaires. Les Programmes indicatifs de coopération incluent de manière transversale le domaine des droits humains et font l'objet d'un bilan annuel dans le cadre des Commissions de partenariat qui se dérouleront alternativement au Luxembourg et dans le pays partenaire respectif.

À travers sa stratégie humanitaire, le Luxembourg reste engagé à la promotion du respect du droit international humanitaire, et à l'assurance du respect des droits humains, ainsi qu'au soutien des efforts visant à construire une paix durable, notamment par le biais d'activités de justice transitionnelle.

INTERNATIONAL CENTER FOR TRANSITIONAL JUSTICE (ICTJ)

En 2024, les programmes de l'« *International Center for Transitional Justice* » (ICTJ) en Tunisie, en Colombie et en Afrique de l'Est se poursuivaient avec le soutien de la Coopération luxembourgeoise (1,95 millions d'euros pour la période 2023-2026). L'ICTJ œuvre en faveur de la reconnaissance des violations des droits humains et de la restauration de la dignité, ce qui a un effet de consolidation de la paix à long terme et aide à prévenir la rechute dans des cycles renouvelés de conflits, d'abus et de marginalisation. La Coopération luxembourgeoise soutient également l'ICTJ à apporter son expérience et ses connaissances comparatives aux discussions sur la justice transitionnelle en Ukraine. En s'appuyant sur les enseignements tirés de divers contextes de justice transitionnelle, l'ICTJ plaide pour des mesures de justice centrées sur les victimes et une compréhension plus large de la responsabilité au-delà de la justice pénale.

La Coopération luxembourgeoise soutient également l'ICTJ dans ses activités de recherche. L'ICTJ a poursuivi une étude entamée en 2023 sur les implications de la transformation numérique sur la justice transitionnelle et notamment sur l'impact spécifique des réseaux sociaux dans la mise en place de récits partagés, pour contrer la désinformation et sur la valeur sociale de la vérité. En septembre 2024, l'ICTJ a publié une étude qui examine le rôle de la santé mentale et du soutien psychosocial dans les politiques de justice transitionnelle, avec des études de cas en Colombie, au Canada, en Australie et en Sierra Leone. L'étude analyse comment une approche psychosociale peut être intégrée dans les processus formels de justice transitionnelle, y compris la justice réparatrice, les initiatives de recherche de la vérité et les processus judiciaires visant à établir la responsabilité pénale.

INTERNATIONAL SERVICE FOR HUMAN RIGHTS (ISHR)

Le Luxembourg contribue à la mise en œuvre du programme régional en Afrique d'ISHR. Les activités, soutenus à hauteur de 300.000 EUR par le Luxembourg sur une période de trois ans (2023-2025) permettent à renforcer les partenariats avec différents acteurs locaux dans les pays africains où la Coopération luxembourgeoise est présente. L'objectif est de consolider les lois et les systèmes qui protègent la liberté d'expression, d'association et de réunion des défenseurs des droits humains (DDH), y compris à travers l'engagement des ONG auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de l'Union africaine. L'ISHR met l'accent notamment sur le renforcement des capacités des organisations nationales, afin qu'ils soient en mesure eux-mêmes à porter leurs revendications à l'écoute de leurs gouvernements et à exercer de la pression pour un cadre légal qui protège les DDH.

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME (HCDH)

En 2024, la Coopération luxembourgeoise a renforcé son soutien au Bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) à travers la signature du premier cadre de partenariat stratégique pluriannuel (« *Strategic Partnership Framework* ») en juillet 2024, qui prévoit un budget de 6.000.000 euros sur quatre ans. Pour le Luxembourg, un tel cadre permet d'adopter une approche stratégique en faveur des droits humains et d'avancer de manière cohérente sur les engagements pris en matière des droits humains.

Au vu de son objectif principal en matière de coopération au développement de contribuer à la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté extrême, le Luxembourg a souhaité poursuivre son soutien au HCDH prioritairement dans les pays en développement. Ainsi, le cadre de partenariat envisage d'apporter un appui financier aux programmes pays du Myanmar et du Rwanda, ainsi que des bureaux de pays et régionaux pour l'Afrique de l'Est (basé à Addis-Abeba, couvrant l'Éthiopie, Djibouti, la Tanzanie et l'Union africaine), dans le territoire palestinien occupé (TPO), pour l'Afrique de l'Ouest (basé à Dakar et couvrant le Sénégal, le Bénin, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie et le Togo) et pour l'Amérique Centrale et la République dominicaine (basé à Panama et couvrant le Belize, le Costa Rica, la République dominicaine, le Salvador, le Nicaragua et le Panama). Au vu des

besoins importants du HCDH, une contribution supplémentaire de 500.000 euros a été attribuée par le Luxembourg en fin d'année 2024, notamment pour appuyer le bureau du HCDH dans le TPO.

FRONT LINE DEFENDERS

En 2024, la Coopération luxembourgeoise a poursuivi son appui à l'ONG « *Front Line Defenders* » (FLD), leader mondial dans le domaine de la protection et la sécurité des DDH. Dans la région de l'Amérique centrale FLD mène un projet d'une durée de trois ans (2022-2025) et d'un budget de 300 000 euros, visant la protection et un soutien holistique à la sécurité des DDH au Salvador, au Honduras, au Guatemala et au Nicaragua.

Le Luxembourg a appuyé également un projet de FLD en Afghanistan, sur la période 2023-2024, qui a fourni une assistance directe aux DDH les plus marginalisés. Enfin, le Luxembourg soutient FLD dans une approche régionale en Afrique pendant la période 2023-2026, en se concentrant sur les pays dans lesquels intervient la Coopération luxembourgeoise, à savoir le Sénégal, le Niger, le Mali, le Burkina Faso, le Bénin et le Rwanda. En 2024, l'étendue géographique du projet a été étendue à la Côte d'Ivoire. Le soutien de la Coopération luxembourgeoise a également permis à FLD de financer la participation de DDH de la région au « *2024 Dublin Platform for Human Rights Defenders* ». De manière générale, la situation des DDH dans l'ouest et le centre de l'Afrique se détériore. Souvent, la sécurité nationale est avancée comme motif justifiant des restrictions de l'espace civique, telles que les libertés d'association et d'expression, mettant en danger les activités et souvent même la liberté personnelle des DDH.



Résidents du camp de réfugiés Zataari en Jordanie

UNESCO

Depuis 2019, le Luxembourg soutient à hauteur de 100.000 euros par an, le Programme international pour le développement de la communication, géré par l'UNESCO, qui aide à mobiliser la communauté internationale pour débattre et assurer le progrès des médias dans les pays en développement.

INSTITUT INTERNATIONAL POUR LA DÉMOCRATIE ET L'ASSISTANCE ELECTORALE (IDEA)

Malgré le contexte difficile pour le travail sur le terrain depuis le coup d'Etat en 2021, la Coopération luxembourgeoise reste présente au Myanmar. Ainsi, le Luxembourg se positionne en tant que partenaire-clé du programme « *Building Federal Democracy in Myanmar* » (800.000 euros pour 2023-2024), qui vise à instaurer un nouveau cadre constitutionnel au Myanmar, en établissant des institutions efficaces et responsables, et en promouvant une gouvernance inclusive et participative à tous les niveaux. Le Luxembourg a assumé la présidence annuelle du Conseil des États membres de l'IDEA International de décembre 2023 à décembre 2024.

MEKONG REGION LAND GOVERNANCE

La Coopération luxembourgeoise contribue, depuis 2014 et aux côtés de la Suisse et de l'Allemagne, au projet de gestion foncière dans la région du Mékong (« *Mekong Region Land Governance Project – MRLG* »). Le projet MRLG est mis en œuvre au Cambodge, au Laos, au Myanmar et au Vietnam par un consortium de deux ONG internationales, « *Land Equity International* » et le Gret. Le projet contribue à des politiques et pratiques améliorées, ainsi qu'à une mise en œuvre concrète de celles-ci, permettant aux petits agriculteurs, notamment ceux de minorités ethniques, d'avoir un accès durable et équitable à la terre et d'assurer le contrôle sur leurs terres agricoles et forestières. La continuation du soutien luxembourgeois à ce projet (1,4 millions d'euros pour 2023-2025) reflète la nécessité d'adresser les liens entre le climat et les droits humains. La protection et le respect des droits collectifs des peuples autochtones sont particulièrement importants pour la biodiversité et la conservation des forêts.

L'ENTREPRENARIAT ET LES DROITS HUMAINS

Dans le cadre des instruments d'engagement du secteur privé, la Coopération luxembourgeoise s'engage à promouvoir la conduite responsable des entreprises, se basant sur les principes directeurs relatifs aux entreprises et droits humains de l'OCDE et des Nations unies. Le devoir de diligence joue un rôle central dans le cadre de la « *Business Partnership Facility* », du « *LuxAid Challenge Fund* », et du « *LuxAid Demonstration Fund* », qui figurent parmi les Instruments de partenariat avec le secteur privé. Ainsi, les financements octroyés aux entreprises européennes et dans les pays en développement sont conditionnés à des engagements concrets en matière de conduite responsable des entreprises sur le plan social et environnemental. La Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire a participé de manière active aux travaux du groupe de travail « Entreprises et droits humains », en charge de la mise en œuvre et du suivi du deuxième Plan d'action national « Entreprises et droits de l'homme ». Depuis septembre 2023, LuxDev est adhérente au Pacte national « Entreprises et droits de l'homme », témoignant de l'engagement concret de l'agence pour identifier les risques et prévenir les violations de droits humains. Par ailleurs, le Luxembourg a signé la « *Joint Declaration on Living Income and Living Wages* » le 1^{er} juin 2023 ensemble avec les Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique, proposant des actions concrètes pour la mise en œuvre de salaires et de revenus décents dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

The background is a solid blue color. Overlaid on this are several white geometric lines that form a series of overlapping, irregular polygons. These lines create a sense of depth and structure, with some lines intersecting to form smaller shapes within the larger ones. The overall effect is a modern, minimalist design.

EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT

OCDE CAD

Le Luxembourg est membre du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE depuis 1993. Avec 1 % du revenu national brut (RNB) consacré à l'aide publique au développement (APD), le Luxembourg est un fervent défenseur au sein des instances internationales de l'importance de l'APD, notamment en faveur des pays les moins avancés (PMA). Signalons que le Luxembourg est l'un des rares pays à ne pas comptabiliser comme APD le financement climatique international, ni l'accueil des réfugiés au Luxembourg, dans ses chiffres d'APD.

La stratégie générale de coopération au développement luxembourgeoise prend en compte les recommandations des examens par les pairs réalisés par le CAD. La dernière revue par les pairs a eu lieu courant 2024, et le Luxembourg a été examiné par les Pays-Bas et l'Estonie. Le Rapport présente notamment quelques dix recommandations pour la politique de coopération au développement luxembourgeoise.

Les relations avec la direction de la coopération au développement du CAD sont excellentes, le Luxembourg en est d'ailleurs un des premiers financeurs. Le Luxembourg compte sur le CAD pour garantir la qualité et l'efficacité de l'aide « réelle ». La cohérence des politiques joue un rôle clé dans ce domaine et une étude a été menée ensemble avec le CAD afin de renforcer ce volet dans les politiques luxembourgeoises.



ÉVALUATION

En 2024, le service évaluations de la direction a commandité des évaluations externes d'interventions de la société civile et de son portefeuille bilatéral, dont notamment dans le domaine de la finance inclusive et de sa coopération avec le Cabo Verde. Toutes les évaluations se font en fonction des critères communément retenus dans le domaine de l'évaluation par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Les interventions de 8 ONGD luxembourgeoises actives au Népal, à savoir les ONGD Coopération Humanitaire Luxembourg, Les Amis du Tibet, « *Life Project for Youth* », ECPAT, ONGD FNEL scouts et guides, Aide à l'Enfance de l'Inde et du Népal, Pharmaciens Sans Frontières et Handicap International Luxembourg, ont été évaluées afin de disposer d'un diagnostic sur la performance organisationnelle de ces ONGD au siège à Luxembourg et sur le terrain au Népal, d'une analyse des relations de ces ONGD avec leurs partenaires locaux, d'identifier les opportunités de créer des synergies entre les interventions existantes, les partenaires locaux et en vue d'éventuelles futures interventions conjointes, ainsi que d'identifier les possibilités de créer une approche cohérente et complémentaire entre ces ONGD alignée sur les politiques internes du Népal.

Le plan stratégique 2022-2026 de la e-MFP a été évalué dans le but de fournir un examen à mi-parcours et des recommandations pour perfectionner les opérations, les activités et l'image de marque de l'e-MFP afin d'assurer l'alignement sur l'objectif stratégique de l'e-MFP.

Le Plan de Développement Opérationnel 2022-2025 (PDO) de l'ONGD Appui au Développement Autonome (ADA) a fait objet d'une évaluation visant à tirer les premières conclusions par rapport à la mise en œuvre des activités du PDO, dont notamment au Guatemala et au Sénégal, et pour définir les orientations futures.

Les objectifs de l'évaluation de la Chaire ADA ont été d'évaluer le cadre et la stratégie de l'intervention, la gouvernance, la gestion et les réalisations, d'identifier les principaux enseignements tirés du cadre, de l'élaboration, de la gestion et de la mise en œuvre de l'intervention, de formuler des recommandations stra-

tégiques et opérationnelles à l'intention de l'ADA, du ministère et de l'Université du Luxembourg pour assurer la poursuite et le développement des activités de la Chaire après 2025 réalisations, ainsi que de fournir une analyse des défis et opportunités potentiels pour l'ADA, le ministère et l'Université.

Le service évaluations de la direction a également poursuivi son travail dans les réseaux d'évaluations dont le Luxembourg est membre. Il participé aux réunions du réseau du CAD de l'OCDE sur l'évaluation du développement (EVALNET), de la Coalition mondiale d'évaluation de la Covid-19, du Réseau de mesure des performances des organisations multilatérales (MOPAN), du Réseau germanophone de l'évaluation (DACH) et de la Société luxembourgeoise de l'Évaluation et de la prospective (SOLEP).



SYSTÈME D'INFORMATION

L'objectif du programme en train d'être mis sur pied est non seulement la collecte d'informations sur les programmes de développement mis en œuvre par les différents partenaires mais également la présentation des données d'activités à des fins de *reporting* interne et externe (*Initiative internationale pour la transparence de l'aide - IITA* et *Système de notification des pays créanciers - SNPC*), le renforcement de la fiabilité des données et leur centralisation et la mise en place d'un système capable de communiquer avec le système financier SAP.

The background is a solid blue color. Overlaid on this are several white geometric lines that form a series of overlapping, irregular polygons. These lines create a sense of depth and structure, with some lines intersecting to form smaller shapes within the larger ones. The overall effect is a modern, minimalist graphic design.

COHÉRENCE DES POLITIQUES



COHÉRENCE DES POLITIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT

En termes de politiques extérieures dans un contexte de coopération au développement, le Luxembourg s'est donné plusieurs outils pour appuyer une politique cohérente en appui à la croissance durable dans le cadre de l'atteinte des Objectifs de développement durable. L'approche 3D (diplomatie, développement et défense) mise en œuvre dans le cadre de la politique étrangère du Luxembourg, ainsi que la stratégie gouvernementale visant une approche concrète et holistique aux questions sociales, de sécurité, de climat et de flux migratoires, comme retenu dans l'accord de coalition, constituent le principal cadre de référence qui permet d'assurer la cohérence entre politiques nationales et étrangères. Le Programme indicatif de Coopération « Développement – Climat – Energie » (2021-2025) entre le Cabo Verde et le Luxembourg marque la première occasion de la mise en œuvre d'une approche de la Coopération luxembourgeoise intégrant l'ensemble des acteurs et sources de financement luxembourgeois susceptibles de contribuer au développement durable du Cabo Verde.

L'ensemble des actions de coopération au développement est caractérisé par une approche multi-acteurs afin d'en accroître l'efficacité. Cette approche favorise des partenariats diversifiés avec les ONG internationales, nationales et locales et cherche aussi à promouvoir une collaboration accrue avec les acteurs

du secteur privé et de la recherche, en particulier au sein de ses pays partenaires. L'état d'avancement en matière de cohérence des politiques pour le développement est par ailleurs étroitement suivi par le Cercle de Coopération des ONG de développement.

Au niveau national, le Comité interministériel pour la coopération au développement est chargé de la coordination interministérielle en matière de coopération au développement et de cohérence des politiques pour le développement. Le Comité se réunit au moins six fois par an.

Au niveau international, dans le cadre de ses mécanismes de suivi et d'examen, le « Programme de développement durable à l'horizon 2030 » des Nations unies encourage les États membres à mener des examens réguliers des progrès réalisés aux niveaux national et infranational (appelés « Revue nationale volontaire »). Ces examens nationaux servent de base aux examens réguliers effectués par le Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF), réuni sous les auspices du Conseil économique et social des Nations unies (CESNU / ECOSOC). Le Luxembourg a déjà effectué deux Revues nationales volontaires (2017, 2022).

Afin de renforcer la cohérence des politiques, le Luxembourg est également appuyé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui formule des recommandations en vue d'ajuster les mécanismes luxembourgeois pour les rendre encore plus effectifs et efficaces. Entre le 3 et le 7 juin 2024 a eu lieu la revue par les pairs (« Peer review »), à laquelle les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE sont soumis de manière régulière. En amont de cette évaluation, une annexe portant sur la Cohérence des politiques pour le développement a été soumise. Dans leurs conclusions, les pairs ont souligné que les instruments pour augmenter la cohérence des politiques pour le développement ont évolué depuis la dernière revue des pairs (2017), se référant surtout au *Nohaltegkeetscheck*. En même temps, les pairs ont également noté que les mécanismes institutionnels pour adresser des cas d'incohérence des politiques (par exemple, en matière fiscale ou de due diligence des entreprises) sont encore insuffisants en raison du manque de clarté sur les responsabilités entre les différents ministères impliqués.





COMITÉ INTERMINISTÉRIEL POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

La loi du 9 mai 2012, modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire, définit les compétences du Comité interministériel pour la coopération au développement (CID) qui est appelé à donner son avis sur les grandes orientations de la politique de coopération au développement ainsi que la cohérence des politiques pour le développement (art. 50) et demande au gouvernement de présenter à la Chambre des députés un rapport annuel sur les travaux du Comité, y compris sur la question de la cohérence des politiques pour le développement (art. 6). Le règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixe la composition et le fonctionnement du comité interministériel pour la coopération au développement.

En 2024, le CID s'est réuni à cinq reprises. Outre des points d'information réguliers sur les activités phares de la Coopération luxembourgeoise lors de chaque réunion, les travaux du CID ont mis un accent particulier sur la cohérence des politiques. La première réunion du CID portait sur la coopération multilatérale en matière de santé mondiale après la pandémie de Covid-19. Des représentants du Cercle des ONGD ont été invités aux réunions du CID pour toutes les discussions portant sur la cohérence des politiques, dont une a été facilitée par le Cercle même. Lors de cette réunion, le Cercle a présenté la nouvelle publication de la cohérence des politiques pour le développement (« *Fair Politics 2024* »). D'autres réunions ont porté sur la revue par les pairs de l'OCDE concernant le Luxembourg. Le CID a également permis la présentation par le « *Center for Global Development* » sur le « *Commitment to Development Index* ».

The background is a solid blue color. Overlaid on this are several white geometric lines that form a series of interconnected, irregular polygons. These lines create a sense of depth and structure, with some lines extending from the edges of the frame towards the center. The overall effect is modern and minimalist.

S'ENGAGER DANS LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE



S'ENGAGER DANS LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE

L'appui aux programmes gère et accompagne les opérations liées au déploiement de ressources humaines au service de la coopération, en l'occurrence les jeunes experts (JPO) et volontaires auprès des Nations unies, les jeunes professionnels en délégations (JPD) au sein de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), ainsi que les assistants techniques juniors (ATJ) dans le cadre d'un programme d'initiation professionnelle géré par l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement, LuxDev, et financé par le ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur.

Afin de donner la possibilité aux jeunes bacheliers de parfaire leur formation et leurs compétences en acquérant une première expérience au niveau de la coopération luxembourgeoise, la Direction de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire propose en outre des stages pratiques ou conventionnés qui sont rémunérés lorsqu'ils dépassent une durée de quatre semaines. Le service volontaire de coopération (SVC), géré par le Service national de la Jeunesse (SNJ), complète cette offre variée à l'intention des jeunes diplômés attirés par la coopération au développement.

Par ailleurs, la Direction de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire accorde un appui financier aux coopérants qui travaillent pour le compte de différentes ONGD luxembourgeoises agréées. Pour permettre aussi aux membres de ces

APERÇU DU DÉPLOIEMENT DE JEUNES RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DE LA COOPÉRATION EN 2024

19 JPO	6 JPD	13 ATJ	2 UN Volunteers
OCHA (New York)	SEAE (Strasbourg)	SEN/031 (Dakar)	WFP (Matam -> Dakar)
OCHA (Genève -> New York)	CE (San Jose)	SEN/032 (Dakar)	WHO (Vientiane)
OCHA (Dakar)	CE (Ulaanbaatar)	SEN/BP (Dakar)	
UNDP (Amman)	CE (Podgorica)	SEN/037 (Dakar)	
UNDP (Panama City -> Nairobi)	CE (Dakar)	SEN/301 (Dakar)	
UNDP (Praia)	CE (Cotonou)	LAO/336 (Vientiane)	
UNHCR (Copenhague -> Nairobi)		LAO/035 (Vientiane)	
UNHCR (Niger -> Luxembourg)		LAO/037 (Vientiane)	
UNRCS (Cotonou)		CVE/401 (Praia)	
UNRCS (Vientiane -> Istanbul)		KSV/021 (Pristina)	
ILO (San Jose)		KSV/023 (Pristina)	
UNAIDS (Kigali -> Johannesburg)		KSV/025 (Pristina)	
UNCDF (New York)		RWA/027 (Kigali)	
OHCHR (Yaoundé -> Panamy City)			
UNFPA (Cotonou)			
UNICEF (Djouba)			
UNRWA (Amman)			
WFP (Rome)			
WHO (Genève)			

JPO (Junior Professional Officer) auprès des Nations Unies

JPD (Jeunes experts en délégations) auprès de la Commission Européenne ou du Service européen pour l'action extérieure

ATJ (Assistants techniques juniors) : programme d'initiation professionnelle géré par LuxDevelopment et financé par le MAE

UNV (UN Volunteers) auprès des Nations Unies

ONGD de participer à des programmes et projets de développement et de venir en aide aux populations cibles, le législateur prévoit l'octroi d'un congé de coopération de 6 jours par an et bénéficiaire. Le congé de coopération au développement ainsi que le statut de coopérant sont accordés sous forme d'arrêté ministériel.

TÉMOIGNAGE



LUCIE JUNG

Assistante technique Junior
auprès de LuxDev

**CETTE DIVERSITÉ EST INTÉRESSANTE,
CAR ELLE PERMET DE VOIR L'IMPORTANCE
D'UNE EXCELLENTE COORDINATION
ENTRE LE POLITIQUE ET LE TECHNIQUE.**

“

Après quelques expériences au sein d'instances politiques, où j'ai eu l'occasion de travailler sur des questions de développement et d'assistance humanitaire, j'ai souhaité me rapprocher du terrain et, surtout, des bénéficiaires. Je voulais mieux comprendre les réalités du terrain, comprendre les enjeux et les besoins liés aux questions de développement. C'est pourquoi j'ai décidé de participer au programme ATJ.

À l'heure actuelle, je suis ATJ auprès des chargés de programmes et du représentant résident de LuxDev Sénégal, contrairement à d'autres ATJ qui sont rattachés à un programme spécifique. Cela me permet de suivre différents dossiers et de travailler davantage sur des volets de coordination avec les partenaires des différents ministères sénégalais, l'Ambassade, ainsi que d'autres partenaires techniques et financiers au Séné-



Échange avec le groupe d'intérêts économiques (GIE) de femmes, bénéficiaires du projet MAE/022 « sécurité alimentaire » à Podor, juillet 2024



Échange avec une bénéficiaire du projet MAE/022 « sécurité alimentaire » lors du contrôle de matérialité à Saint-Louis, février 2025

gal. Cette diversité est intéressante, car elle permet de voir l'importance d'une excellente coordination entre le politique et le technique.

Cela me donne également l'opportunité de comprendre les différentes procédures qui régissent le fonctionnement d'une agence de coopération au développement.

Mon travail peut sembler très administratif, mais lorsqu'il s'agit de thématiques transversales telles que les droits humains et le genre, il devient stratégique, analytique, voire diplomatique. Ce sont souvent ces moments où les différences culturelles se font remarquer, nécessitant une attention particulière, de l'agilité et du respect. C'est précisément ce qui rend ce travail passionnant, à mon avis.

À chaque fois que j'ai l'opportunité de partir en mission, c'est un moment fort pour moi. N'étant pas rattaché à



Visite du Centre de formation professionnel (CFP) de Dagana et de sa filière restauration, janvier 2024



Échange avec les villageois sur les questions d'accès à l'eau non loin de Kébémér, bénéficiaires du programme SEN/011 « eau et assainissement », janvier 2024

un programme spécifique, j'ai eu l'occasion de réaliser des missions différentes : allant du centre de santé sur les îles du Saloum au centre de formation technique à Sédhiou en Casamance, en passant par un élevage appartenant à un groupement d'intérêt économique composé d'une dizaine de femmes Peuls à Podor, au nord du Sénégal.

Ces missions m'ont permis de voir la force et la résilience de jeunes filles du centre régional de prise en charge des victimes de violences, ou encore de découvrir un village abandonné, marqué par le conflit en Casamance, nettoyé de ses mines et en attente du

retour de ceux qui ont fui. Le plus marquant, c'est de constater la résilience, et parfois, la passion de certains bénéficiaires qui, face à l'adversité, ne cessent de se relever.

C'est de voir que, ce qui peut sembler être une petite action, un décaissement ou une procédure administrative, a en réalité un impact significatif et concret, apportant un sens aux bénéficiaires. Cela conforte dans l'idée que la coopération au développement n'est pas un secteur à déconstruire mais à améliorer.

Edité par :

Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire

6, rue de la Congrégation

L-1352 Luxembourg

Tél. : +352 247 82351

www.gouvernement.lu/cooperation

www.cooperation.lu (microsite dédié aux rapports annuels)

www.facebook.com/luxembourg.aid

[instagram.com/cooperation_lu](https://www.instagram.com/cooperation_lu)

twitter.com/cooperation_lu

Crédit photo :

Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire

(sauf si mentionné autrement)

Conception et réalisation :

cropmark, Luxembourg

